

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Vingt-troisième séance – Lundi 16 novembre 2009, à 17 h

**Présidence de M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz, vice-présidente**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, conseiller administratif, *M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne*, *M. Alexandre Chevalier*, *M<sup>me</sup> Vera Figurek*, *M. Jean-Marc Froidevaux*, *M<sup>mes</sup> Claudia Heberlein Simonett*, *Sophie Kuster*, *Silvia Machado*, *Annina Pfund*, *MM. Thierry Piguet*, *Georges Queloz*, *Jean Sanchez* et *Alexandre Wisard*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, vice-présidente, *MM. Patrice Mugny* et *Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 30 octobre 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 10 novembre, mercredi 11 novembre et lundi 16 novembre 2009, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, je vous informe qu'en l'absence de notre présidente M<sup>me</sup> Vera Figurek, je présiderai nos débats toute la soirée.

J'excuse l'absence de M. Manuel Tornare pour cette séance et celle de 20 h 30. Je vous informe que M<sup>me</sup> Sandrine Salerno sera absente lors de notre séance de 20 h 30; les rapports de la commission des finances PR-557 A/B seront donc reportés à la prochaine session de notre Conseil.

Nous devons déplorer le décès de M<sup>me</sup> Jeannette Schneider-Rime, ancienne présidente du Conseil municipal. Je vous demande de vous lever et d'observer une minute de silence en sa mémoire.

*(L'assemblée se lève et observe une minute de silence.)*

**La présidente.** Nous sommes saisis d'une motion d'ordre qui demande d'ajouter à l'ordre du jour la motion M-888 de M<sup>mes</sup> Odette Saez, Salika Wenger, MM. Jean-Charles Lathion et Alain de Kalbermatten, intitulée «Skate-park: conditions décentes avant l'hiver pour les animateurs». Je vous propose de poursuivre nos travaux, le temps de photocopier cette motion urgente et de vous la distribuer.

- 3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 avril 2007 en vue du boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études terminés, non utilisés, non suivis de réalisations ou abandonnés avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 1 754 818,45 francs composé:**
- I. d'un montant de 1 754 818,45 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires de 19 crédits d'études terminés dont la réalisation est abandonnée;**
  - II. de 55 crédits d'études non utilisés, non suivis de réalisations ou abandonnés, représentant un montant total voté de 9 835 525 francs moins une dépense cumulée de 2 529 404,43 francs, sans demande de crédit complémentaire;**
  - III. de 10 soldes ou réserves de crédits de préétudes et d'études diverses non attribués par le Conseil administratif, représentant un montant total voté de 2 003 947 francs moins un montant total attribué de 1 211 107 francs, laissant un solde positif de 792 840 francs, sans demande de crédit complémentaire;**
  - IV. de 3 crédits terminés, représentant un montant total voté de 450 000 francs moins une dépense cumulée de 263 139,90 francs, dont le boucllement nécessite le vote d'annuités d'amortissement, sans demande de crédit complémentaire (PR-547 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Gérard Deshusses.**

### **Préambule**

La commission des finances s'est réunie le 19 juin 2007, puis le 2 avril 2008, sous la présidence de M. Jean-Marc Froidevaux, pour étudier la proposition PR-547, à la suite de son renvoi à la commission des finances par le Conseil municipal le 8 mai 2007. Que M<sup>me</sup> Paulina Castillo, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remerciée de son excellent travail.

### **Travaux de la commission**

#### **Séance du 19 juin 2007**

*Audition de M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur, accompa-*

---

<sup>1</sup> «Mémorial 164<sup>e</sup> année»: Proposition, 6992.

*gnés de M<sup>me</sup> Pascale Roulet, cheffe ad interim du Service d'aménagement urbain, de M<sup>me</sup> Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture, de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, et de M. Jean-Pierre Zoller, chef du Service du génie civil*

#### Discussion générale

M. Macherel explique le contexte de cette proposition qui est commun à d'autres objets déjà traités par la commission qui en recevra encore d'autres ces prochaines années, puisque le vote par le Conseil municipal de la motion M-568, puis sa mise en application, conduit le Conseil administratif à procéder à des boucllements de crédits d'études ou de réalisations terminés. Un grand nombre d'objets sont concernés, alors même qu'il n'était pas dans l'usage, il y a peu encore, de procéder à ce type d'opération et de revenir devant le Conseil municipal pour faire voter des crédits complémentaires lorsqu'il y avait dépassement. Aujourd'hui, la situation a changé. Des directives internes très strictes ont été communiquées au sein des différents services concernant le respect des articles 33 et 35 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes en matière de boucllements de crédits. Trois cas de figure peuvent se présenter:

- a) les crédits sans dépassement, opérations dans lesquelles le budget voté a été respecté. Le boucllement de crédit intervient lors de l'établissement des comptes annuels et figure dans les pages vertes du document fourni au Conseil municipal. Aucune demande complémentaire n'est évidemment formulée.
- b) les crédits non utilisés ou objectifs non atteints, c'est-à-dire concernant des projets non réalisés ou devenus caducs et qu'il convient de boucler. Le Conseil administratif doit en informer le Conseil municipal.
- c) les crédits avec dépassement, soit des objets pour lesquels l'enveloppe votée par le Conseil municipal s'est révélée insuffisante. Une demande de crédit supplémentaire doit alors être présentée à l'assemblée délibérative, accompagnée des justifications y relatives. Selon les circonstances ou l'importance du crédit, le règlement stipule que la demande complémentaire doit être formulée au Conseil municipal avant tout achèvement, ou tout du moins une information donnée. Le dépassement est voté au moment du boucllement des comptes.

Dans ces conditions, afin d'assainir au plus vite cette situation, le Conseil administratif a décidé de regrouper en quelques propositions successives un grand nombre de boucllements de crédits. La proposition PR-547 est l'une d'elles et elle est constituée de 87 crédits pour un montant total de 1 754 818,45 francs. S'il y a dépassement, c'est que l'argent a été dépensé, mais sans conséquence aucune sur les comptes et sur le budget actuels. En effet, toutes ces propositions de crédit sont amorties ou en train de l'être, et les montants indiqués figurent déjà

## Proposition: boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études

dans les comptes antérieurs. Le vote n'aura donc aucune conséquence sur le crédit de fonctionnement de l'année en cours.

En tout, il s'agit, conclut M. Macherel, d'environ 300 crédits à boucler en regard des quelque 1500 propositions déposées en vingt-cinq ans. Il conviendrait de faire place nette et d'en finir avec des pratiques qui, tout à fait valides il y a un quart de siècle, ne rencontrent plus la même adhésion de nos jours.

Discussion en présence des personnes auditionnées

Une commissaire écologiste a l'impression d'une sous-évaluation des travaux. Elle demande comment les services parviennent à distinguer ce qui est prévisible de ce qui ne l'est pas (*experto crede!*). Elle aimerait également savoir à partir de quel montant le Conseil administratif est tenu de déposer une demande de crédit supplémentaire.

M<sup>me</sup> Roulet rappelle que l'évaluation d'une partie non négligeable de ces crédits a été effectuée il y a plus d'une dizaine d'années et que les méthodes de travail ont changé depuis cette vénérable époque où l'on peut concevoir que les travaux étaient possiblement sous-évalués. Mais la cheffe du Service d'aménagement urbain tient aussi à relever la difficulté du travail dans le secteur public, puisque, lors de chaque dépôt d'autorisation, il doit être tenu compte de nombreuses variantes pour le cas où des oppositions se feraient jour, voire des recours.

Aujourd'hui, assure cette même collaboratrice, une réelle expérience a été acquise, qui permet une meilleure évaluation des variables influençant un projet d'aménagement de l'espace public.

M<sup>me</sup> Payeras, de son côté, ajoute que ces dépassements sont dus, pour la plupart, à un programme de départ mal défini ou mal ficelé. Actuellement, un travail plus approfondi est accompli en amont en lien avec les différents partenaires, et au niveau du projet d'étude, la réalité est mieux prise en compte. Par ailleurs, poursuit-elle, un atelier étudie désormais la faisabilité des projets, un économiste élabore une base de données et présente à chaque fois un préchiffrage. En conséquence, termine M<sup>me</sup> Payeras, ce type de boucllements est appelé à disparaître, le décalage entre projet et réalisation devant être progressivement gommé.

M. Macherel se propose, pour sa part, de répondre à la deuxième partie de la question de l'élue des Verts en rappelant que légalement «*selon les circonstances et l'importance du crédit, une information peut être faite au Conseil municipal ou à la commission concernée*» (Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes, B 6 05 01, chapitre III, section 3). La question du seuil du montant est donc bien fondée. Et de prendre l'exemple de la rue des Falaises pour lequel un crédit de 450 000 francs a été voté. L'augmentation de la surface finalement traitée a requis 200 000 francs supplémentaires. Cette somme n'est

pas énorme en valeur absolue, mais importante en valeur relative. Une nouvelle proposition de crédit ad hoc peut alors se justifier. En revanche, une même augmentation de crédit sur le chantier de la place des Nations, beaucoup plus onéreux, peut déboucher sur une simple information à la commission concernée ou au Conseil municipal. Le choix de la démarche découle d'une mesure adéquate de la situation comme du risque politique encouru.

Un commissaire d'A gauche toute! (AGT) s'inquiète de l'existence ou non d'une procédure de vérification des bouclements de crédits interne à l'administration.

M. Macherel réplique que pareille disposition n'a pas été mise en place. La direction du département a confié aux différents chefs de service la charge d'assurer l'utilisation conforme des crédits d'engagement et du budget de fonctionnement, et de l'informer lorsqu'ils estiment que le crédit voté ne serait pas nécessaire.

L'élu s'avoue gêné. Ainsi, dit-il, des crédits, des propositions sont votés, et il arrive que, selon l'état du bâtiment étudié par la suite, le coût des travaux entrepris passe dans des rubriques d'entretien. Selon lui, des crédits d'investissement ont été de la sorte «phagocytés» et versés dans le budget de fonctionnement.

M<sup>me</sup> Payeras assure ce conseiller municipal, visiblement choqué par ces pratiques, qu'il s'agit de manières anciennes qui n'ont plus cours. (*Lex est quod notamus.*) Ces objets ont été votés au XX<sup>e</sup> siècle. Elle-même a pris ses fonctions en 2002 et elle a, dès cette date, visité tous les immeubles de fond en comble pour en faire une analyse fine. Aujourd'hui, elle collabore avec M<sup>me</sup> Cerda et M. Meylan pour évaluer la nécessité d'entamer des travaux ou non. La situation n'est plus la même. Son travail consiste à évaluer les priorités.

M. Meylan ajoute que les Services d'architecture, de l'énergie et du bâtiment sont dans une position quelque peu schizophrénique. Ils reçoivent effectivement des consignes très claires. Pour chaque plan financier d'investissement (PFI), ils ont l'obligation de se limiter à un nombre X de millions de travaux, mais parallèlement ces mêmes services ont pour mission d'établir des fiches qui décrivent les opérations de rénovations nécessaires au maintien du parc immobilier. Or, il découle de cette enquête que le coût des travaux à entreprendre est bien au-dessus de la limite fixée dans le cadre du PFI annuel. Ces services sont donc amenés à une prise de risques permanente qui doit être sagement mesurée et qui conduit à des choix. Ils connaissent, bien sûr, les priorités de la Ville concernant son patrimoine. Il n'en demeure pas moins qu'il existe une différence entre choix politiques et choix techniques et qu'il n'appartient pas aux fonctionnaires de se prononcer sur les premiers. C'est donc bien entendu le magistrat en charge qui se détermine sur la base des dossiers fournis par ses collaboratrices et collaborateurs.

M. Macherel, sur ce point, précise que des indicateurs, des tableaux de bord, des informations valides sont présentés au Conseil administratif, puis au Conseil municipal pour qu'ils puissent se déterminer tour à tour dans les meilleures conditions d'information possibles. La méthode Stratus – qui s'inscrit dans cette démarche – est une méthode d'appréciation du niveau de dégradation du patrimoine immobilier. Elle permet de proposer au Conseil administratif des priorités en matière de rénovation, avec une stratégie de remise à niveau au travers de PFI successifs, ces plans annuels d'intention du Conseil administratif en matière d'investissement. Les services établissent des priorités sur ces bases. La suite est question d'équilibre. Certes, il est loisible d'être plus ou moins alarmiste dans la manière de se prononcer sur l'état structurel ou technique d'un immeuble, mais les collaboratrices et collaborateurs desdits services ne sont pas sous influence et, la confiance étant de mise, le Conseil administratif suit le plus souvent les avis des spécialistes. Un aspect positif de cette méthode, c'est qu'elle a démontré que le patrimoine n'est pas en si mauvais état, contrairement à ce qui a été dit.

Un élu UDC cite Coluche: *«A force de se pencher sur le passé, on tombe dans l'oubli»* et se demande dans la foulée quand l'article 35 du règlement d'application de la LAC a été modifié.

M. Macherel se dit prêt à fournir une réponse écrite.

Nonobstant cette assurance, une commissaire AGT au fait du dossier donne l'information: la date d'entrée en vigueur de cet article est le 1<sup>er</sup> janvier 1990. Dont acte et première annexe inutile.

Un commissaire socialiste se réjouit d'apprendre que l'état des bâtiments de la Ville est bon, mais il se souvient que d'autres propos ont été tenus en d'autres temps pas si lointains et qu'il apparaissait alors nécessaire de doubler pour le moins les sommes annuellement affectées à la rénovation des patrimoines financier et administratif durant une vingtaine d'années pour retrouver une situation globalement saine. Si, réellement, il n'y a plus lieu de s'alarmer, si l'ensemble du patrimoine de la Ville est sous contrôle, comment expliquer que certains bâtiments aient passé ces derniers mois entre les gouttes, à l'image de l'immeuble sis à la rue Jean-Jacques-de-Sellon, pour lequel une intervention urgente a dû être mise en place?

M<sup>me</sup> Payeras lui réplique, au sujet de cette bâtisse, qu'un crédit d'étude avait été voté en 1998, que les travaux ont tardé, mais qu'ils sont actuellement en cours.

M. Macherel souligne que, il y a quelques années à peine, tableaux de bord et indicateurs n'existaient tout bonnement pas, et la méthode Stratus non plus. A cette époque, le Service des bâtiments intervenait quasiment au coup par coup. Aujourd'hui, la méthode d'observation mise en place par M. Meylan, soit

410 objets analysés au travers de 13 indicateurs, permet de définir l'état de la toiture, des structures, des réseaux d'électricité, du chauffage, notamment, de chaque immeuble. Qui plus est, chaque année, le responsable du bâtiment refait le diagnostic et le rythme de la dégradation du bâtiment est évalué, ce qui offre la possibilité d'une meilleure planification des rénovations. Toutes ces données sont par ailleurs intégrées dans un diagramme qui présente les priorités d'intervention, de sorte que pour la première fois, dans le 3<sup>e</sup> PFI, l'ensemble des bâtiments dégradés ont été inscrits comme requérant une remise en état dans les cinq ans à venir. La décision ultime revient bien entendu au Conseil administratif.

Le même commissaire socialiste relève alors que les magistrats ont désormais un outil de décision imparable et que, en conséquence, les interventions en urgence ne devraient plus avoir lieu.

M. Macherel répond que le risque zéro n'existe pas. Les services concernés progressent nettement dans leur tâche et, ce qui le désole personnellement quelque peu, c'est que le lien de confiance avec le Conseil municipal semble dans le même temps paradoxalement faiblir. Il est clair qu'il souhaite que le risque, parce que risque il y aura toujours, soit réduit au minimum acceptable.

Le commissaire socialiste, décidément difficile à contenter, demande, concernant le PFI, s'il ne faudrait pas effectivement doubler le montant de l'investissement annuel attribué au patrimoine immobilier pour pouvoir répondre à l'ensemble des besoins en dix ans.

M. Macherel explique que pour l'instant, dans le 3<sup>e</sup> PFI, le groupe concernant le patrimoine financier sur l'ensemble du plan, soit douze ans, porte sur 180 millions. Cette somme ne correspond quasiment strictement qu'à la rénovation du patrimoine financier.

M<sup>me</sup> Payeras précise qu'il faudrait ajouter à ce montant, déjà considérable, celui de la rénovation de l'ensemble du patrimoine administratif qui est, le plus souvent, en très mauvais état.

Une commissaire écologiste demande encore quand a débuté précisément le recours à la méthode Stratus.

M. Meylan indique à la commission que l'outil Stratus est disponible depuis une bonne dizaine d'années et que, dès 2006, une mise en forme explicite de cet outil de travail a été effectuée, en transversalité dans les différents services concernés.

A un commissaire socialiste qui voudrait voir cette méthode être également appliquée au patrimoine administratif de la Ville, M. Meylan rétorque que cela lui semble difficile dans la mesure où les bâtiments impliqués sont difficilement comparables entre eux. Reste néanmoins, ajoute-t-il, que la méthode est en train

Proposition: boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études

d'évoluer et que, cet automne, des indicateurs supplémentaires devraient être disponibles qui permettraient, le cas échéant, d'affiner le travail sur les objets. Et comme chaque immeuble du patrimoine financier comme du patrimoine administratif a d'ores et déjà sa fiche Stratus.

### Etude de la proposition PR-547 objet par objet en présence des personnes auditionnées

Arrêté I

#### *I.2.2*

Une commissaire écologiste demande quelle est la raison du dépassement.

M. Meylan explique qu'une évolution des besoins des utilisateurs est apparue au cours de l'étude. Une modification du programme d'occupation a été enregistrée, qui a entraîné une extension du mandat initial et une étude de variantes.

#### *I.3.1*

Une commissaire socialiste se dit étonnée du montant dû aux honoraires, car il s'agit d'un dépassement de plus de 400 000 francs et souhaite un éclaircissement.

M. Zoller explique qu'en même temps que cette étude des deux tronçons de collecteurs, en 1994-1996, la couverture des voies CFF a été réalisée et que ces travaux ont exigé des études complémentaires concernant lesdites canalisations.

Un commissaire socialiste demande pourquoi, dans une telle situation, deux propositions différentes n'ont pas été présentées au Conseil municipal.

M. Macherel acquiesce et dit qu'il eût fallu effectivement revenir avec une deuxième proposition devant la chambre délibérative.

M. Zoller ajoute que ces études ont été menées de 1992 à 2002 et que, aujourd'hui, elles permettraient de déposer une demande de crédit pour réaliser ces collecteurs afin d'assainir l'ensemble du bassin de Châtelaine.

Le commissaire socialiste comprend que le montant important des honoraires est dû à des travaux qui n'ont pas encore été effectués, mais qui ont déjà été calculés pour être faits, ce que M. Zoller confirme.

Une commissaire AGT demande dans la foulée sur combien d'années sont amortis les collecteurs.

Cent ans, lui répond M. Zoller qui s'engage à indiquer par écrit à quelle période a été engagé le surplus de dépenses. (*Annexe.*)

*I.4.2*

Une commissaire socialiste constate que l'augmentation des dépenses est due aux variantes générées par les difficultés rencontrées lors de la discussion avec la commission de la police des constructions. Elle suggère un dialogue plus assidu avec les différentes commissions consultatives.

M<sup>me</sup> Roulet explique que passablement de consultations ont déjà lieu avant de déposer une proposition. Il est toujours possible de faire plus, mais tout ne pourra jamais être prévu. Certes, il convient de prendre en compte les préavis desdites commissions, mais la difficulté consiste à coordonner un grand nombre d'acteurs et d'actrices, notamment les transports publics et privés, les riverains, les commerçants, les services de l'Etat et de la Ville.

*I.4.5*

Un commissaire écologiste demande si les études engagées pourraient être utilisées pour le réaménagement du lieu.

M<sup>me</sup> Roulet explique qu'à l'issue de ce processus un document a été fourni qui offre quelques considérations en termes d'aménagement, indépendamment de réalisation ou non du parking. Il s'agit, dès lors, de ne pas laisser perdre des informations qui pourraient se révéler utiles en cas de réaménagement de la place Neuve.

*I.4.6*

Une commissaire socialiste demande si c'est à la Ville de Genève qu'il appartient de financer le local de repos des TPG.

M<sup>me</sup> Roulet répond que les deux locaux qui ont été construits par la Ville seront mis en location auprès des TPG.

*I.4.7*

Une commissaire écologiste comprend mal que le montant affecté à une étude ait été dépensé avant que la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) n'ait donné son accord sur le projet.

M<sup>me</sup> Roulet justifie cette approche par le fait qu'il faut bien commencer d'une façon ou d'une autre. Certes, il faudrait peut-être calculer plus précisément le moment d'intervention des différents acteurs et actrices impliqués. En principe, la CMNS ne répond pas au préalable, préférant être consultée le projet en main.

M. Meylan, de son côté, rappelle l'aspect consultatif de ces commissions. Le département peut passer outre, mais il le fait rarement.

## Proposition: bouclement de 87 crédits de préétudes et d'études

Un commissaire socialiste demande à quel moment débute l'entame du crédit d'étude. Est-ce au moment où l'on prend le téléphone pour poser une question aux responsables de la CMNS ou à quelque autre acteur ou actrice impliqué-e, ou lorsque l'on fixe quelque chose sur plan? Il estime que ce serait plus simple de s'enquérir de la faisabilité d'un projet avant toute autre chose.

M<sup>me</sup> Roulet lui répond que les services ne procèdent pas du tout de cette façon. L'étude commence lorsque les actrices et acteurs se mettent autour d'une table et mènent une réflexion. Des personnes sont ensuite mandatées pour effectuer des propositions. Ensuite, sur la base des documents obtenus, les différentes commissions sont consultées et un dialogue s'établit.

#### 1.4.8

Une commissaire socialiste remarque que cela fait plus d'une année qu'élues et élus demandent des poubelles supplémentaires sur la place de la Navigation et que rien n'a été fait.

Une commissaire écologiste relève qu'il est fait référence à une étude visant à l'installation d'une ligne de bus. Elle souhaite connaître le détail des honoraires indiqués, car le montant en est important.

M. Macherel répondra par écrit. (*Annexe.*)

#### Arrêté II

Une commissaire écologiste tient à formuler une remarque d'ordre général: elle se dit inquiète à lire les justifications des surplus de dépenses.

M. Macherel lui concède cet émoi, mais la rassure aussitôt – ou du moins essaye – puisqu'il a été décidé de régler l'ensemble du problème. La proposition PR-300, qui a été votée en février 1998, se montait à 12 240 000 francs pour des études. Il y a huit propositions de crédit encore ouvertes aujourd'hui, dont la plus ancienne date de 1989. Ce sont des «packages» (*note du rapporteur: il s'agit d'un îlot textuel dont je n'assure ni le sens ni l'origine, mais dont je devine le contour*) où il y avait de tout. Aujourd'hui, il n'est plus question de pratiquer de la sorte, notamment avec des montants aussi importants. Plutôt que d'utiliser ces enveloppes – ou «packages» donc – alors que personne ne connaît plus les motifs pour lesquels ces sommes ont été demandées, autant les boucler. Si des besoins étaient ultérieurement recensés, le Conseil administratif reviendrait devant le Conseil administratif avec une nouvelle proposition.

Une commissaire socialiste demande si l'argent non utilisé réapparaît dans les comptes de la Ville et à quel moment.

M. Macherel explique que, lorsque le Conseil municipal vote un crédit, il vote de fait une autorisation de dépenser au Conseil administratif et à l'administration.

Après le délai référendaire, la Comptabilité générale ouvre un compte. Et les services, selon la LAC, ont la possibilité d'utiliser cet argent jusqu'à la hauteur du crédit voté pour l'affectation prévue.

Dès que l'opération est achevée et ce crédit jugé comme désormais inutile, les services impliqués doivent annoncer son bouclement à la Comptabilité générale. La liste de tous les crédits bouclés apparaît dans les feuilles vertes du rapport annuel à l'appui des comptes.

#### *II.2.4*

Un commissaire AGT s'étonne qu'on ait abandonné ce type de projet, quand on pense au débat nourri qui a lieu au sujet de la sécurité dans les périmètres scolaires.

M<sup>me</sup> Payeras précise que ce sont des études qui ont été faites de façon interne. Concernant l'école de Roches, l'opération s'est révélée impossible pour une question de coûts. Mais la sécurité des élèves n'était pas en jeu. Il s'agissait tout bonnement d'augmenter la capacité de la salle de gymnastique dont la contenance actuelle, suffisante, est de 150 personnes. L'école dispose donc toujours et encore d'une salle de sports adéquate.

Une commissaire écologiste demande à quoi correspond le montant de 2200 francs.

M<sup>me</sup> Payeras répond qu'il s'agit, par exemple, de l'achat de cadastres, de matériel d'héliographie.

Un commissaire écologiste avoue alors ne plus rien comprendre. Il croyait naïvement que la gestion de ce type de dossiers était l'affaire du Service des écoles et institutions pour l'enfance.

M<sup>me</sup> Payeras explique que l'entretien est géré effectivement par ce service, mais que la rénovation, la construction des locaux incombent au Service d'architecture.

#### *II.5.7*

Une commissaire socialiste ne comprend pas l'explication de la dépense.

M. Zoller explique que ces études ont été faites en interne.

#### *II.5.10*

Une commissaire socialiste constate que ce projet a été abandonné, faute d'intérêt de la part de la commune de Veyrier. Ne serait-il pas bon d'insister?

M<sup>me</sup> Roulet lui rétorque que ce n'est pas une priorité, même si ledit projet n'a pas été complètement écarté.

#### *II.5.12*

Une commissaire socialiste s'étonne du peu de volonté manifestée pour l'aménagement de la place des Philosophes, en regard des projets développés pour le parc des Chaumettes et la place Saint-François.

M<sup>me</sup> Roulet concède que c'est la suppression des places de stationnement qui a stigmatisé les oppositions et qu'aucun compromis n'a été trouvé depuis 2002.

#### Arrêté III

##### *III.3.2*

Une commissaire socialiste constate que, au point III.2.4, 55 000 francs ont déjà été attribués à l'espace Ami-Lullin. Ici, il se voit accorder 65 000 francs supplémentaires. Comment cela se passe-t-il? L'argent est-il pris au hasard, selon les disponibilités du moment?

M<sup>me</sup> Payeras déclare qu'à l'époque, c'était le cas.

M. Macherel précise qu'il s'agissait d'enveloppes gérées par la direction du département. Les services qui avaient des besoins pour des objets non affectés demandaient à la direction de mettre à leur disposition un certain montant qu'ils prenaient dans ces différentes enveloppes. Une quantité d'entre elles, encore ouvertes, ont été découvertes, raison pour laquelle il a été décidé de tout boucler pour retrouver des bases saines.

#### Arrêté IV

Aucune observation n'est formulée.

#### Reprise de la discussion en présence des personnes auditionnées

Un commissaire écologiste constate que, dans le cas de l'ensemble de ces dépassements, aucune information n'a été faite au Conseil municipal en temps voulu. Il aimerait savoir si cette manière de faire est désormais terminée ou non.

M. Macherel assure que oui. En principe, il faut donner l'information, toute l'information, à la commission qui a voté le crédit. Le cas échéant, il faut déposer une demande de crédit complémentaire.

Le même commissaire demande combien de boucllements de crédit de ce type seront encore présentés à la commission des finances et si les plus désagréables sont réservés pour la fin de l'opération.

M. Macherel estime qu'il y en a encore quelque 300. L'ordre de présentation dépend du seul travail de recherche que requiert chaque objet.

### **Séance du 2 avril 2008**

#### *Position des groupes politiques*

Le groupe A gauche toute! constate que les conseillers administratifs ont fait un «sacré» rattrapage. Il souhaiterait que les objets qui peuvent poser problème soient séparés des autres qui n'en posent pas, parce que la présentation actuelle complique l'étude en commission comme le travail de la rapporteuse ou du rapporteur. (*Gratias ago!*). A gauche toute! désire que l'ensemble des bouclements de crédits restants soit présenté à la commission des finances d'ici à janvier 2009.

Les Verts estiment que cette proposition est le fruit de quelques manquements qui ont eu lieu depuis un certain temps. Ils tiennent néanmoins à saluer le travail qui a été assuré par les services de la Ville, comme cette volonté manifeste de se mettre à jour concernant tous ces crédits flottants. Pour cette raison, ils remercient les services de M. Pagani qui ont permis cette opération. Le problème, c'est qu'à vouloir sanctionner le Conseil administratif pour ce laisser-faire effarant, il convient de refuser l'arrêté I, et de punir donc un exécutif qui met justement de l'ordre dans ce chaos et qui n'est nullement en cause. C'est pourtant ce que le groupe des Verts préconise. En effet, il considère que la commission des finances doit signifier à l'autorité de surveillance que ces dépassements de crédits ont été faits sans l'accord du Conseil municipal.

Les socialistes ne souhaitent aucun tri particulier concernant la présentation de ces dépassements de crédits. Ils rappellent ensuite que ce n'est pas M. Pagani tout seul qui est à l'origine de cette opération de toilettage, mais qu'il s'agit de la suite logique de l'affaire de la rue du Stand. Ils saluent cependant le travail qui a été fait jusqu'ici, et ils espèrent qu'il va se poursuivre avec les mêmes convictions et entrain, vu qu'il reste un nombre considérable de dépassements de crédits à présenter. Ils voteront tous les arrêtés, sans état d'âme, mais soucieux, en parti gouvernemental, d'en finir avec la gestion effarante des années antérieures.

Le groupe de l'Union démocratique du centre déclare que, pour les raisons mentionnées par les Verts, il refusera l'ensemble de cette proposition. Il rappelle, par ailleurs, que ce sont les auditeurs de la Cour des comptes qui ont découvert le splitting fait avec le remboursement d'assurances et non pas les services de la Ville.

Les libéraux déclarent qu'ils refuseront l'arrêté I. Concernant les trois autres arrêtés, portant sur des bouclements sans demandes de crédits supplémentaires, ils les accepteront. A leurs yeux, c'est le meilleur moyen de contraindre le département à exhumer les autres objets dans les délais les plus brefs. Ils estiment

## Proposition: boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études

improbable la date de janvier 2009 proposée par les commissaires d'A gauche toute!, et ils pensent qu'ils auront plutôt affaire à des lots intermédiaires.

Le groupe démocrate-chrétien votera aussi les arrêtés. Il rappelle que la commission des finances s'est entretenue avec le Contrôle financier qui doit jouer son rôle quant à la gestion des boucllements de crédits encore en rade. Il considère que le nouveau magistrat prend en compte les demandes de la commission des finances.

Les radicaux rejoignent les socialistes en termes de responsabilité gouvernementale. Ne pas voter ces projets d'arrêtés pourrait être un signal qui aurait du sens, mais ils estiment que ce signal peut être également donné par le discours qu'ils feront au plénum. Ils pensent que voter ou non l'arrêté I ne changera pas grand-chose. Ils voteront donc l'ensemble.

**Votes de la commission**

Au bénéfice des explications fournies, la commission des finances vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux à accepter, en quatre votes distincts, les quatre projets d'arrêtés.

*Premier vote*

La commission des finances accepte par 8 oui (2 AGT, 3 S, 2 DC, 1 R) contre 7 non (2 UDC, 3 Ve, 2 L) le projet d'arrêté I.

*Deuxième vote*

La commission des finances accepte par 10 oui (2 AGT, 3 S, 2 DC, 1 R, 2 L) contre 2 non (UDC) et 3 abstentions (3 Ve) le projet d'arrêté II.

*Troisième vote*

La commission des finances accepte par 10 oui (2 AGT, 3 S, 2 DC, 1 R, 2 L) contre 2 non (UDC) et 3 abstentions (Ve) le projet d'arrêté III.

*Quatrième vote*

La commission des finances accepte par 10 oui (2 AGT, 3 S, 2 DC, 1 R, 2 L) contre 2 non (UDC) et 3 abstentions (Ve) le projet d'arrêté IV. (*Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification.*)

*Annexe mentionnée*

**PR-547 Proposition du Conseil administratif du 4 avril 2007 en vue du boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études terminés, non utilisés, non suivis de réalisations ou abandonnés avec l'ouverture d'un crédit complémentaire d'un montant 1'754'818,451 francs.**

---

**Réponses écrites suite aux questions posées lors de l'audition par la commission des finances du Conseil municipal du 19 juin 2007**

---

- **1.3.1 Etude de construction d'un collecteur  
Châtelaine, Charmilles, Saint-Jean, quartiers, Rhône**

**Q**

*A quelles dates les dépenses ont-elles été effectuées ?*

**R**

Les dépenses ont été effectuées aux dates suivantes :

De 1992 à 1994	155'202,70 frs
En 1995	146'363,60 frs.
En 1996	39'040,10 frs.
En 1998	80'054,50 frs.
En 1999	557,45 frs.
En 2000	741'536,75 frs.

- **1.4.4 Etudes en vue de l'aménagement de diverses places**

**Q**

*Quelles places sont concernées par ces études ?*

**R**

Ce montant couvrait les études d'aménagement et de modération du trafic, soit des honoraires d'architectes et d'ingénieurs en circulation, pour le quartier de Rive, place Longemalle et rue de la Fontaine, ainsi que le bas des Grottes, rue des Grottes, place des Grottes et rue de la Faucille. Elles se sont déroulées principalement en 1992.

- **1.4.8 Etudes de réaménagement**  
**Place de la Navigation, rues de Monthoux et de Berne**  
**Bus TPG ligne 1**

*Q*

*Expliquer le détail de la répartition des honoraires*

**R**

Le détail des honoraires d'architecte pour cet objet est le suivant (chiffres arrondis à la centaine):

- 182'000 frs. honoraires de base pour la place elle-même
- 133'000 frs. avenant aux honoraires de base pour l'agrandissement du périmètre aux rues des Pâquis, Monthoux, mise en zone 20 de la rue Royaume
- 27'000 frs. mandat complémentaire pour la rue du Môle
- 20'000 frs. mandat complémentaire pour la rue du Léman
- 11'000 frs. mandat complémentaire pour l'intégration de la ligne de bus
- 13'000 frs. pour l'information, les tirages, les dossiers.

L'étude de l'installation d'un toilette automatique de type « autosys », non prévu au départ, explique le reste du dépassement.

- **2.5.12 Etude d'aménagement de la place**  
**Place des Philosophes**

*Q*

*Confirmer la raison pour laquelle l'étude a été abandonnée*

**R**

Pour la place des Philosophes, la perspective de suppression de quelques places de stationnement est l'unique cause de l'opposition des riverains et commerçants au projet d'aménagement prévu.

Face à la virulence de cette opposition, le Conseil administratif a décidé de ne pas entreprendre l'étude et, par conséquent, de renoncer à toute réalisation.

## Proposition: boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté I est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté par 32 oui contre 17 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté par 34 oui contre 6 non (11 abstentions).

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté III est accepté par 35 oui contre 7 non (11 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté IV est accepté par 34 oui contre 8 non (12 abstentions).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

### ARRÊTÉ I

*(Crédits de préétudes et d'études terminés nécessitant une demande de crédit complémentaire)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du boucllement de 19 crédits de préétudes et d'études terminés, un crédit complémentaire de 1 754 818,45 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, soit:

- 66 294 francs pour l'étude d'aménagement destinée au relogement de l'administration des Pompes funèbres au cimetière de Saint-Georges (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 174 francs pour l'étude de redistribution des locaux de la crèche des Minoteries (PR-138 votée le 25.4.1989);
- 27 584 francs pour l'étude de rénovation des bâtiments du Service des espaces verts et de l'environnement à la Perle-du-Lac (PR-138 votée le 25.4.1989);
- 412 755,09 francs pour l'étude de construction d'un collecteur dans les quartiers de Châtelaine, des Charmilles et de Saint-Jean (PR-101 votée le 6.10.1992, PR-300 votée le 11.2.1998, PR-117 votée le 15.1.2002);

Proposition: bouclement de 87 crédits de préétudes et d'études

- 257,55 francs pour l'étude de reconstruction des chaussées et des trottoirs, aménagement cyclable et collecteurs de la rue Sautter (PR-117 votée le 15.1.2002);
- 385 144,95 francs pour l'étude de réaménagement du pont de l'Ile et de ses abords (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 154 609,55 francs pour l'étude d'aménagement (2<sup>e</sup> étape) de la Vieille-Ville (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 7376,35 francs pour les études complémentaires à des immeubles et des équipements liés à un plan localisé de quartier sis au passage Goetz-Monin (PR-259 votée le 15.2.1994);
- 52 755 francs pour les études en vue de l'aménagement de diverses places (PR-138 votée le 25.4.1989);
- 119 640,85 francs pour les études de réaménagement du parking de la place Neuve (PR-30 votée le 16.1.1996 et PR-197 votée le 10.2.1998);
- 249 179,46 francs pour l'étude de restauration et de revalorisation des arrêts TPG du rond-point de Plainpalais (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 27 231,30 francs pour l'étude des accès à la Vieille-Ville (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 251 796,35 francs pour l'étude de réaménagement de la place de la Navigation et des rues de Monthoux, de Berne (PR-300 votée le 11 février 1998 et PR-255 votée le 15.10.1997).

Ces crédits d'études dont la réalisation est abandonnée sont bouclés.

*Art. 2.* – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Pour chaque objet, la dépense sera amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget 2007 de la Ville de Genève.

## ARRÊTÉ II

*(Crédits de préétudes et d'études non utilisés, non suivis de réalisations ou abandonnés)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Les crédits de préétudes et d'études suivants:

- 100 000 francs pour l'étude de rénovation de l'immeuble sis rue de la Terrassière 5 (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 400 000 francs, moins une dépense de 360 968 francs, pour l'organisation d'un concours dans le but de construire un hôtel, des bâtiments de logement, un parking et la création d'espaces publics de détente et de verdure, sis entre la place de Montbrillant, la rue des Grottes, la rue de la Faucille et la rue Fendt (PR-138 votée le 25.4.1989);
- 200 000 francs pour des préétudes diverses d'équipements de loisirs (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 50 000 francs pour des préétudes diverses d'équipements de sécurité (PR-300 votée le 1.2.1998);
- 40 000 francs, moins une dépense de 29 578 francs, pour l'étude de rénovation des façades de l'immeuble sis chemin de la Clairière 5 (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 150 000 francs, moins une dépense de 381 francs, pour l'étude de rénovation de l'immeuble sis rue de Montbrillant 5 (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 50 000 francs, moins une dépense de 26 139 francs, pour l'étude de création d'une buvette, au parc La Grange, sise route de Frontenex 71 (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 10 000 francs, moins une dépense de 2220 francs, pour des études complémentaires de travaux de mise en conformité aux normes de sécurité de l'école de Roches (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 50 000 francs pour l'étude de mise en conformité aux normes de sécurité de l'école Trembley 2 (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 20 000 francs pour l'étude de mise en conformité aux normes de sécurité de l'école des Eaux-Vives (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 610 000 francs pour le concours et les préétudes destinés à la construction d'un groupe scolaire complet dans le quartier des Eaux-Vives (PR-30 votée le 16.1.1996);
- 116 000 francs pour l'étude de réaménagement de l'ancien réservoir des Services industriels de Genève – réservoir SIG 1, sis Bois-de-la-Bâtie, Lancy (PR-300 votée le 11.2.1998 et PR-117 votée le 15.01.2002);
- 160 000 francs, moins une dépense de 77 francs, pour l'étude d'aménagements extérieurs des Conservatoire et Jardin botaniques (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 100 000 francs, moins une dépense de 72 francs, pour l'étude de surélévation partielle de la salle de tennis de table «Silver-Star» (PR-300 votée le 11.2.1998);

## Proposition: boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études

- 290 000 francs, moins une dépense de 180 122,94 francs, pour l'étude d'aménagement pour une crèche sise au plateau de Frontenex 5 à la villa Frommel (PR-138 et PR-117 votées le 25.4.1989 et le 15.1.2002);
- 210 000 francs pour l'étude d'extension des archives sises rue Saint-Léger (PR-117 votée le 15.1.2002);
- 348 000 francs, moins une dépense de 5496 francs, pour l'étude de rénovation de l'immeuble sis rue de la Servette 40 (PR-175 votée le 15.5.2002);
- 160 000 francs, moins une dépense de 130 159 francs, pour l'étude de rénovation du bâtiment sis route du Bois-des-Frères 90-92 (PR-349 votée le 12.02.1995);
- 150 000 francs pour l'étude de rénovation de l'Hôtel de l'Union (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 50 000 francs pour l'étude de réhabilitation des immeubles du legs Heilbronner (PR-138 votée le 25.4.1989);
- 40 000 francs pour l'étude de création d'un local pour le Service des bibliobus (PR-117 votée le 15.1.2002);
- 500 000 francs pour des études générales des centres d'action sociale et de santé (PR-117 votée le 15.1.2002);
- 60 000 francs pour l'étude de rénovation du bâtiment d'entrée du cimetière du Petit-Saconnex (PR-117 votée le 15.1.2002);
- 210 000 francs, moins une dépense de 14 816 francs, pour l'étude de réfection de l'enveloppe du bâtiment sis rue de la Coulouvrenière 42-44 (PR-175 votée le 15.5.2002);
- 50 000 francs pour l'étude de construction d'un nouveau collecteur sis boulevard du Pont-d'Arve et rue des Voisins (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 200 000 francs, moins une étude de 29 387,05 francs, pour l'étude de construction d'un nouveau collecteur EP/EU sis périmètre de Sécheron (PR-175 votée le 25.05.2002);
- 200 000 francs, moins une étude de 76 774,70 francs, pour l'étude d'aménagement des chaussées et trottoirs sis rue Fort-Barreau (PR-138 votée le 25.4.1989);
- 270 000 francs pour l'étude d'aménagement des trottoirs et construction d'un collecteur sis rues Dancet, Dizerens et Masbou (PR-117 votée le 15.1.2002);
- 147 000 francs pour l'étude d'aménagement de la place du Bourg-de-Four (PR-117 votée le 15.1.2002);
- 20 000 francs pour l'étude de reconstruction des chaussées et collecteurs sis rue Louis-Favre (PR-138 votée le 25.4.1989);
- 70 000 francs pour l'étude de réfection de la route du Bout-du-Monde (PR-138 votée le 25.4.1989);

## Proposition: boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études

- 30 000 francs pour l'étude d'aménagement au sentier des Saules (PR-138 votée le 25.4.1989);
- 60 000 francs pour des études diverses d'aménagement d'artères et d'ouvrages d'art (PR-138 votée le 25.4.1989);
- 200 000 francs, moins une dépense de 150 417,20 francs, pour les études de reconstruction de diverses chaussées, trottoirs et collecteurs en Vieille-Ville (PR-30 votée le 25.04.1989);
- 50 000 francs, moins une dépense de 46 031,55 francs, pour les études d'aménagement de la rue et les collecteurs au chemin William-Lescaze, Cayla (PR-259 votée le 15.02.1994);
- 100 000 francs, moins une dépense de 20 430,54 francs, pour les études d'aménagement et de circulation des rues Dancet, Dizerens et Masbou (PR-300 votée le 11.02.1998);
- 271 400 francs, moins une dépense de 48 915 francs, pour les études d'aménagement de la rue Varembe (PR-175 votée le 25.04.2002);
- 70 000 francs, moins une dépense de 9 310,01 francs, pour l'étude de réaménagement de l'avenue d'Aire (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 211 000 francs pour l'étude d'aménagement de la promenade du Rhône (PR-175 votée le 25.5.2002);
- 150 000 francs pour l'étude d'aménagement de la rue et du parc de Saint-Jean (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 291 900 francs pour l'étude d'aménagement de la place des Philosophes (PR-175 votée le 25.5.2002);
- 453 600 francs, moins une dépense de 1100,01 francs, pour l'étude de réaménagement des rues du Mont-Blanc, Pécolat et Chantepoulet (PR-175 votée le 25.5.2002);
- 80 000 francs, moins une dépense de 69 661,25 francs, pour l'étude de réaménagement de la place Dorcière (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 157 369 francs, moins une dépense de 26 006 francs, pour l'étude de création d'une passerelle pour piétons à la place de l'Ile (PR-117 votée le 15.1.2002);
- 423 000 francs, moins une dépense de 12 000 francs, pour l'étude d'aménagement de la rue Calame et de la place Béla-Bartók (PR-300 votée le 11.2.1998 et PR-175 votée le 25.5.2002);
- 118 329,29 francs pour l'étude d'aménagement de la rue Pictet-de-Bock (PR-117 votée le 15.1.2002);
- 28 325 francs pour l'étude d'aménagement de la rue Saint-Léger (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 20 000 francs pour l'étude d'aménagement de la rue du Contrat-Social et du sentier du Promeneur-Solitaire (PR-300 votée le 11.2.1998);

Proposition: boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études

- 581 700 francs pour l'étude d'aménagement de la rue de la Terrassière et mise en site propre du tram (PR-300 votée le 11.2.1998 et PR-175 votée le 25.5.2002);
- 1 407 902 francs, moins une dépense de 1 232 413,18 francs, pour les études de mesures complémentaires de la ligne de bus TPG N° 1 (PR-117 votée le 15.1.2002);
- 100 000 francs pour des préétudes diverses de conservation du patrimoine (PR-117 votée le 15.1.2002),

n'ont pas été utilisés ou l'ont été partiellement. Ces crédits sont bouclés, sans demande de crédit complémentaire.

*Art. 2.* – Les dépenses prévues à l'article premier, soit un total de 2 529 404,43 francs, seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans les patrimoines administratif ou financier, suivant la nature du patrimoine des objets concernés. Pour chaque objet, la dépense sera amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget 2007 de la Ville de Genève.

### ARRÊTÉ III

*(Soldes de crédits de préétudes et d'études diverses)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article unique.* – Les soldes de crédits de préétudes et d'études diverses suivants:

- 230 000 francs d'études diverses en vue de la construction ou la reconstruction d'immeubles (PR-138 votée le 25.4.1989);
- 7840 francs d'études diverses en vue de la réhabilitation, transformation et rénovation d'immeubles (PR-138 votée le 25.4.1989);
- 50 000 francs d'études diverses de rénovation, démolition, reconstruction de bâtiments locatifs, 1<sup>re</sup> étape (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 200 000 francs d'études diverses de rénovation, démolition, reconstruction de bâtiments locatifs, 2<sup>e</sup> étape (PR-300 votée le 11.2.1998);

Proposition: boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études

- 50 000 francs de préétudes diverses de bâtiments artisanaux (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 85 000 francs de préétudes diverses de musées (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 100 000 francs de préétudes diverses d'installations sportives (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 45 000 francs de préétudes diverses de bâtiments artisanaux (PR-117 votée le 15.1.2002);
- 20 000 francs de préétudes diverses de bibliothèques et discothèques (PR-117 votée le 15.1.2002);
- 5000 francs de préétudes diverses d'aménagement du domaine public (PR-175 votée le 25.5.2002),

sont bouclés, sans demande de crédit complémentaire.

#### ARRÊTÉ IV

*(Crédits de préétudes et d'études terminés nécessitant le vote d'annuités d'amortissement)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Les crédits de préétudes et d'études suivants:

- 150 000 francs, moins une dépense de 51 539,20 francs, pour l'étude de construction d'un immeuble de logements sis rue de la Coulouvrenière 26 (PR-117 votée le 15.1.2002);
- 100 000 francs, moins une dépense de 90 700,70 francs, pour l'étude d'aménagement de la 1<sup>re</sup> étape de la route de Ferney (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 200 000 francs, moins une dépense de 120 900 francs, pour des études d'aménagement du domaine privé (PR-138 votée le 25.4.1989),

sont bouclés, sans demande de crédit complémentaire.

*Art. 2.* – Les dépenses prévues à l'article premier, soit un total de 263 139,90 francs, seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans les

patrimoines administratif ou financier, suivant la nature du patrimoine des objets concernés. Pour chaque objet, la dépense sera amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget 2007 de la Ville de Genève.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.*

**4. Rapport de la commission de contrôle de gestion et de la commission des finances chargées d'examiner la résolution du 27 juin 2006 de M<sup>mes</sup> Catherine Gaillard-lungmann, Gisèle Thiévent, Ruth Lanz Aoued, Vera Figurek, MM. Sébastien Bertrand, Christian Zaugg, François Sottas et Jacques Mino, renvoyée en commissions le 13 septembre 2006, intitulée: «Etat des lieux au Grand Théâtre» (R-97 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer.**

La commission des finances s'est réunie le 28 mars 2007, sous la présidence de M<sup>me</sup> Annina Pfund en remplacement de M. Gérard Deshusses; le 3 avril 2007, sous la présidence de M. Gérard Deshusses, ainsi que les 18 novembre 2008 et 4 mars 2009, sous la présidence de M. Christian Zaugg. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Paulina Castillo et M. Didier Grosrey, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur prestation.

Cette résolution a également figuré à l'ordre du jour de la commission de contrôle de gestion à deux reprises, le 24 avril 2007, sous la présidence de M. Roberto Broggin, et le 28 octobre 2008, sous la présidence de M. Alexandre Chevalier. Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz que je remercie également pour la qualité de son travail.

**Rappel de la résolution**

Considérant:

- la responsabilité importante qu'assume la Ville dans le financement du Grand Théâtre;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 164<sup>e</sup> année»: Développée, 1268.

- la complexité de la gestion d'un personnel soumis à différents statuts et à différentes catégories et dépendant soit de la Ville, soit de la Fondation du Grand Théâtre,

le Conseil municipal demande à la commission de contrôle de gestion d'analyser:

- la gestion financière de la Fondation du Grand Théâtre;
- la gestion, tant par la fondation que par la Ville, du personnel qui y travaille.

### **Séances de la commission de contrôle de gestion**

Lors de sa séance du 24 avril 2007, la commission, présidée par M. Roberto Broggin, reporte l'examen de la résolution R-97 à une date ultérieure, après avoir délibéré sur la proposition du bureau qui estimait que, vu la présentation des deux audits sur le Grand Théâtre, cette résolution devenait sans objet. La commission en a décidé autrement et la séance a lieu le 28 octobre 2008, sous la présidence de M. Alexandre Chevalier. Lors de cette séance, le débat se fait autour des compétences et de la légitimité de la commission de contrôle de gestion. Après un assez court débat, la commission trouve qu'il est plus judicieux de confier cet objet à la seule commission des finances, qui a reçu les rapports d'audits et qui a déjà procédé à certaines auditions.

Le président propose aux membres de la commission de contrôle de gestion de transmettre l'examen de la résolution R-97 à la commission des finances, en prenant acte du travail déjà réalisé par celle-ci sur l'état des lieux du Grand Théâtre.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

### **Séances de la commission des finances**

#### **Séance du 28 mars 2007**

Lors de cette séance, la commission décide d'attendre de recevoir les rapports d'audits avant de poursuivre l'examen de cet objet.

#### **Séance du 3 avril 2007**

*Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles (DAC), accompagné de M. Boris Drahusak, directeur du département*

M. Mugny présente les rapports d'audits, dont l'un, celui de Créalyse qui, bien que soulevant les vrais problèmes sur le plan de la gestion et du personnel,

## Résolution: Grand Théâtre

ne respecte pas la confidentialité, et des personnes concernées se sont reconnues. Il propose des mesures de trois types pour améliorer la situation actuelle:

- à long terme, un débat de fond sur le fonctionnement du Grand Théâtre, municipalisation ou pas, devrait avoir lieu;
- à moyen terme, il faudrait envisager la refondation du conseil de fondation, nomination par compétence, et non pour placer des gens dont on ne sait que faire;
- pour les mesures urgentes, des propositions seront faites au Conseil administratif afin de réparer des injustices assez graves concernant des membres du personnel.

Il souhaite également fonctionnariser au moins six personnes et aussi demander à l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) d'intervenir dans le cadre de la sécurisation du cadre de travail du personnel. En dernier lieu, il proposera d'investiguer dans deux ou trois ateliers qui présentent des cas de conflits et, si besoin est, le DAC demandera une enquête administrative qui permettra de mettre en lumière certains dysfonctionnements.

M. Drahusak a lu les rapports de Créalyse et de Sherwood en détail et souligne que son problème fondamental, en tant que directeur du département, est d'assurer dans le contexte actuel la sécurité de 140 fonctionnaires mis à la disposition d'une structure. Ce qui ressort de ces deux rapports est qu'il y a de graves problèmes de management dans l'institution. Il y a eu un directeur général qui n'était pas un directeur général: il aura été un excellent directeur artistique, hésitant entre autorité et autocratie. Il a écarté des gens figurant dans l'organigramme officiel et il s'est constitué sa propre équipe. Cela a été tellement loin dans les exigences artistiques que la structure s'est vue incapable de les absorber, entraînant de graves conséquences humaines. Le problème qui se posera sera celui du cahier des charges du directeur, M. Blanchard. S'il n'est plus directeur général, le contrat devra être renégoциé.

Les questions et remarques tournent autour des différentes hypothèses envisagées et des indemnités en cas de licenciement du directeur.

**Séance du 18 novembre 2008**

*Audition de la direction du DAC, de la Fondation du Grand Théâtre, de la direction du Grand Théâtre et de la commission du personnel du Grand Théâtre*

Pour cette séance, la commission des finances siège avec la commission des arts et de la culture afin d'étudier la proposition PR-614, comptes du Grand Théâtre pour la saison 2006-2007, et la proposition PR-615, budget du Grand Théâtre pour la saison 2008-2009. Un éventuel vote de la résolution R-97 ne pourra cependant se faire que par les membres de la commission des finances.

L'examen détaillé des comptes fait ressortir les différents problèmes existants au Grand Théâtre: le personnel n'est pas traité de la même manière selon qu'il soit employé par la fondation ou par la Ville de Genève.

Pour répondre à l'interrogation d'une commissaire sur, notamment, le départ de l'ancien secrétaire, M<sup>me</sup> Koelliker l'informe qu'un accord, dont elle ne peut préciser le contenu, a été négocié.

Au cours de cette séance, consacrée à l'examen des comptes et du budget, tous les problèmes concernant les relations du personnel, le mobbing et autres ont été abordés ainsi que les différences de conditions salariales entre le personnel de la Ville de Genève et celui de la fondation. La situation est grave et les audits sont clairs; ils mettent en cause la direction, dont la gestion financière et du personnel semble peu correcte. La commission a obtenu des réponses à ses questions, de la part de M<sup>me</sup> Bertani comme de M. Blanchard, même si ces réponses n'étaient pas toujours satisfaisantes. Des mesures doivent être prises rapidement pour améliorer la situation afin que chacun puisse travailler dans de meilleures conditions.

Après le départ des personnes auditionnées, la discussion s'engage autour de la résolution R-97.

Une commissaire, bien qu'il lui semble que les audits ont répondu à cette résolution, s'est sentie gênée pour poser des questions aux représentants du personnel en présence de la direction; n'aurait-il pas été préférable d'auditionner les différents groupes séparément afin de permettre à chacun de s'exprimer plus librement? Elle propose de les entendre sans leur directeur.

Certains commissaires estiment que les deux audits, Créalyse et Sherwood, répondent aux demandes de la résolution, d'autres proposent d'approfondir le sujet et d'entendre encore le personnel avant de clore ce dossier.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres de la commission.

### **Séance du 4 mars 2009**

*Audition de la commission du personnel du Grand Théâtre, représentée par MM. Denis Chevalley, président, et Harry Draganov, vice-président*

Le président demande aux représentants du personnel du Grand Théâtre comment cela se passe pour le personnel au Grand Théâtre et s'il y a des changements depuis le 18 novembre. L'affaire est-elle derrière?

M. Chevalley commence par préciser qu'il n'a pas senti qu'il parlait sous contrôle lors de la séance du 18 novembre, et qu'il s'exprime librement ce soir.

La situation du personnel est la même que lors de la dernière audition: certaines choses se mettent en place et plusieurs commissions travaillent sur un nouveau règlement et coordonnent le travail des équipes artistiques et techniques. Tout n'est pas résolu sur le terrain, mais il y a l'espoir que des améliorations auront lieu très rapidement. Il reste peut-être quelques mauvaises habitudes du personnel, mais les contacts sont bons avec la direction des ressources humaines. Ils en ont un peu moins avec la direction générale et la direction technique qui sont sur le départ et se concentrent sur leur fin de saison. En revanche, ils sont déjà en contact avec la nouvelle direction technique avec laquelle ils entretiennent de bons rapports. Le climat est globalement serein avec le conseil de fondation qui organise des rencontres paritaires au cours desquelles des décisions sont prises sur l'ordre des travaux.

Le président demande si toutes les personnes suspendues ont été réintégrées. M. Chevalley répond que certaines femmes rencontrent encore des difficultés sur le plateau, les équipes techniques ayant des habitudes quelque peu machistes.

M. Draganov précise qu'il est engagé au Grand Théâtre dans le secteur privé, par la fondation, comme environ la moitié du personnel et qu'il n'est donc pas fonctionnaire de la Ville de Genève. Il faut savoir que les dysfonctionnements ont été dénoncés par les fonctionnaires, puisqu'ils avaient le droit et la volonté de montrer que cela ne marchait pas. Les artistes, qui sont tous employés par la fondation, avaient cette même volonté, mais n'avaient pas le droit de le faire. Avec la nouvelle présidence de la fondation, les choses commencent à bouger. Il relève que cela avance beaucoup plus lentement dans le secteur privé, parce que les règles sont différentes. Il a fallu expliquer à M<sup>me</sup> Bertani comment les choses se passaient dans un opéra pour qu'elle comprenne les artistes et fasse avancer les choses. Actuellement, une commission du personnel a été créée, dans laquelle toutes les parties concernées sont représentées, le personnel de la fondation comme le personnel de la Ville de Genève. Pour le personnel de la fondation, les problèmes restent les mêmes que ceux qui durent depuis huit ans. Ils essaient de faire avancer les choses avec le personnel de la Ville, mais ils ne cachent pas que 90% de leurs problèmes ont trait à l'aspect financier. Lui-même fait partie du chœur où les salaires n'ont pas changé depuis plusieurs années; il évalue à 30% la diminution de son pouvoir d'achat.

Un commissaire fait remarquer que l'indexation ne suffirait pas, mais qu'il faudrait réévaluer le poste.

M. Dragonov informe que la dernière réévaluation a eu lieu en 1994.

Des disparités salariales existent dans les services techniques, les contrats dépendent des négociations de chacun. Une analyse des fonctions est en cours qui permettra d'avoir un état des lieux plus précis.

*Discussion et votes*

Une commissaire d'A gauche toute! pense que cette résolution a fait son effet. Cela a permis de voir une évolution favorable de la situation. Il a été démontré qu'il y avait de réels problèmes et qu'il y a une recherche de solutions possibles pour améliorer la situation. Et, s'il est vrai que la gestion financière a été bien examinée et qu'elle est sur la bonne voie, la gestion du personnel, tant par la Ville que par la fondation, n'est pas encore adéquate, puisqu'il y a des différences de traitements. Il est vrai que, par l'intermédiaire de l'étude des comptes, il sera possible de revenir là-dessus et de rendre les rapports en même temps, cela pourrait éviter deux débats sur le Grand Théâtre.

Un représentant du groupe libéral déclare que son groupe demande que cette résolution soit retirée, car il considère qu'elle est caduque. Si le vote a lieu, ils voteront non, mais ils préféreraient qu'elle soit retirée, sachant qu'elle n'a plus vraiment de sens et que la situation a bien évolué depuis l'époque où elle a été déposée.

Il lui est répondu que, lorsqu'un objet est renvoyé en commission, il doit être étudié et un rapport doit être rendu.

Un socialiste est pour une solution médiane. Il rejoint les libéraux sur le fait que renvoyer cet objet en plénum ne fera que réveiller un tas d'histoires. Selon lui, cette résolution a été bénéfique, mais il souligne qu'on n'est pas au bout de l'objet. Il trouve très bien que le personnel soit auditionné de temps en temps pour faire le point de la situation. Ce qui a été dit ce soir ne le rassure qu'à moitié. Gardons cette résolution de côté pour entretenir une certaine pression. La commission peut faire son travail de contrôle en se servant de cet outil qu'est la résolution.

Le représentant radical signale qu'il a déjà rendu un des rapports sur les comptes. Le deuxième sera rendu cette semaine. Il est pour la solution de lier cette résolution au débat sur les comptes du Grand Théâtre. En matière de gestion de ressources humaines, il rappelle que M. Mugny et le conseil de fondation se sont engagés à résilier les statuts et à présenter un contrat de prestations, ce sera l'occasion pour le Conseil municipal de débattre de cette question. Il propose donc de voter cet objet, en faisant un rapport minimaliste qui dit que la résolution est obsolète, et de le mettre à l'ordre du jour d'une prochaine séance plénière.

Un représentant du groupe démocrate-chrétien avait pensé que la commission des finances allait rendre un rapport qui explique qu'elle a fait son travail et qu'elle a constaté que le résultat était plutôt positif, mais qu'il faudrait suivre l'évolution de la situation. Il ne voit pas de raison de retirer la résolution.

Une socialiste souligne que l'on vient d'entendre des représentants du personnel dont aucun n'est une femme. Heureusement, M. Chevalley a évoqué la

situation, apparemment difficile des femmes travaillant au sein de cette institution. Selon elle, il y a un problème et il faut continuer à creuser.

Un membre du groupe des Verts a vérifié et il déclare qu'on ne peut pas retirer la résolution du moment qu'elle a été renvoyée en commission. Il faudra rendre un rapport. Cela finira en séance plénière d'une façon ou d'une autre, elle ne peut pas disparaître de l'ordre du jour. Pour l'instant, le budget et les comptes du Grand Théâtre sont soumis au Conseil municipal et il faudrait profiter de ces moments pour auditionner le personnel et faire un état des lieux.

Un socialiste modère ces propos en ajoutant qu'il serait bien que cet objet soit discuté en séance plénière en même temps que les comptes.

Le président propose l'amendement suivant: «La commission des finances constate, de fait, que le contenu de cette résolution est devenu obsolète et propose de la renvoyer au Conseil administratif pour information.»

Une membre de la commission fait observer que ce n'est pas un amendement, mais une conclusion.

Le président met aux voix cet amendement.

Par 4 oui (1 AGT, 2 S, 1 DC) contre 5 non (1 UDC, 2 L, 1 R, 2 Ve) et 1 abstention (AGT), cet amendement est refusé.

Le président met aux voix la résolution R-97 sans amendement.

Mise aux voix, la résolution est refusée à l'unanimité des 11 membres présents (1 UDC, 2 L, 1 R, 1 DC, 2 S, 2 Ve, 2 AGT).

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer, rapporteuse** (AGT). Cette résolution s'est trouvée à quatre reprises à l'étude de la commission des finances et à deux reprises à l'étude de la commission de contrôle de gestion. La commission de contrôle de gestion l'a finalement renvoyée à la commission des finances, qui avait déjà commencé le travail. Cette résolution a abouti en fait à deux audits qui ont été examinés sous toutes les coutures par la commission des finances, et qui ont relevé de nombreux problèmes existant au Grand Théâtre. D'ailleurs, certains de ces problèmes ont fait la une de différents quotidiens et hebdomadaires, gratuits ou payants. Apparemment, cette résolution a rempli son rôle, puisqu'elle a été suivie d'effets qui nous ont ouvert les yeux sur ce qui se passait au Grand Théâtre.

Cela veut-il dire que tout va bien maintenant au Grand Théâtre? Non, car pour nous, A gauche toute!, il reste encore un problème important qui est celui de la différence de traitement entre le personnel de la Fondation du Grand Théâtre et celui de la Ville de Genève. Les artisans qui travaillent au Grand Théâtre, sou-

vent avec des horaires et dans des conditions difficiles, tels que les couturières, les perruquiers, les maquilleuses, les menuisiers et autres, qui sont toujours sur la brèche, qui doivent toujours être là pour adapter, recoudre ou réparer, sont pour certains considérés comme des manœuvres. Ce n'est pas normal, car sans eux le Grand Théâtre ne pourrait pas tourner. Pour nous, il doit y avoir une égalité de traitement entre le personnel de la fondation et celui de la Ville de Genève. Pourquoi une costumière qui travaille pour la Ville de Genève serait-elle mieux protégée, mieux rétribuée qu'une costumière qui travaille pour la Fondation du Grand Théâtre? A travail égal, salaire égal, c'est ce que nous demandons.

Il est vrai que cette résolution a atteint son objectif, que des audits ont été faits et que nous avons pu examiner tout ce qui se passait au Grand Théâtre. Mais maintenant nous voulons plus: nous voulons assurer un suivi et nous voulons que le personnel soit traité de manière égalitaire.

**La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, les conclusions de la commission demandant le refus de la résolution sont mises aux voix; elles sont acceptées par 47 oui contre 8 non.**

**La présidente.** La résolution est donc refusée.

Mesdames et Messieurs, la motion urgente M-888, intitulée «Skate-park: conditions décentes avant l'hiver pour les animateurs», vous a été distribuée et vous avez tous pu en prendre connaissance. Je passe la parole à M<sup>me</sup> Odette Saez pour défendre l'urgence.

**M<sup>me</sup> Odette Saez (DC).** Cette motion peut paraître anodine, mais elle concerne les animateurs qui surveillent le skate-park de la plaine de Plainpalais. Ces animateurs sont dans une cabane où le courant est coupé, une cabane à la limite de l'insalubrité. Je développerai cette motion tout à l'heure si l'urgence est acceptée. Pour l'instant, Mesdames et Messieurs, je vous demande de voter l'urgence pour qu'il y ait un peu de chauffage dans cette cabane et qu'elle soit aménagée pour l'hiver.

**Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 28 oui contre 21 non (7 abstentions).**

**La présidente.** Nous traiterons cette motion lors de notre séance de 20 h 30.

M<sup>me</sup> Salerno n'étant pas encore arrivée, le point suivant de l'ordre du jour, à savoir le rapport M-781 A «Pour une mise en œuvre communale de la politique d'intégration des étrangers et des étrangères», est reporté.

**M. Alexis Barbey (L).** Madame la présidente, je m'interroge sur le report de ce point en raison de l'absence de M<sup>me</sup> Salerno. Je ne pense pas que la présence de M<sup>me</sup> Salerno soit indispensable pour traiter ce rapport ni que le Conseil municipal se soit prononcé sur son report... Je vous signale que si tous les points pour lesquels il n'y a pas de conseiller administratif devaient être reportés, nous serions assez vite de retour chez nous ce soir...

**La présidente.** Vous avez tout à fait raison, Monsieur Barbey. Mais ce point est reporté de quelques minutes, M<sup>me</sup> Salerno est sur le point d'arriver et elle a demandé que nous l'attendions. Voulez-vous que je fasse voter ce Conseil? Je crois que nous pouvons accepter de l'attendre quelques minutes.

*M. Alexis Barbey.* En effet, si ce point peut être traité durant cette séance, il n'est pas nécessaire de voter.

- 5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 juin 2008 en vue du boucllement de huit crédits d'étude et de construction terminés avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 3 221 535,74 francs, composé:**
- I. d'un crédit complémentaire d'un montant de 3 221 535,74 francs destiné à couvrir les hausses conjoncturelles et contractuelles de six crédits de construction terminés;**
  - II. de deux crédits d'étude, l'un non suivi de réalisation, l'autre abandonné, sans demande de crédit complémentaire (PR-632 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz.**

La commission des finances a consacré quatre séances, les 28 janvier, 24 février, 3 mars et 8 avril 2009, à l'étude de cette proposition de divers boucllements de crédits, sous la présidence de M. Christian Zaugg.

Les notes de séances ont été prises par M<sup>mes</sup> Paulina Castillo, que la rapporteuse remercie ici chaleureusement pour la qualité de ses notes de séances.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 166<sup>e</sup> année»: Proposition, 1012.

**Note de la rapporteuse**

*Pour l'étude de cette proposition, la commission des finances a auditionné, comme il convient, M. Rémy Pagani, conseiller administratif, et les services concernés par ces boucllements de crédits. Elle a complété son étude par l'audition du département des finances afin de clarifier la pratique des honoraires de promotion.*

*Bien que la pratique et les calculs des honoraires de promotion s'étendent à l'ensemble des propositions de boucllements de crédits soumises au Conseil municipal, la commission a saisi l'opportunité de la présente proposition pour approfondir et clarifier ce sujet, sur lequel les commissaires s'interrogent de manière récurrente.*

**Séance du 28 janvier 2009**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M<sup>mes</sup> Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture, et Carmen La Lueta, adjointe de direction au Service d'architecture*

En préambule, M. Pagani rappelle que cette proposition fait partie des fameux trains de boucllements de crédits qui font partie du solde des affaires passées puisque, désormais, tous les dépassements de crédits sur les travaux en cours font l'objet d'une information à la commission des finances avec une proposition de crédit complémentaire si nécessaire. Il cède ensuite la parole à M<sup>me</sup> Payeras pour la présentation détaillée de cette proposition.

Au préalable, M<sup>me</sup> Payeras explique le nouveau fonctionnement du Service d'architecture. Auparavant, le service était essentiellement composé d'architectes. Dès son arrivée en 2002, elle a demandé un poste de comptable au magistrat; que le Conseil municipal a voté. Son souhait était de passer d'une structure verticale vers une organisation plus horizontale avec un adjoint de direction, ce qui correspondait au besoin d'avoir une vision plus professionnelle du service. La même structure a été mise en place au Service des bâtiments.

M<sup>me</sup> La Lueta travaille dans ce service depuis une année. De par sa longue expérience à l'Etat de Genève, auprès de l'Inspection cantonale des finances, elle maîtrise la gestion des finances publiques. Cela contribue à l'amélioration des performances du service, tout en diminuant notablement le nombre et l'importance des dépassements de crédits.

M. Pagani ajoute que la direction du département a décidé de mettre en place ce type de structure dans l'ensemble des services. Les contrôleurs de gestion rencontreront régulièrement l'adjoint à la direction du département pour effec-

## Proposition: bouclement de crédits d'étude et de construction

tuer des contrôles financiers. Une personne sera engagée, grâce aux postes votés au budget 2009, et elle assistera la direction du département pour effectuer des contrôles financiers globaux et du contrôle de gestion. Avec ce nouveau type d'organisation, l'objectif vise à ce que l'ensemble du processus des flux financiers soit mieux adapté et les deniers publics mieux gérés.

*Présentation de la proposition*

Il s'agit de huit crédits d'étude et de construction. En principe, tous les crédits sont soumis à l'indexation, et le dépassement de six de ces crédits est justifié par cette indexation.

S'agissant des deux crédits d'étude, celui du cimetière de Châtelaine a été abandonné, le Conseil municipal ayant refusé la réalisation de ce projet. L'autre projet, lié au 12 de la rue Baulacre, a été abandonné sans étude préalable.

Les différents crédits d'étude faisant l'objet d'un dépassement sont ensuite détaillés.

*Rue des Grottes Nos 18, 20, 22 et rue de la Faucille N° 1*

*Crédit complémentaire demandé: 945 222,99 francs*

Il s'agit de quatre immeubles vétustes qui ont dû être rénovés par étapes en raison de l'impossibilité de reloger tous les locataires. De ce fait, l'indexation est importante, en raison de l'ancienneté du devis général.

A cela s'ajoutent quelques surprises durant les rénovations. En effet, la découverte que la charpente ne remplissait plus sa fonction stabilisatrice a entraîné d'importants travaux de consolidation. M<sup>me</sup> Payeras précise que, auparavant, ces immeubles n'avaient pas de confort et le service a procédé à une rénovation de type Minergie. Cela implique une rénovation lourde, donc chère, mais l'économie d'énergie après travaux est réellement importante.

*Chemin de l'Ecu N° 35*

*Crédit complémentaire demandé: 102 993,43 francs*

Ici, il s'agit d'une salle de sports dans le complexe du Bois-des-Frères. C'est un crédit à rallonge, voté sur plusieurs années, car le magistrat a dû trouver le financement auprès des communes. Il y a plus de 102 000 francs de dépassement, mais des efforts ont été faits, puisque l'indexation a pu être absorbée, de même que le coût de la décontamination du sol pollué découvert pendant les travaux.

*Avenue Dumas N° 28, école Peschier, et avenue Peschier N° 34, chalet «ex-Spring»*

*Crédits complémentaires demandés: 1 644 250,26 francs et 36 265,29 francs*

Pour cette école, le dépassement est dû aux indexations. Il en va de même pour le chalet qui se trouve à côté de l'école, avec un dépassement de 36 265 francs.

*Ecole des Allobroges**Crédit complémentaire demandé: 412 852,80 francs*

Pour cette école, il y a un dépassement de 412 852 francs. C'est un exemple d'indexation négative. En effet, durant la période de crise allant de 1994 à 1997, on voit que l'indexation théorique est à - 800 000 francs. En principe, le crédit voté de 17 340 000 francs aurait dû être diminué d'autant. Cependant, ce crédit a été voté sans les honoraires de promotion qui sont entrés en vigueur à la fin de 1999.

*Rue des Alpes N° 10**Crédit complémentaire demandé: 79 950,97 francs*

Il s'agit de l'immeuble bleu à côté de l'AMR-Sud des Alpes. Le dépassement de crédit se justifie par la volonté d'assainir les différences de niveau au rez-de-chaussée. Il y avait des différences de niveaux (marches) qui compliquaient l'accès pour les personnes à mobilité réduite. Pour cela, le Conseil administratif avait donné son accord pour les assainir.

Pour terminer cette présentation, M<sup>me</sup> Payeras ajoute quelques commentaires sur les bouclements sans demande de crédit complémentaire, l'un portant sur le cimetière de Châtelaine, et l'autre sur le N° 12 de la rue Baulacre.

Concernant le cimetière de Châtelaine, ce projet remonte aux années 2004-2005. Il a été étudié, puis avalisé par le Conseil administratif, mais il a finalement été refusé par le Conseil municipal dans sa session d'avril 2007. Elle regrette que ce projet ait dû être abandonné et invite les commissaires à se rendre sur place pour constater à quel point ce site se trouve dans un piteux état. Elle rappelle que le projet prévoyait la rénovation d'une petite chapelle afin que les offices puissent se dérouler dans l'intimité. En effet, les familles en deuil sont actuellement reçues dans des conteneurs.

En outre, ce projet prévoyait également la transformation de locaux de travail en vestiaires hommes et femmes qui n'existent donc toujours pas.

S'agissant de la rue de Baulacre, un crédit avait été voté en 1998, en vue de la construction d'un dépôt de la Voirie sur ce site. Aujourd'hui, ce projet ayant été intégré au programme de Sécheron, il a été de ce fait abandonné.

M<sup>me</sup> Payeras termine son propos en soulignant que 15 opérations sans dépassement ont été réalisées en 2008 par le Service d'architecture, avec une économie de 2 700 000 francs. Elle ajoute qu'aujourd'hui le rythme des bouclements de crédits est régulier. Cependant, bien que la loi prévoit de boucler un crédit immédiatement, on ne peut boucler un crédit le jour de l'inauguration, cela se fait au fur et à mesure des factures qui arrivent.

## Proposition: bouclement de crédits d'étude et de construction

*Questions de la commission et réponses*

Au sujet du crédit des Allobroges, comment se fait-il que des honoraires de promotion soient intégrés à un crédit voté avant leur entrée en vigueur?

M<sup>me</sup> Payeras explique que la proposition ne prévoyait pas d'honoraires de promotion, puisqu'elle a été votée en 1995; mais, lors des dépenses effectives, ils étaient déjà entrés en vigueur.

M<sup>me</sup> La Lueta précise qu'ici il s'agit surtout des intérêts intercalaires, entrés en force le 1<sup>er</sup> janvier 1996. En 1995, ils n'étaient pas budgétés dans la proposition; mais ce million de francs de frais financiers a bel et bien été imputé par la Comptabilité.

M. Pagani annonce que ces honoraires de promotion vont changer d'appellation et seront désormais dénommés «prestations du personnel en faveur de l'investissement» et qu'elles figurent déjà comme telles dans les nouvelles propositions.

Il rappelle que M<sup>mes</sup> La Lueta et Payeras et les architectes du Service des bâtiments fournissent une prestation dans les investissements. Ainsi, au lieu d'imputer leurs heures de travail dans le budget courant de l'administration, elles sont imputées dans les investissements afin d'avoir une meilleure lisibilité de leurs coûts du point de vue comptable.

S'agissant des rénovations lourdes, ne faudrait-il pas tenir compte des expériences déjà faites et demander des crédits plus réalistes? Tout le monde en ressortirait gagnant car, si un objet coûte dix francs, on ne peut pas revenir après et dire qu'en réalité il en a coûté douze. De plus, et c'est bien connu, lorsque le maître d'œuvre est une collectivité publique, les entreprises font volontairement traîner les chantiers et cela coûte plus cher. Il est nécessaire de changer d'état d'esprit et de ne pas perpétuer la politique des magistrats précédents en matière de construction.

La deuxième question porte sur le délai raisonnable pour boucler un crédit tout en respectant la loi.

M. Pagani se veut pragmatique et explique la politique qu'il entend mener. Il y a actuellement 16 immeubles répertoriés en dessous du seuil Stratus, et donc à rénover. Il fait confiance à ses collaborateurs afin d'étudier toutes les solutions envisageables, telles que démolition, rénovation, aménagement, etc., et opter pour la solution la plus adéquate économiquement et qualitativement. Il s'agit d'un réel changement d'approche. Par ailleurs, il invite ce commissaire à se promener dans le quartier des Grottes ou celui de Saint-Gervais, lesquels sont des réussites du point de vue de la qualité architecturale.

Ce commissaire précise ne pas être opposé à la rénovation lourde et se déclare même en faveur de la protection du patrimoine. Il demandait simplement pourquoi les crédits ne sont pas plus réalistes. Est-ce par crainte que la proposition ne soit pas votée? Il ne met pas en cause la responsabilité des fonctionnaires, car il s'agit plutôt d'une volonté politique.

M<sup>me</sup> Payeras précise que boucler un crédit est une question de temps. En moyenne, il s'écoule sept années entre le vote d'un crédit et la réalisation du projet. C'est donc une temporalité assez longue.

En effet, le service reçoit un devis général préparé par les mandataires; ensuite, le service rédige une proposition, puis dépose une demande d'autorisation, et suit le dépôt de la proposition au Conseil municipal. Une fois l'entrée en matière votée, les mandataires effectuent les soumissions. Dans l'intervalle, les prix peuvent varier et l'indexation est obligatoirement applicable.

Pour illustrer son propos, elle se réfère à la proposition de rénovation pour le Théâtre de l'Orangerie qui a pris trois années pour être votée. Les entreprises avaient soumissionné et les prix ont augmenté par rapport à ceux qui avaient été intégrés dans la proposition.

Par exemple, le dernier indice d'indexation date d'octobre 2008 et montre que les prix de la construction sont en progression constante; mais peut-être qu'avec la crise économique ils vont diminuer. M<sup>me</sup> Payeras souligne qu'il y a toujours un décalage entre le devis général au moment du dépôt de la proposition et celui de la soumission. Du fait qu'on ne peut prévoir ni le délai, ni le marché, c'est la raison pour laquelle la Ville préfère jouer la transparence avec l'indexation. Elle précise, en outre, que l'indice de référence est celui des prix de la construction calculés par l'Office fédéral de la statistique.

Un autre facteur contribue encore à allonger le délai de bouclement, car elle constate que ces dernières années les entreprises tardent à facturer. Elle ignore si c'est pour des raisons de surcharge ou si elles disposent de trop de liquidité. Elle observe simplement que, dans les comptes, il y a 50% des travaux qui ne sont pas facturés à temps et que le service se retrouve à devoir réclamer les factures par téléphone. C'est une difficulté qu'elle va tenter de résoudre lors d'une réunion avec la Société suisse des entrepreneurs.

Un commissaire propose une réponse en observant que l'année 2008 a été une année exceptionnelle pour le secteur du bâtiment à Genève. Si l'entreprise facture en 2008, elle fait exploser son bénéfice et donc sa fiscalité. De ce fait, elle perd autant de liquidités pour 2009, année à l'égard de laquelle tout le monde est inquiet. Il s'agit donc simplement d'une réserve latente.

S'agissant de l'école publique située à l'avenue Dumas, un commissaire se réfère à la proposition PR-221, relative à l'acquisition de la parcelle pour la

## Proposition: boucllement de crédits d'étude et de construction

somme de 2 288 000 francs, votée en 1989 par le Conseil municipal. Il a l'impression que cette acquisition a été oubliée dans le cadre de ce boucllement de crédit.

De plus, revenant aux honoraires de promotion, il se réfère à un document reçu par la Comptabilité générale, lequel précise qu'il s'agit d'une décision datant du 31 janvier 2001 avec mise en application sur les dépenses dès l'année 2000.

Il formule le raisonnement suivant: l'école a été inaugurée à la rentrée scolaire de septembre 2000; il n'y a donc pas de travaux d'importance sur cette année-là.

Si l'on considère 609 725 francs d'honoraires de promotion, lesquels représentent 5% des dépenses, on arrive à un montant d'environ 12 millions de travaux sur un montant total de 18 millions de dépenses.

M<sup>me</sup> Payeras précise qu'il y a 10% de retenue de garantie sur tous les paiements.

Ce même commissaire poursuit et fait la même observation pour le boucllement du chalet pour lequel il y a 84 000 francs d'honoraires de promotion et il peine à en comprendre la base de calcul. Il a besoin de comprendre l'imputation de ces derniers et souligne que la commission des finances affine sa compréhension à la faveur des réponses obtenues, au fur et à mesure des nouvelles propositions de boucllements de crédits.

M<sup>me</sup> Payeras indique que les honoraires de promotion, tout comme les intérêts intercalaires, sont des prélèvements directs de la Comptabilité générale sur les crédits et que le Service d'architecture n'a aucune prise sur cette opération.

Le même commissaire demande alors si, en tant qu'architecte, cette répartition des dépenses lui paraît crédible.

M<sup>me</sup> Payeras pense que le phénomène de retard dans la facturation expliquerait en partie cela et se propose de le vérifier.

Concernant la question liée à l'acquisition du terrain, elle sait qu'auparavant la Comptabilité ne demandait pas d'inclure le prix du terrain avec le crédit. Il faudrait voir dans quel cadre ce terrain a été acheté et s'il a été décidé de l'amortir comme un ensemble ou pas.

Ce à quoi ce commissaire observe que ce crédit s'intègre entre la proposition PR-169, datant de 1978, et la proposition PR-349, qui date de 1991. La logique consistant à mettre toutes les acquisitions de terrain dans les propositions, si la proposition PR-221 n'est pas concernée, il faudrait peut-être corriger les vieux documents sur lesquels il s'est fondé.

M<sup>me</sup> Payeras propose de faire des recherches au sujet de ce terrain. Elle précise que les honoraires de promotion sont applicables depuis le 16 juillet 1999 par

le Service d'architecture. C'est par ailleurs clairement indiqué dans l'introduction de la présente proposition.

De son côté, M. Pagani indique que ces chiffres sont transmis par la Comptabilité et que les décisions ont été appliquées par le département des finances. C'est dire que ces chiffres leur échappent. Il serait peut-être utile d'auditionner le département des finances pour comprendre quelles normes ils ont exécutées.

Toujours le même commissaire a surtout de la peine à comprendre qu'il ait été dépensé 12 millions entre le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et la livraison de l'école en septembre 2000.

M<sup>me</sup> Payeras rappelle que les factures n'arrivent pas à la fin des travaux et que cela dure depuis plusieurs années.

M. Pagani a le sentiment que cela va au-delà du point de vue formulé par ce commissaire à propos du retard de la facturation. D'après lui, il s'agit de lisser les revenus des entreprises. C'est une méthode de faire structurelle et pas seulement conjoncturelle.

Ce à quoi le commissaire estime qu'il ne faut pas exagérer la capacité des entreprises à différer indéfiniment leur facturation. La marge d'une entreprise est de 30% sur les travaux, mais elle a tout de même un investissement de 50% et son personnel à payer. Il veut bien croire que les entreprises en question n'aient pas envoyé leurs factures dans les trois semaines, mais qu'elles aient attendu dix-huit mois paraît peu probable, surtout en l'an 2000.

M. Pagani se dit également interpellé au niveau des procédures. Il propose donc que ses collaboratrices préparent des questions précises sur la base de ce qui vient d'être débattu et demandent les réponses au département des finances.

M<sup>me</sup> Payeras récapitule les questions: pour quelle raison le terrain n'a pas été bouclé dans la proposition PR-221? Sur la base de quels chiffres ont été calculés les honoraires de promotion de l'école et du chalet dans la proposition PR-632? (Voir annexe 1.)

Dans le préambule de la proposition, il est mentionné que, suite à la motion M-674 et aux remarques du Conseil municipal sur les bouclements de crédits, le Conseil administratif cherche une nouvelle approche en la matière. Où en est cette réflexion.

M. Pagani renvoie à la présentation sur les bouclements de crédits qui a été faite à cette commission à la fin de l'année 2008. Il précise néanmoins que la nouvelle stratégie consiste à présenter chaque année les tableaux de bord qui permettent non seulement de contenir mais de comprendre et de réduire les 3,4%

## Proposition: boucllement de crédits d'étude et de construction

de propositions qui iront en dépassement de crédit. Cependant, il rappelle que chaque fois qu'il y aura un dépassement de crédit, la commission des finances en sera informée oralement et par écrit. Si ces dépassements s'avèrent considérables, une proposition sera rédigée.

Une remarque est formulée, liée à la présentation des chiffres. Le cheminement est en effet difficile à suivre pour en comprendre les calculs, alors que cette commission avait expressément demandé que la présentation soit différente pour gagner en clarté et en lisibilité. A quel moment y aura-t-il un autre type de présentation?

M. Pagani répond qu'ils sont en train de s'atteler à ce problème de lisibilité, mais il ne peut pas dire à quel moment interviendra un nouveau type de présentation.

La commissaire insiste en disant que la présentation reste assez opaque et que cela ne facilite pas le travail de la commission qui consiste à suivre le flux des finances. Cela donne l'impression que tout n'est pas fait pour faciliter la lecture de ces boucllements de crédits.

M<sup>me</sup> La Lueta confirme que ce n'est pas très lisible et elle va réfléchir à une façon d'améliorer la lisibilité.

Le magistrat observe que la présentation qu'il a lui-même validée n'est pas la même que celle de la proposition soumise au Conseil municipal. Il imagine que la proposition est imprimée selon une présentation type. Il fera le nécessaire afin que la mise en page et donc la présentation d'origine soit préservée.

Cette même commissaire demande une copie de la présentation validée par le Conseil administratif (voir annexe 2) et refuse d'entendre que le manque de lisibilité provient de la personne chargée de l'impression qui fait son propre calibrage. C'est au magistrat de veiller à ce que les conseiller-ère-s municipaux bénéficient d'une présentation correcte.

Le total indexation et hausses contractuelles est-il inclus dans le montant global du crédit complémentaire demandé?

M<sup>me</sup> La Lueta répond par la négative. Le crédit demandé, c'est bien le dépassement. Le total de l'indexation et des hausses contractuelles est en quelque sorte une explication de ce dépassement. Les honoraires de promotion et les intérêts intercalaires sont intégrés dans les hausses contractuelles. Pour le boucllement de crédit de l'école Dumas, les 2 036 000 francs, c'est le dépassement qu'on aurait pu atteindre si on avait été jusqu'au bout de cette logique d'indexation. On a eu un dépassement effectif de 1 644 000 francs.

Si la Ville était allée jusqu'au bout de cette logique, on aurait 1 644 000 francs de dépassement, plus 2 036 000 francs?

## Proposition: boucllement de crédits d'étude et de construction

M<sup>me</sup> Payeras répond que, au contraire, le dépassement total se serait monté à 2 036 000 francs. En effet, l'indexation, qui est une valeur théorique, donne 2% d'écart entre le devis général et l'adjudication. En principe, on a droit à 2% mais, en l'occurrence, la réalité a été en dessous de 2%.

Le Conseil municipal vote alors un crédit fictif de dépassement qui est justifié par l'indexation théorique?

En prenant l'exemple du chemin de l'Ecu, M<sup>me</sup> Payeras démontre que l'on peut voir que, entre 2000 et 2004, on aurait pu avoir une indexation théorique de 418 855 francs mais qu'en réalité elle est de 102 993 francs. La réalité, c'est le crédit complémentaire demandé. La partie de l'indexation est purement explicative.

Une question d'ordre général est posée concernant ces dépassements dus à l'indexation. En effet, le commissaire ne comprend pas pourquoi, sachant qu'au moment du dépôt du crédit il y aura un dépassement consécutif à une hausse de l'inflation, ce dépassement ne soit pas déjà intégré dans le calcul. Pour ce faire, il se baserait sur l'indexation moyenne des dix dernières années.

M. Pagani précise que, au début de l'année 2008, l'indexation était de 2,4% et, à la fin de cette même année, elle est tombée à 0,7%. C'est donc un chiffre impossible à prévoir.

Ce commissaire estime que de ne rien intégrer parce que ce sera de toute façon un faux montant est gênant.

M. Pagani se réfère au graphique concernant les boucllements de crédits présenté en décembre 2008. Sachant qu'il y a 3,7% de propositions qui sont en dépassement, dans la majorité des cas, l'augmentation des prix de la construction peut être absorbée par des économies qui sont faites. C'est pourquoi il ne serait pas logique de fixer un taux moyen, ce d'autant plus que cela pourrait être contre-productif et constituer un oreiller de paresse.

Ce commissaire en déduit alors que dans la présente proposition il y a un dépassement de plus de 3 millions de francs qui sont dus aux indexations, pour lesquelles le Conseil municipal peut juste en prendre acte. Ce qui revient à dire que, si en tant qu'élu il est interpellé par un-e citoyen-ne lui demandant d'expliquer ce dépassement, il ne pourra donner qu'une seule explication, soit qu'il s'agit de l'indexation et rien de plus.

M. Pagani pense que chacun-e doit prendre ses responsabilités. C'est un dossier que le Conseil municipal a traité durant sept ans. Il s'écoule en moyenne huit à douze mois entre le dépôt de la proposition et son vote. Lui-même prend ses responsabilités pour les préparer et, dès lors qu'elles sont votées, il les met en œuvre.

Le commissaire prend acte de cette réponse tout en faisant part de sa gêne par rapport à cela.

## Proposition: boucllement de crédits d'étude et de construction

Un commissaire partage la réflexion au demeurant pertinente de ce commissaire. Lorsqu'on établit la masse salariale pour le budget, on pondère d'un certain pourcentage. Le citoyen lambda ne comprendrait pas qu'on explique un tel dépassement par l'indexation, lui-même n'ayant pas vu les hausses contractuelles sur sa feuille de paie.

M. Pagani tient à relever que ses deux collaboratrices n'avaient pas encore pris leur fonction au moment des faits. Il rappelle aux conseillers municipaux que, dans le projet de budget présenté en septembre, il était projeté 2,4% d'indexation sur la masse salariale. Or elle sera indexée à 0,7% et personne n'a pu anticiper qu'en réalité elle atteindrait ce taux-là au mois de décembre. C'est dire à quel point il est difficile de maîtriser ce genre de poste.

S'agissant de la salle de sport, on constate un dépassement de 240 000 francs dû à un sol pollué. Pour quelle raison cela n'a-t-il pas été pris en compte, sachant qu'on était sur les terrains des Services industriels de Genève et qu'il y a eu le même type de problème sur un terrain voisin? On pouvait s'y attendre.

M<sup>me</sup> Payeras relève que cela n'a pas été pris en compte en 1999. Aujourd'hui, il y a une liste des sites pollués consultables sur internet et l'Etat de Genève les prévient lorsqu'il délivre une autorisation de construire. Cette question de la pollution est actuellement mieux gérée et cela ne devrait pas se reproduire.

**Séance du 24 février 2009***Discussion de la commission*

Le président ouvre la discussion sur cette proposition qu'il estime être prête pour le vote, puisque les réponses aux questions de la commission ont été fournies par le Service d'architecture.

Au sujet des réponses reçues, le groupe des Verts se dit perplexe à la lecture de la réponse fournie concernant les honoraires de promotion. Tel que libellé, on comprend que le calcul des honoraires des architectes et autres mandataires sera effectué une fois tous les autres fournisseurs payés. La facture finale des architectes est donc payée plusieurs mois, voire plusieurs années après la fin des travaux, générant automatiquement une imputation d'honoraires de promotion. Or, à travers ces honoraires de promotion, la Ville souhaitait connaître le véritable coût des travaux. Il se trouve que, d'un point de vue comptable, en raison du retard de l'administration ou des fournisseurs, la facture finale s'en retrouve artificiellement gonflée. Cela pose problème au sens de la véracité des coûts recherchés.

D'autres commissaires partagent cette remarque, raison pour laquelle la commission des finances tient à se faire expliquer sur quels critères se fondent ces calculs.

Pour sa part, le groupe libéral reste extrêmement réservé sur ces honoraires de promotion. Concernant l'école Peschier, notamment, il n'y voit aucun motif pour que les honoraires de promotion atteignent les montants indiqués. Il ne croit pas que l'élément déclenchant, du point de vue comptable, soit la date de la facture, mais plutôt la commande et la réalisation des travaux. Croire que les honoraires de promotion puissent s'accroître du seul fait du délai de facturation est irrecevable. Le groupe libéral ne refusera pas cette proposition, mais pense que cette commission devrait fixer des règles qui soient plus lisibles.

Le groupe socialiste fait part d'une inquiétude en relevant que, dans la réponse reçue, il est écrit que les honoraires – et non les honoraires de promotion – sont payés une fois les travaux terminés, voire parfois des années plus tard. Il espère vivement que la Ville, en tant que collectivité publique, ne paie pas des architectes après des années. En effet, la phrase, telle qu'elle est formulée, porte à croire que les honoraires sont payés avec beaucoup de retard aux bureaux d'architectes. Des précisions sont demandées afin d'être rassuré sur ce point.

Pour le groupe radical, cette phrase ne souffre d'aucune ambiguïté. Il s'agit bien du décompte final qui est établi une année après. Les factures aux bureaux d'architectes sont payées en temps et en heure.

Au sujet des honoraires de promotion, il fait la distinction entre le problème économique – par rapport à la valeur des actifs – le problème comptable, c'est-à-dire quand sont-ils imputés, et le problème de gestion équivalant à la manière de les calculer. Pour éclaircir la commission sur ces points, il conviendrait que le département des finances et du logement vienne expliquer la mécanique complète des honoraires de promotion.

Le président fait remarquer que cette commission a bénéficié déjà de plusieurs explications concernant ces honoraires de promotion.

Certes, mais la commission n'est toujours pas au clair sur l'historique, la pratique et la mécanique de ces honoraires de promotion. De plus, les réponses et explications reçues ont fait surgir d'autres questionnements. Le sujet étant complexe, la commission souhaite que le département des finances en explique l'ensemble du processus, ce qui évitera les mêmes interrogations à chaque boucllement de crédit.

Restait à déterminer si la commission des finances souhaitait tenir une séance sur ces honoraires de promotion dans le cadre des travaux sur cette proposition.

Finalement, l'ensemble des commissaires s'accordant sur le fait qu'il n'y avait aucune urgence à voter cette proposition rapidement, et saisie d'un objet ayant trait aux honoraires de promotion, c'était l'occasion d'éclaircir ce point extrêmement technique et pour lequel la commission des finances doit pouvoir être au clair. La commission a conclu qu'elle ne pouvait voter des propositions

## Proposition: bouclement de crédits d'étude et de construction

alors même que tous les points n'étaient pas réglés, avec le risque de revenir sur cette question en plénum et un débat qui n'en finirait plus. Il convient dès lors d'avoir achevé totalement les travaux pour procéder au vote de cette proposition.

La commission surseoit au vote de cette proposition et consacrerait une séance spécifique sur les honoraires de promotion.

**Séance du 3 mars 2009 consacrée aux honoraires de promotion**

*Audition de M. Philippe Krebs, adjoint de direction au département des finances et du logement*

M. Krebs propose d'emblée que les commissaires posent leurs questions au fur et à mesure de son exposé, qui sera illustré par un diaporama (voir annexe 3).

Pour commencer, il relève que les honoraires de promotion s'appelleront désormais «prestations du personnel en faveur de l'investissement», cela pour éviter des confusions d'ordre lexical. Cependant, il s'en tiendra à l'ancienne appellation durant la présentation qui va suivre.

Ainsi, par honoraires de promotion, on entend le chiffrage du travail effectué par les services en matière d'investissement.

Il y a des services dont la principale activité est de préparer des crédits d'investissement et de suivre ces projets. Les honoraires de promotion consistent à représenter tout ce travail, en facturant le travail des personnes qui sont financées par le compte de fonctionnement, au compte d'investissement.

Le but du jeu étant de présenter ce flux de manière simplifiée, on effectue un calcul forfaitaire. Un taux de 4% est appliqué pour les constructions, et de 5% pour les rénovations.

Il faut savoir que c'est une opération purement comptable. Il y aura des revenus au compte de fonctionnement qui seront payés par les investissements, mais sans entraîner d'encaissement d'argent. Cette opération ne va rien changer à la situation économique de la Ville de Genève. Cela va uniquement augmenter les immobilisations et la durée de l'amortissement. Sur la durée, c'est un jeu à somme nulle.

*Questions de la commission et réponses de M. Krebs*

A quel moment a-t-il été décidé de l'application rétroactive des honoraires de promotion au 1<sup>er</sup> janvier 2000?

L'entrée en vigueur des honoraires de promotion date de courant 1999.

Effectivement, il y a eu une période transitoire qui a vu l'application de la règle sur des crédits qui ont été ouverts avant son édicton.

Quand a été prise la décision d'appliquer la règle rétroactivement sur des crédits en cours d'achèvement?

En 1999, quand il a été décidé de l'introduction des honoraires de promotion. Par ailleurs, il a été prévu que cette décision porterait sur tous les crédits non encore bouclés.

Les honoraires de promotion sont donc une manière différée d'honorer les personnes?

M. Krebs répond par la négative. Il prend l'exemple d'un architecte qui suit un projet de rénovation d'un immeuble locatif. Cet architecte perçoit son salaire une fois par mois, comme tous les collaborateurs et collaboratrices de la Ville. Les honoraires de promotion sont une écriture comptable: on facture aux investissements un montant forfaitaire pour rendre compte du travail effectué par cette personne dont le salaire est payé par le compte de fonctionnement, alors qu'elle travaille pour les investissements.

Ainsi, tout le monde s'accorde à dire que la décision a été prise en 1999 et qu'elle est entrée en vigueur en 2000. Cette décision a été prise par le Conseil administratif avec l'accord de l'organe de surveillance des communes, le 31 janvier 2001, avec une mise en application sur les dépenses 2000. Cependant, ce qui préoccupe la commission des finances, c'est de savoir à partir de quel moment ces honoraires de promotion sont entrés en vigueur. La date du 1<sup>er</sup> janvier 2000 peut-elle être confirmée?

M. Krebs confirme l'approbation d'une directive générale (DGA) en 1999. Il se renseignera concernant la date du 31 janvier 2001.

Quant à la date exacte, il ne peut être affirmatif, mais c'est à cette période-là qu'ils sont entrés en vigueur (voir annexe 4).

Pourtant, lors de l'examen de bouclements contenus dans la proposition PR-525 concernant notamment les Rues-Basses, la commission des finances avait pris la décision de soustraire des honoraires de promotion à certains bouclements de crédits, au motif que ces honoraires n'étaient pas encore entrés en vigueur en se référant à la date communiquée par le Service de la comptabilité générale. La commission avait décidé que, à partir de cette date, les honoraires de promotion étaient inclus et, en deçà, ils étaient retranchés de la proposition de bouclements de crédits. D'où l'importance de connaître la date exacte de leur entrée en vigueur.

## Proposition: bouclage de crédits d'étude et de construction

Ce qui risque de se produire, si la commission des finances décide de retirer un tel montant, c'est qu'il soit comptabilisé en application des directives et génère un dépassement. Il y aura un effet négatif sur le compte de fonctionnement la première année, et des effets positifs décalés sur les amortissements pour le solde restant; mais, en termes d'excédent de financement, cela ne change pas un centime.

Le président rappelle qu'une réponse a été donnée par le département des constructions et de l'aménagement, laquelle précise que «la Comptabilité générale a commencé à imputer des honoraires de promotion depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000».

M. Krebs relève qu'une deuxième question se pose: quel est l'élément relevant, la date du vote de la proposition ou la date de clôture?

Un commissaire se réfère à la proposition PR-549 dans laquelle il est écrit que les hausses contractuelles correspondent à l'ajustement, voire l'intégration, des intérêts intercalaires (supportés par les investissements depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1996) et des honoraires de promotion (supportés par les investissements depuis le 7 juillet 1999).

M. Krebs observe que c'est cette date qu'il avait en mémoire.

Quelle est la raison du taux différencié de 4% pour la construction et de 5% pour la rénovation?

Ces taux ont été déterminés en 1999. M. Krebs ignore sur quelle base, mais il a été admis que les rénovations demandaient plus de travail que les constructions.

Quels sont finalement les montants pris en compte, car les études et préétudes ne sont pas prises en compte.

Les montants pris en compte viennent assez loin dans le calcul, avant les intérêts intercalaires et avant l'éventuelle participation au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève.

Un commissaire comprend bien qu'on ne veuille pas faire de calcul d'apothicaire, mais un calcul plus nuancé pourrait être effectué au lieu d'un calcul forfaitaire qui date de fort longtemps. Par ailleurs, il demande d'où proviennent les taux de 4 et 5%.

M. Krebs ignore quel est le mode de fixation qui a déterminé ce taux à l'époque. Il faudrait demander au Contrôle de gestion de procéder à un chiffrage précis sur un projet type. En outre, il imagine que ces taux sont toujours d'actualité, puisque les pratiques en matière de construction n'ont pas évolué au point que ces taux en soient sensiblement modifiés.

Le même commissaire relève que cette pratique n'a rien de révolutionnaire, puisqu'elle est prévue dans le modèle de compte harmonisé qui ne parle pas de calcul forfaitaire. Sa préoccupation, c'est le moment où ces 4% sont imputés dans les revenus de fonctionnement, car cela impacte les comptes annuels de fonctionnement et cela pourrait être ennuyeux si cela ne concernait pas le bon exercice.

Sous réserve d'une vérification auprès de la Comptabilité générale, M. Krebs répond que chaque année, pour les dépenses en cours, on comptabilise un revenu pour les services sur les crédits concernés. Il observe une certaine stabilité au niveau du compte de fonctionnement. Mais, évidemment, si les factures arrivaient quatre ou six mois plus tard, il risquerait d'y avoir un problème.

Lors de sa dernière séance, la commission des finances s'étonnait du fait que des honoraires de promotion soient appliqués sur des dépassements. Est-ce une bonne stratégie que d'accroître les dépassements par 4 ou 5% qui viennent aggraver une situation dont on n'a pas lieu d'être fier?

C'est une excellente question; on peut l'étendre aux intérêts intercalaires et à la participation au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève. Techniquement, il y a conflit entre charger la barque du dépassement et l'application de la règle qui impose de comptabiliser de manière forfaitaire un pourcentage des dépenses. Il faut quand même rappeler que le dépassement supplémentaire engendré par ce calcul ne change rien au niveau du décaissement. Cela va augmenter les revenus au compte de fonctionnement, la valeur d'immobilisation et les amortissements que le service devra porter.

D'après un commissaire, le raisonnement qui consiste à dire que c'est une opération neutre pour les finances est exact, pour autant que les investissements soient autofinancés. En admettant qu'il y ait un autofinancement de 50% sur les 100 millions d'investissements prévus, il faudra aller chercher 50 millions sur le marché des capitaux, dont il faudra payer des intérêts sur le budget de fonctionnement.

M. Krebs propose de prendre un exemple en imaginant 50 millions d'investissements autofinancés. S'il est ajouté des honoraires de promotion de 100%, il y aura donc 100 millions. Sur le papier, il y aura un déficit de financement de 50 millions de francs, mais il n'y aura pas besoin de les emprunter, puisqu'ils auront été reçus virtuellement au compte de fonctionnement.

Ce même commissaire entend alors que les bonis du budget de fonctionnement seront affectés au remboursement de la dette.

M. Krebs explique que, en réalité, ils se facturent à eux-mêmes. C'est une simple écriture, il n'y a aucun décaissement.

Ne serait-ce pas alors un système pour embellir les comptes de fonctionnement de la Ville de Genève?

## Proposition: bouclement de crédits d'étude et de construction

On pourrait le considérer de cette manière. Chaque année, ce système fait coulisser 3 millions d'investissements et il y a 3 millions de revenus en plus.

Certes, mais c'est 3 millions de recettes virtuelles qui permettent d'avoir 3 millions de déficit en fonctionnement.

M. Krebs n'est pas certain que ce soit là la volonté qui a présidé lors de l'introduction des honoraires de promotion. Il s'agissait plutôt de rendre les coûts plus transparents. Il serait tenté de dire que, de manière différentielle, il y a un revenu proche de 3 millions chaque année, et ce n'est donc pas cela qui modifie la situation.

Ainsi, les honoraires de promotion représentent un revenu dans le compte de fonctionnement et ils apparaissent uniquement dans le département des constructions et de l'aménagement.

M. Krebs confirme cela. Ils apparaissent dans les services qui sont amenés à gérer des investissements, c'est pourquoi on en trouve passablement au Service d'architecture, au Service des bâtiments et au Service du génie civil. Il s'agit de la nature comptable 340 et 438, sous prestations du personnel en faveur des investissements. Il doit y avoir cinq lignes dans le budget 2009 pour un montant budgété de 2 800 000 francs. Il complète son propos par un graphique (voir le diaporama en annexe 3) où l'on voit qu'en 2003 on a la pompe qui s'amorce et un montant assez faible. A partir de 2004, on se trouve à 3, 4 millions. On observe une légère diminution parce qu'il y a un peu moins de constructions, mais globalement, c'est assez stable.

Peut-on en déduire que des salaires sont financés par l'investissement?

On ne peut pas dire cela; il y a des services, comme le Service d'architecture, qui auront des revenus de 600 000 francs. C'est comme si le service facturait aux investissements le travail réalisé.

En résumé, sur les 100 millions d'investissements par an votés par le Conseil municipal, sans qu'on ait posé une pierre, 3 millions servent donc à payer des salaires?

M. Krebs explique que c'est comme si le service était un mandataire externe et facturait le travail réalisé. Lorsque l'on paye des honoraires à un avocat, on ne finance pas que son salaire, on finance sa photocopieuse, ses locaux, etc.

Où cela apparaît-il au budget?

Ils apparaissent en 43 sous la rubrique Revenus divers.

Cela doit être une part importante des revenus divers, puisque cela représente 4% d'un département.

C'est effectivement une part importante pour un département, mais pas pour l'ensemble.

Il est observé que, sur la question des revenus, ils auraient pu être comptabilisés en charges négatives. Concernant l'embellissement du compte de résultat, normalement, cela ne devrait avoir aucun effet, puisque le revenu devrait, à terme, se retrouver dans les charges d'amortissements. L'effet retard aurait pu être compensé, s'il avait été décidé de réévaluer les actifs pour pouvoir comptabiliser les bons amortissements.

Il aurait fallu réévaluer les actifs à la hauteur du travail réalisé à l'époque.

L'effet retard évoqué vient du fait qu'il y a un effet d'embellissement la première année, qui sera compensé dès que le crédit commencera d'être amorti.

Ce commissaire estime que l'effet d'embellissement dure au moins quinze ans.

L'ampleur maximale de l'embellissement est de 3 millions, et elle s'atténue avec les amortissements.

Il a été dit que l'embellissement, c'est 3 millions. En admettant que la durée de l'amortissement soit de vingt ans, cela représente 60 millions de part d'investissement que l'on peut accumuler durant cette période. Cette part d'investissement a, par la force des choses, un coût.

M. Krebs intervient en indiquant qu'il n'y a pas d'endettement lié à cette écriture. Il y a une autorisation d'emprunt, mais, s'il n'y a pas d'emprunt, il n'y a pas de charges d'emprunt.

Il est souligné que la Ville a bénéficié d'un autofinancement de 100% quelques années, mais que ce n'est pas la règle.

Pour calculer l'autofinancement, on devrait déduire cette écriture, car elle n'a pas d'impact sur celui-ci.

Le même commissaire ne comprend pas comment il est possible d'avoir des revenus qui n'ont pas d'origine. Il y a une dépense qui est réelle, qui correspond au paiement des salaires et des charges qui y sont liées. Il y a donc des revenus qui ne sont pas virtuels. Ils proviennent du budget d'investissement qui se finance, pour partie, en fonds propres, et pour partie en fonds étrangers. La part supplémentaire est toujours en fonds étrangers, donc les honoraires de promotion sont toujours des fonds étrangers.

M. Krebs répond que, à supposer que la Ville finance 1 million de francs par de l'emprunt, il sera chargé d'emprunter 1 million de francs, de les verser en revenus à la Ville de Genève et de rembourser le million de francs.

La Ville de Genève est-elle la seule à appliquer ces honoraires de promotion?

## Proposition: bouclement de crédits d'étude et de construction

A sa connaissance, il n'y a pas d'autre collectivité publique qui ait cette pratique.

Un commissaire a l'impression que tout plaide en faveur de l'application des normes IPSAS, puisque ces normes demandent la présentation du tableau de trésorerie, qui n'existe pas aux comptes de la Ville, et qui donne un certain nombre d'explications, lesquelles répondraient aux nombreuses questions qui se posent ici. Il suggère donc que, pour les comptes 2010, un tableau des flux de trésorerie soit présenté.

M. Krebs en prend note.

L'objectif de l'introduction des honoraires de promotion est bien de connaître le coût exact d'une rénovation ou d'une construction. Dès lors, pourquoi faut-il passer par trois types d'écritures comptables? Aussi, pour quelles raisons le Conseil administratif a-t-il décidé d'introduire ces honoraires de promotion, alors qu'aucune autre collectivité ne l'applique?

M. Krebs ne connaît pas la genèse de cette décision. Ces calculs ont la vertu de présenter, de manière comptable, le fait qu'il y a plusieurs services de l'administration qui ont des tâches principalement dévolues aux investissements. La Ville essaie d'appliquer le principe de sincérité qui veut que les comptes représentent au mieux la réalité.

Un commissaire estime que le président pourrait écrire au Conseil administratif afin qu'il s'explique sur la décision d'introduire les honoraires de promotion. Sinon, c'est le règne du cabinet noir. Le président confirme qu'il se fera le relais de cette question auprès du Conseil administratif.

Une commissaire rappelle qu'à une période les conseillers et conseillères municipaux n'avaient de cesse de demander quel serait le coût de confier les travaux à des mandataires externes, et ils avaient demandé que cela soit intégré aux coûts de la construction.

Par la suite, le Conseil municipal a souhaité la transparence des coûts du Service des espaces verts et de l'environnement et du Service logistique et manifestations pour les événements comme celui de la Fête de la musique. De son point de vue, le Conseil municipal est aussi à l'origine de l'application des honoraires de promotion.

Le président témoigne que certains groupes politiques, de manière récurrente et avec raison, revendiquaient la transparence des coûts. Dans certains milieux défenseurs de l'économie, il n'était pas admis que la Ville de Genève sous-facture ses logements.

Ce à quoi un commissaire relève que, en matière de transparence des coûts, il y a toute sorte de mesures qui devraient être prises. Or il n'a été pris que cette mesure-là.

## Proposition: boucllement de crédits d'étude et de construction

Le groupe socialiste souligne avoir défendu des motions concernant la transparence des coûts et permettant de maîtriser les coûts de construction. Il ajoute que, lorsque prévalait l'ancienne méthode, les honoraires de promotion contenaient d'autres choses telles que la publicité sur les bâtiments. D'après lui, la transparence des coûts offre une plus grande démocratie dans la rénovation et une plus grande lisibilité.

M. Krebs termine sa présentation par l'exemple de la rénovation d'un immeuble locatif pour 2 millions de francs. Le Service d'architecture va préparer le dossier puis suivra les travaux. Le calcul des honoraires de promotion sera de 100 000 francs à 5%.

Les travaux de rénovation seront réalisés en une année, et les 100 000 francs d'honoraires de promotion seront facturés au crédit d'investissement et viendront en revenus au Service d'architecture. C'est une simple écriture comptable qui s'effectue en fin d'année. Il ajoute que cette facturation ne représente pas tant de travail que cela pour l'administration.

Une commissaire aimerait être rassurée sur l'une des réponses envoyée par le Service d'architecture précisant que le calcul des honoraires exacts des architectes et autres mandataires ne s'effectue qu'une fois tous les autres fournisseurs payés. La facture finale des architectes est donc payée plusieurs mois, voire plusieurs années, après la fin des travaux, générant automatiquement une imputation d'honoraires de promotion. Ce qui l'a choquée, c'est d'imaginer qu'un long délai puisse s'écouler avant le paiement des architectes. Elle espère vivement que ce n'est pas le cas.

Les honoraires d'architectes sont payés sur la base du montant total des travaux. Ils font leur facture en dernier, une fois que l'ensemble des prestataires ont adressés leurs factures. Il arrive, sur certains chantiers, que la facture de l'architecte parvienne passablement tardivement à la comptabilité. C'est le propre du processus.

Si l'architecte n'établit pas sa facture finale, serait-ce parce qu'il attend d'autres acomptes?

L'architecte envoie des factures d'acomptes et la facture finale parvient plus tard, lorsque tous les autres prestataires ont établi leurs factures. Dès qu'une facture est validée, elle part à la comptabilité qui règle dans les délais.

Une observation est faite sur la présentation des comptes. A la fin de cette proposition, figure une ligne qui se résume simplement à: hausses contractuelles et/ou honoraires et/ou intérêts et/ou hausse main-d'œuvre. Serait-il possible de demander à la Comptabilité de détailler cette ligne?

## Proposition: bouclement de crédits d'étude et de construction

Il faut savoir que les bouclements de crédits sont préparés par les services qui en sont les gestionnaires. M. Krebs recommande de faire la remarque au service concerné.

En quoi le fait de régler la facture finale plusieurs années après la fin des travaux génère-t-il automatiquement une imputation d'honoraires de promotion?

Avant de régler la facture finale, elle est comptabilisée à l'investissement. Chaque année, on regarde les dépenses de l'année et on applique les 4%.

La commission des finances pourrait-elle bénéficier d'une réponse écrite pour savoir sur quoi se fondent ces chiffres?

Cette question est à poser au département des constructions et de l'aménagement.

Pour quelle raison n'y a-t-il pas d'honoraires de promotion calculés pour les travaux d'urbanisme?

Ces travaux sont probablement financés par le compte de fonctionnement. Cependant, ces derniers ont fait l'objet d'une délibération en crédit d'engagement et le service aurait dû en prévoir le calcul, mais on n'est plus dans la règle forfaitaire des 4 ou 5%. Il faudrait poser la question au service concerné.

Un autre commissaire estime que des honoraires de promotion pourraient également être perçus pour le développement informatique.

Cela pourrait être envisagé à partir du moment où il y a un important travail au sein du service dans le cadre d'un projet tel que SAP.

Comment distinguer les missions d'accompagnement d'un projet et à quel moment est-il décidé de facturer, même de manière virtuelle?

A partir du moment où il y a un crédit d'investissement pour lequel on fixe 4 ou 5%. S'il y a du travail qui se fait en amont et en aval, le montant sera certes un peu faussé, mais cela donne tout de même la représentation d'un flux comptable.

Les questions étant épuisées, la commission remercie M. Krebs pour la clarté de sa présentation.

**Séance du 8 avril 2009***Vote de la commission.*

Chaque groupe ayant pu largement s'exprimer sur cette proposition dans la séance du 24 février dernier, le président procède au vote de la proposition PR-632.

Proposition: bouclage de crédits d'étude et de construction

L'arrêté I est approuvé par 10 oui (2 AGT, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 1 R, 1 L) et 2 abstentions (UDC)

L'arrêté II est approuvé par 10 oui (2 AGT, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 1 R, 1 L) et 2 abstentions (UDC). (*Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification.*)

*Annexes mentionnées*

Voir proposition sur IntraCM/documents/propositions CA au CM/166<sup>e</sup> année/PR-632.

## BOUCLEMENT PR-632

Réponse aux questions de la commission des finances (28 janvier 2009)

### 1. Rattachement des PR d'acquisition de parcelles dans le cadre de l'opération de réalisation de l'école Peschier

*Question posée : la PR-221 d'acquisition de parcelle n'est pas référencée dans la PR-632 de boucllement au niveau de l'opération école Peschier, pourquoi ?*

La PR-221 ouvrait un crédit d'acquisition de 1'930'000 francs pour l'acquisition de la villa sise 30, avenue Dumas (parcelle no 2312). Le service de la comptabilité générale, actuellement très occupé par le boucllement des comptes 2008, nous a confirmé que le montant de 4'055'311 francs, imputé sur l'opération de réalisation de l'école Peschier en date du 31.12.2002, concernait l'acquisition des parcelles 2006 (PR.343), 2007 (PR-169), 2008 (PR-349), 2009 (PR-201), 2312 (PR-221) et 2313 (PR-99), actuellement regroupées sous la parcelle 3806 au cadastre.

Il manque donc à l'évidence dans la présentation du boucllement de l'école Peschier la référence à certaines de ces PR d'acquisition de parcelles. Cependant, il faut porter à la connaissance de la commission des finances que l'acquisition de parcelles est comptabilisée dans un compte de bilan en attendant l'affectation des terrains achetés à des opérations. L'unité des opérations foncières procède chaque année au boucllement comptable et politique des crédits utilisés pour l'acquisition de terrains, au fur et à mesure des achats réalisés. Le rattachement comptable est effectué bien plus tard, au moment de la réalisation d'une opération. L'ensemble des crédits d'acquisition de parcelles dans le cadre de l'opération de l'école Peschier a donc déjà fait l'office d'un boucllement de crédit voté.

Afin de s'assurer de l'intégralité des rattachements de parcelles pour cette opération, le service d'architecture procédera avec le service de la comptabilité générale, dès la fin du boucllement des comptes 2008, à une vérification de leurs comptabilisations dans cette opération afin de s'assurer de la valeur comptable de cette école dans les comptes de la Ville.

### 2. Honoraires de promotion

*Question posée : le montant d'honoraires de promotion sur l'opération de l'école Peschier de 609'526 francs semble trop élevé si on considère que le chantier s'est terminé en 2001 et que la comptabilité générale a commencé à imputer des honoraires de promotion depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000. Comment peut-on expliquer ce montant imputé par la CGE ?*

Les honoraires de promotion de l'école Peschier se décomposent de la manière suivante :

2000	264'637.39 francs
2001	253'399.08 francs
2002	80'250.98 francs
2003	5'870.20 francs
2004	4'256.04 francs
2005	1'112.34 francs

L'ensemble de ces montants totalise la somme de 609'526 francs. Ces montants, imputés par la CGE, correspondent à 4 % des factures payées par la CGE pendant ces mêmes années, soit une valeur totale de factures payées de 15'238'150 francs, soit plus de 80 % du coût de réalisation de l'école (hors acquisition de parcelles et études).

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2009 (après-midi)  
Proposition: bouclement de crédits d'étude et de construction

Service d'architecture

Ville de Genève

Cette proportion peut sembler trop importante. Cependant, elle s'explique si l'on tient compte des facteurs suivants :

- les factures payées en 2000 comportaient un nombre conséquent de factures concernant les travaux effectués en 1999. En effet, à cette époque, aucune correction comptable de type « passifs transitoires » n'était effectuée par le service d'architecture, qui ne disposait pas d'un poste de comptable. La plupart des factures arrivées au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2000 concernait l'exercice 1999, mais ont été rattachées à l'exercice comptable 2000, année de paiement,
- d'une façon générale, lors de la fin d'un chantier, les montants facturés se situent aux environs de 50 % du total attendu. En effet, la réception des travaux est en cours et le processus de validation des factures par la direction des travaux n'est pas du tout terminé à ce stade,
- certaines entreprises et mandataires tardent à envoyer leurs factures. Très souvent le service d'architecture réclame des factures afin de pouvoir boucler les crédits votés,
- le calcul des honoraires exacts des architectes et autres mandataires n'est effectué qu'une fois tous les autres fournisseurs payés. La facture finale des architectes est donc réglée plusieurs mois, voire plusieurs années après la fin des travaux générant automatiquement une imputation d'honoraires de promotion.

4 février 2009

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2009 (après-midi)  
Proposition: boucllement de crédits d'étude et de construction

2729

Service d'architecture

Ville de Genève

Complément à la réponse du 4 février 2009

Question posée : « Pouvez-vous mieux expliquer le paragraphe suivant ? »

- *le calcul des honoraires exacts des architectes et autres mandataires n'est effectué qu'une fois tous les autres fournisseurs payés. La facture finale des architectes est donc réglée plusieurs mois, voire plusieurs années après la fin des travaux générant automatiquement une imputation d'honoraires de promotion.*

En Suisse, les honoraires des architectes et des ingénieurs sont réglementés par les normes SIA (société suisse des ingénieurs et des architectes).

Les honoraires de ce type de mandataires sont calculés en pourcentage du coût total des travaux sur la base du décompte final. Ce dernier est établi après le paiement de la dernière facture de travaux effectués.

Les garanties dans la construction ont une durée de 2 ans, voir parfois de 5 ans, et des litiges avec les entreprises et/ou les mandataires peuvent apparaître après la remise de l'ouvrage. Pour cette raison, le maître de l'ouvrage décale le paiement d'une partie des travaux ou des prestations jusqu'au règlement final de(s) litiges(s).

25.02.2008



Proposition du Conseil administratif du 25 juin 2008 en vue du bouclement de huit crédits d'études et de construction terminés avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 3 221 535.74 francs, composé :

- I d'un crédit complémentaire d'un montant de 3 221 535.74 francs destiné à couvrir les hausses conjoncturelles et contractuelles de six crédits de construction terminés;
- II de deux crédits d'étude, l'un non suivi de réalisation, l'autre abandonné, sans demande de crédit complémentaire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

#### Préambule

Selon les dispositions légales des articles 33 et 35 du règlement d'application de la Loi sur l'administration des communes, cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final de divers crédits d'études non suivis de réalisation ou abandonnés et de constructions terminés. La gestion de ces crédits incombe au service d'architecture du département des constructions et de l'aménagement.

Selon les directives du Conseil administratif et en accord avec le service de la surveillance des communes, cette proposition ne vous présente que des crédits présentant un dépassement ou n'ayant pas été utilisés ou encore dont l'objectif n'a pas été atteint. Les crédits d'investissement sans dépassement se bouclent dans le cadre du bouclement annuel des comptes; ils sont identifiés dans le tableau ad hoc publié avec les comptes (pages vertes). Pour ces crédits, il n'y a donc pas de propositions spécifiques du Conseil administratif destinées au Conseil municipal. En 2007, six crédits ont été bouclés sans dépassement et quatre au cours du premier semestre 2008.

A la suite de la réponse du Conseil administratif à la Motion n° 664 (22 janvier 2007) relative aux bouclements de crédits, puis des remarques du Conseil municipal, le Conseil administratif recherche une nouvelle approche qui réponde aux souhaits de la commission des finances d'une part, et aux impératifs de gestion, d'autre part. Le Conseil administratif entend trouver un accord sur ce point le plus rapidement possible.

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2009 (après-midi)  
 Proposition: bouclement de crédits d'étude et de construction

2731

Signalons que les achats de parcelles, gérés par l'unité Opérations foncières, sont intégrés aux crédits de réalisation par la comptabilité générale et budget; c'est pourquoi, il en est fait mention dans la présente proposition.

L'indexation théorique ou variation conjoncturelle mentionnée dans la présente proposition est une mise à jour du montant des crédits votés en fonction de l'évolution des coûts de construction à la date de remise des soumissions. Conformément aux directives de la commission des finances, cette indexation est calculée à la hausse ou à la baisse, suivant l'indice genevois des prix de la construction de logements (référence : publication de l'Office cantonal de la statistique).

Le poste «Hausse contractuelles» correspond à la prise en compte d'éléments conjoncturels ou requis par les nouvelles directives comptables, tels que :

- l'actualisation du coût de la main-d'œuvre et des matériaux (entre la date de soumission et la date de réalisation), ceci dans le cadre d'une durée échelonnée au minimum sur 2 années civiles
- la variation contractuelle sur les honoraires des mandataires calculés en fin d'opération
- l'ajustement, voire l'intégration, des intérêts intercalaires (supportés par les investissements depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1996 – suite à la décision du Conseil administratif du 19 juillet 1995) et des honoraires de promotion (supportés par les investissements depuis le 7 juillet 1999 – Directives de gestion administrative).

Enfin, le système comptable propre aux collectivités publiques et en vigueur à la Ville de Genève intègre les dépenses et les recettes pour chaque opération. Il en résulte que toutes les recettes (subventions, participations de tiers, etc.) sont imputées dans le décompte final. En conséquence, les crédits complémentaires demandés dans cette proposition correspondent bien à la différence entre les crédits nets et les dépenses nettes.

De manière détaillée, cette proposition vous présente six crédits de construction terminés et deux crédits d'études, l'un abandonné, l'autre non suivi de réalisation.

**I. BOUCLEMENT DE SIX CRÉDITS DE CONSTRUCTION AVEC L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE DE 3 221 535.74 FRANCS DESTINÉ À COUVRIR LES HAUSSES CONJONCTURELLES ET CONTRACTUELLES**

La somme de l'indexation et des hausses contractuelles est plus élevée que la différence entre le crédit voté et la dépense. En conséquence, le crédit complémentaire à voter concerne le montant de cette différence à titre de hausses.

► N° PFI 012.056.03 – Logements existants  
 Grottes 18-20-22, rue des, Faucille 1, rue de la  
 Rénovation des immeubles

Crédit d'étude PR 138, voté le 25 avril 1989	3 35 621.00
Crédit d'étude complémentaire PR 226, voté le 20 mars 1990	3 50 000.00
Crédit de réalisation PR 87, voté le 28 mai 2001	6 95 300.00
<b>Total brut crédits</b>	<b>7 635 921.00</b>
Subvention LDTR	- 397 500.00
<b>Total net crédits</b>	<b>7 238 421.00</b>
Total dépensé	8 581 143.99
Subvention LDTR reçue	- 397 500.00
<b>Total net dépensé</b>	<b>8 183 643.99</b>
<b>Crédit complémentaire demandé</b>	<b>945 222.99</b>
Indexation théorique de 1999 à 2003	850 179.10
Hausse contractuelles et/ou honoraires de promotion et/ou intérêts intercalaires et/ou hausse main d'œuvre (MO)	1 63 263.72
<b>Total indexation + hausses contractuelles</b>	<b>1 013 442.82</b>

**SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2009 (après-midi)**  
**Proposition: bouclage de crédits d'étude et de construction**

**Explication du dépassement**

Le montant du crédit complémentaire demandé est inférieur à la somme de l'indexation théorique et des hausses contractuelles. Ces dernières correspondent à l'évolution des coûts de construction, de la main d'œuvre, des matériaux et des honoraires des mandataires.

- **N° PFI 050.039.02 - Sports**  
**Ecu 35, chemin de l'**  
 Centre sportif du Bois-des-frères  
 Réalisation d'une salle d'entraînement pour la gymnastique artistique

Crédit d'étude PR 349, voté le 14 février 1995	130 000.00
Crédit de réalisation PR 386, voté le 10 février 1999 (soit : crédit Ville de Genève de Fr. 2 200 000 + subventions de l'Etat de Fr. 520 000 et de l'association des communes genevoises (ACG) de Fr. 500 000)	3 220 000.00
Crédit de réalisation complémentaire PR 106, voté le 29 avril 2002 (soit : crédit Ville de Genève de Fr. 800 000 + subvention de l'ACG de Fr. 1 500 000)	2 300 000.00
Crédit de réalisation complémentaire (photovoltaïque) PR 106, voté le 29 avril 2002	433 900.00
Crédit de réalisation complémentaire PR 258, voté le 14 janvier 2003	369 960.00
<b>Total brut crédits</b>	<b>6 453 860.00</b>
Subvention cantonale	- 520 000.00
Subventions ACG	-2 000 000.00
<b>Total net crédits</b>	<b>3 933 860.00</b>
Total dépensé	6 681 853.43
Subvention cantonale reçue	- 520 000.00
Subventions ACG reçues	-2 000 000.00
Subvention du service cantonal de l'énergie reçue (photovoltaïque)	- 125 000.00
<b>Total net dépensé</b>	<b>4 036 853.43</b>
<b>Crédit complémentaire demandé</b>	<b>1 02 993.43</b>
Indexation théorique de 2000 à 2004	418 855.65
Hausses contractuelles et/ou honoraires de promotion et/ou intérêts intercalaires et/ou hausse MO	67 432.80
<b>Total indexation + hausses contractuelles</b>	<b>486 288.45</b>

**Explication du dépassement**

Le montant du crédit complémentaire demandé est inférieur à la somme de l'indexation théorique et des hausses contractuelles. Ces dernières correspondent à l'évolution des coûts de construction, de la main d'œuvre, des matériaux et des honoraires des mandataires.

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2009 (après-midi)  
 Proposition: bouclage de crédits d'étude et de construction

2733

- N° PFI 030.012.04 - Ecoles publiques  
 Dumas 28, av.  
 Construction du groupe scolaire de Peschier

Crédit d'achat parcelle PR 169 voté le 14 mars 1978	1 050 000.00
Crédit d'achat parcelle PR 349 voté le 14 mai 1991	2 920 000.00
Part du crédit de préétude PR 349 voté le 14 février 1995	180 000.00
Part du crédit d'étude PR 349 voté le 14 février 1995	495 000.00
Part du crédit d'étude complémentaire PR 184 voté le 5 mai 1997	360 000.00
Crédit de réalisation PR 332 voté le 15 septembre 1998	17 899 000.00
Total brut crédits	22 904 000.00
<b>Total net crédits</b>	<b>22 904 000.00</b>
Total dépensé	24 548 250.26
<b>Total net dépensé</b>	<b>24 548 250.26</b>
<b>Crédit complémentaire demandé</b>	<b>1 644 250.26</b>
Indexation théorique de 1997 à 2001	1 185 747.60
Hausses contractuelles et/ou honoraires de promotion et/ou intérêts intercalaires et/ou hausse MO	850 855.37
<b>Total indexation + hausses contractuelles</b>	<b>2 036 602.97</b>

**Explication du dépassement**

Le montant du crédit complémentaire demandé est inférieur à la somme de l'indexation théorique et des hausses contractuelles. Ces dernières correspondent à l'évolution des coûts de construction, de la main d'œuvre, des matériaux et des honoraires des mandataires.

Font également partie du crédit complémentaire demandé, les honoraires de promotion de 609 725 francs (non budgétisés, mais comptabilisés selon les nouvelles directives de la Ville), ainsi que la différence de 85 311 francs entre le crédit d'achat de la parcelle et le montant payé.

- N° PFI 030.012.02 - Ecoles publiques  
 Peschler 34, av  
 Aménagement du chalet "ex-Spring"

Crédit achat parcelle PR 201 voté le 30 mars 1982	1 069 000.00
Part du crédit de préétude PR 349 voté le 14 février 1995	20 000.00
Part du crédit d'étude PR 349 voté le 14 février 1995	55 000.00
Part du crédit d'étude complémentaire PR 184 voté le 5 mai 1997	40 000.00
Crédit de réalisation PR 332 voté le 15 septembre 1998	1 808 000.00
Total brut crédits	2 992 000.00
<b>Total net crédits</b>	<b>2 992 000.00</b>
Total dépensé	3 028 265.29
<b>Total net dépensé</b>	<b>3 028 265.29</b>
<b>Crédit complémentaire demandé</b>	<b>36 265.29</b>
Indexation théorique de 1997 à 2001	178 100.00
Hausses contractuelles et/ou honoraires de promotion et/ou intérêts intercalaires et/ou hausse MO	139 482.34
<b>Total indexation + hausses contractuelles</b>	<b>317 582.34</b>

**SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2009 (après-midi)**  
**Proposition: bouclement de crédits d'étude et de construction**

**Explication du dépassement**

Le montant du crédit complémentaire demandé est inférieur à la somme de l'indexation théorique et des hausses contractuelles. Ces dernières correspondent à l'évolution des coûts de construction, de la main d'œuvre, des matériaux et des honoraires des mandataires.

Font également partie dans le montant du crédit complémentaire demandé (bien que compensé par des non-dépenses), les honoraires de promotion de 84 477 francs (non budgétés, mais comptabilisés selon les nouvelles directives de la Ville).

- N° PFI 030.019.05 - Ecoles publiques  
**Allobroges 4-6, rue des**  
 Construction d'un ¼ de groupe scolaire

Crédit de préétude PR 49 voté le 19 février 1992	250 000.00
Crédit de préétude complémentaire PR 97 voté le 23 juin 1992	150 000.00
Crédit d'étude PR 63 voté le 21 juin 1988	1 350 000.00
Crédit d'étude complémentaire PR 249 voté le 12 avril 1994	770 000.00
Crédit de réalisation PR 399 voté le 27 juin 1995	14 820 000.00
<b>Total brut crédits</b>	<b>17 340 000.00</b>
<b>Total net crédits</b>	<b>17 340 000.00</b>
Total dépensé	17 752 852.80
<b>Total net dépensé</b>	<b>17 752 852.80</b>
<b>Crédit complémentaire demandé</b>	<b>412 852.80</b>
Indexation théorique de 1994 à 1997	- 800 799.30
Hausses contractuelles et/ou honoraires de promotion et /ou intérêts intercalaires et/ou hausse MO	994 576.75
<b>Total indexation + hausses contractuelles</b>	<b>193 777.45</b>

**Explication du dépassement**

Les intérêts intercalaires de 980 325 francs et les honoraires de promotion de 2 860 francs n'ont pas été budgétés dans la proposition de crédit (PR 399), mais comptabilisés selon les nouvelles directives de la Ville.

Il convient de relever que le coût total des travaux hors intérêts intercalaires se monte à 16 776 317 francs. Il est donc inférieur de 563 683 francs à l'ensemble des crédits votés.

Par ailleurs, l'indexation théorique pendant cette période a été négative.

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2009 (après-midi)  
 Proposition: bouclage de crédits d'étude et de construction

2735

- N° PFI 043.015.02 – Culture et loisirs  
 Alpes 10, rue des, AMR  
 Extension et transformation des locaux.

Crédit d'étude PR 117 voté le 15 janvier 2002	50 000.00
Crédit de réalisation PR 308 voté le 21 janvier 2004	1 653 000.00
<b>Total brut crédits</b>	<b>1 703 000.00</b>
<b>Total net crédits</b>	<b>1 703 000.00</b>
Total dépensé	1 782 950.97
<b>Total net dépensé</b>	<b>1 782 950.97</b>
<b>Crédit complémentaire demandé</b>	<b>79 950.97</b>
Indexation théorique de juin 2003 à janvier 2007	30 017.45
Hausses contractuelles et/ou honoraires de promotion et/ou intérêts intercalaires et/ou hausse MO	0.00
<b>Total indexation + hausses contractuelles</b>	<b>30 017.45</b>

**Explication du dépassement**

Après l'inauguration en novembre 2005, le service d'architecture était prêt à boucler l'opération sans dépassement. Pendant le chantier, des travaux complémentaires pour permettre l'accès au bâtiment aux personnes à mobilité réduite ont été effectués sur le compte divers et imprévus.

En 2006, des travaux complémentaires ont été demandés par l'AMR afin de garantir l'exploitation optimale des salles du 3<sup>e</sup> étage et du rez-de-chaussée. Le Conseil administratif a répondu favorablement à cette demande et a autorisé le 23 août 2006 un dépassement de 69 000 francs.

Le montant du crédit complémentaire demandé est également justifié par l'indexation théorique des prix de la construction.

**II. BOUCLAGE DE DEUX CRÉDITS D'ÉTUDE NON UTILISÉS, NON SUIVIS DE RÉALISATION OU ABANDONNÉS, SANS DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE**

- N° PFI 084.003.02 - Cimetières et crématoires  
 Furet 71, ch., Cimetière de Châtelain  
 Etude pour la rénovation du bâtiment d'entrée

La proposition du Conseil administratif PR-527 du 13 décembre 2006, d'estimée à la rénovation du bâtiment d'entrée du cimetière, a été refusée par le Conseil municipal lors de sa séance du 18 avril 2007. En conséquence, le crédit peut être bouclé.

Crédit d'étude PR 300, voté le 10 février 1998	45 000.00
Crédit d'étude complémentaire PR 175 voté le 25 février 2002	90 000.00
<b>Total net crédits</b>	<b>135 000.00</b>
Total dépensé	116 164.75
<b>Non dépensé</b>	<b>18 835.25</b>

**SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2009 (après-midi)**  
**Proposition: bouclage de crédits d'étude et de construction**

- **N° PFI 082.016.01 – Enlèvement et traitement des déchets**  
**Baulacre 12, rue -**  
 Etude d'un dépôt de nettoyage de la voirie

Le dépôt de la voirie de la rue Baulacre 12 a dû être démolie pour permettre la construction du cycle d'orientation de Montbrillant.

Pour le remplacer, un nouveau centre provisoire a été ouvert à la rue de Montbrillant 23, au mois de février 2001, financé pour moitié chacun par l'Etat de Genève et la Ville de Genève (PR-100).

L'étude du déplacement du dépôt de la voirie de la rue Baulacre 12 sur un autre site est abandonnée. Aucune dépense n'a été effectuée. En conséquence, le crédit peut être bouclé.

Crédit d'étude PR 284, voté le 14 janvier 1998	180 000.00
<b>Total net crédits</b>	<b>180 000.00</b>
Total dépensé	0.00
<b>Non dépensé</b>	<b>180 000.00</b>

#### **Conclusion**

En résumé, sur un total de six crédits de construction, un crédit d'étude terminé et un crédit non utilisé :

- quatre crédits ne présentent pas de dépassement s'il est tenu compte des indexations et hausses conjoncturelles;
- deux crédits présentent un dépassement;
- deux crédits d'étude sont l'un non suivi de réalisation, l'autre abandonné, sans demande de crédit complémentaire.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés suivants :

#### **PROJETS D'ARRETES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

**arrête :**

PROJET D'ARRETE I

**Article premier.** - Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclement de six crédits de construction terminés, un crédit complémentaire de 3 221 535.74 francs destiné à couvrir les hausses conjoncturelles et contractuelles liées à ces crédits, soit :

- 945 222.99 francs relatifs à la rénovation des immeubles de logements, rue des Grottes 18-20-22 et rue de la Faucille 1 (PR 138 votée le 25 avril 1989, PR 226 votée le 20 mars 1990 et PR 87 votée le 28 mai 2001);
- 102 993.43 francs relatifs à la réalisation d'une salle d'entraînement pour la gymnastique artistique, chemin de l'Écu 35 (PR 349 votée le 14 février 1995, PR 386 votée le 10 février 1999, PR 106 votée le 29 avril 2002 et PR 258 votée le 14 janvier 2003);
- 1 644 250.26 francs pour la construction du groupe scolaire de Peschier, avenue Dumas 28 (PR 169 votée le 14 mars 1978, PR 349 voté le 14 mai 1991, PR 349 votée le 14 février 1995, PR 184 votée le 5 mai 1997 et PR 332 votée le 15 septembre 1998);
- 36 265.29 francs pour l'aménagement du chalet "ex-Spring", avenue de Peschier 34 (PR 201 votée le 30 mars 1982, PR 349 votée le 14 février 1995, PR 184 votée le 5 mai 1997 et PR 332 votée le 15 septembre 1998).
- 412 852.80 francs pour la construction d'un ¼ groupe scolaire, rue des Allobroges 4-6 (PR 49 votée le 19 février 1992, PR 97 votée le 23 juin 1992, PR 63 votée le 21 juin 1988, PR 249 votée le 12 avril 1994 et PR 399 votée le 27 juin 1995).
- 79 950.97 francs pour l'extension et transformation des locaux de l'AMR, rue des Alpes 10 (PR 117 votée le 15 janvier 2002 et PR 308 votée le 21 janvier 2004).

**Art. 2.** - Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans les patrimoines administratifs ou financiers suivant la nature du patrimoine des objets concernés. Pour chaque objet, la dépense sera amortie sur la durée d'amortissement restante de la réalisation.

PROJET D'ARRETE II

**Article premier.** - Les crédits d'étude suivants :

- 45 000.00 francs (PR 300 votée le 10 février 1998) et 90 000.00 francs (PR 175 votée le 25 février 2002) soit un crédit total de 135 000.00 francs sur lesquels ont été dépensés 116 164.75 francs pour l'étude de la rénovation du bâtiment d'entrée du cimetière sis chemin du Furet 71,
- 180 000.00 francs (PR 284 votée le 14 janvier 1998), sur laquelle aucune dépense n'a été effectuée pour l'étude du déplacement du dépôt de la Voirie de la rue Baulacre 12 sur un autre site,

sont bouclés sans demande de crédit complémentaire.

**Art. 2.** - La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget 2009 de la Ville de Genève.

**Annexe :** tableau récapitulatif

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2009 (après-midi)  
 Proposition: bouclage de crédits d'étude et de construction

Récapitulatif des crédits d'investissements terminés

OPERATION	CREDITS VOTES			Autres subventions hors crédit	DEPENSES EFFECTIVES		JUSTIFICATIF DE LA DIFFERENCE			Total indexation et hausses contractuelles en francs	Différence (E - H)	Période
	Total brut crédits	Total brut subventions participations	Total net crédits		Total net dépenses	Credit complémentaire demandé	Indexation en francs	Hausses contractuelles en francs	I			
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	
I												
Grottes 18-20-22, Faucille 1	7635821,00	397500,00	7238421,00	-	8183643,99	945222,98	850179,10	163263,72	1013442,82	-68219,83	1999 à 2003	
Ecu 35	6453860,00	2520000,00	3933860,00	125000,00	4036863,43	102693,43	4188955,65	67432,80	486288,45	-383285,02	2000 à 2004	
Dumas 28	22904000,00	-	22904000,00	-	24548250,26	1644250,26	1185747,60	850855,37	2036602,97	-392262,71	1997 à 2001	
Peschier 34	2982000,00	-	2982000,00	-	3028265,29	36265,29	178100,00	139482,34	317582,34	-281317,05	1997 à 2001	
Alibrogges 4-6	17340000,00	-	17340000,00	-	17752852,80	412852,80	-800789,30	984576,75	193777,45	219075,35	1984 à 1997	
Albes 1.0, rue des AMR	17030000,00	-	17030000,00	-	1782950,97	79850,97	30017,45	-	30017,45	-49833,52	2003 à 2007	
<b>Total général</b>	<b>59028781,00</b>	<b>2917500,00</b>	<b>56117281,00</b>	<b>125000,00</b>	<b>59332816,74</b>	<b>3221535,74</b>	<b>1962100,50</b>	<b>2215610,98</b>	<b>407711,48</b>	<b>-856175,74</b>		
II												
Furet 71	135000,00	-	135000,00	-	116164,75	-	-	-	-	-	2003 à 2007	
Sauzier 12	82000,00	-	82000,00	-	116164,75	-	-	-	-	-		
<b>Total général</b>	<b>315000,00</b>	<b>-</b>	<b>315000,00</b>	<b>-</b>	<b>116164,75</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		

I ouverture d'un crédit d'un montant de 3221535,74 francs destiné à couvrir les hausses conjonctuelles et contractuelles de six crédits de construction terminés.

II crédits d'étude non utilisés, non suivis de réalisation ou abandonnés, sans demande de crédit complémentaire.

## honoraires de promotion

## définitions

- honoraires  
*somme versée pour l'accomplissement d'un travail ou la prestation d'un service*

## définitions

- promotion
  - *mesure tendant à développer ou améliorer une situation*
  - *techniques et moyens commerciaux favorisant la vente d'un produit*
  - *ensemble des titulaires de diplôme d'une école ayant obtenu le même diplôme la même année*
  - *activité de celui ou de celle qui s'occupe de la construction*



## honoraires de promotion

- les projets d'investissements sont préparés dans les services



- ce travail est rémunéré par le compte de fonctionnement



## honoraires de promotion

- les projets d'investissements sont suivis par les services



- ce travail est rémunéré par le compte de fonctionnement

## honoraires de promotion

- les honoraires de promotion permettent de facturer ce travail effectué pour les investissements et financé par le compte de fonctionnement.

## honoraires de promotion

- le calcul est réalisé de manière forfaitaire
- 4% pour les constructions, 5% pour les rénovations
- études et préétudes pas concernées

## honoraires de promotion

- représentent des revenus dans le compte de fonctionnement
- sont payés par les investissements
- c'est une opération comptable qui n'entraîne pas d'encaissement ou de décaissement

## honoraires de promotion

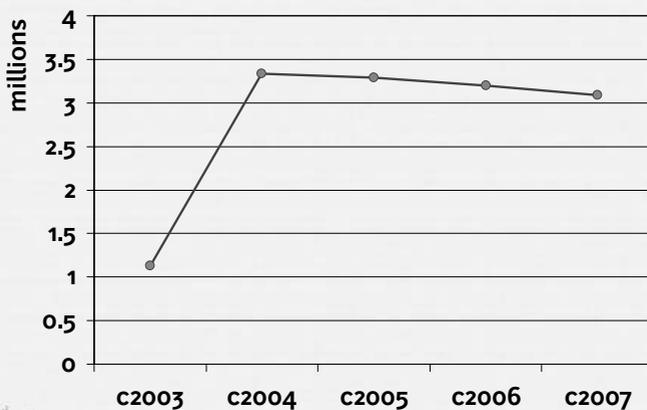
- exemple : rénovation d'un immeuble locatif pour 2 millions de francs
- le service d'architecture prépare le dossier, puis suit les travaux
- les honoraires de promotion représentent 100'000 francs
- il sera débité 100'000 francs du crédit d'investissement, et crédité comme revenu au service d'architecture

## honoraires de promotion

- revenus au budget 2009 sous la nature comptable 438 340 « prestation du personnel en faveur des investissements »

2'800'000 francs

## honoraires de promotion



SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2009 (après-midi)  
Proposition: bouclement de crédits d'étude et de construction

2745

DÉPARTEMENT DES FINANCES  
ET DU LOGEMENT

LA CONSEILLÈRE ADMINISTRATIVE

ANNEXE 4

VILLE DE  
GENÈVE



Monsieur Christian Zaugg  
Président de la commission des finances  
Palais Eynard  
Rue de la Croix-Rouge 4  
1204 Genève

Genève, le 8 avril 2009

**Objet** Réponse écrite à la commission des finances – séance du 3 mars 2009

**Sandrine Salerno** Monsieur le Président,

022 418 22 33  
sandrine.salerno@ville-ge.ch

Vous trouverez en annexe la réponse écrite aux cinq questions posées lors de la séance du 3 mars 2009.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Sandrine Salerno

**Réponse écrite à la commission des finances (séance du 3 mars 2009)****Question : Qu'est-ce qui a conduit le Conseil administratif à inclure subitement ces honoraires dans les coûts de travaux de construction ?**

L'application de l'article 20 lettre b du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (B 6 05.01).

*La comptabilité est tenue selon les principes suivants : (...) b) toutes les opérations financières et comptables doivent figurer dans la comptabilité;*

**Question : Quelle est la date exacte d'entrée en vigueur des honoraires de promotion ?**

La DGA 03.0061.00 est formulée comme suit :

*Dès le 7 juillet 1999, les frais de promotion sont supportés par les investissements eux-mêmes, et non plus par le budget de fonctionnement. Ce qui, par conséquent, entraîne un réajustement du coût des travaux (entretien, construction, etc.) de chacun des objets concernés mentionnés dans les demandes de crédit au Conseil administratif.*

**1. METHODE DE CALCUL DES FRAIS DE PROMOTION**

Selon l'usage, la formule est la suivante :

*Montant de l'investissement<sup>1</sup> x taux spécifique de frais de promotion<sup>2</sup> (4% pour les constructions et 5%<sup>3</sup> pour les rénovations).*

*Ce calcul doit figurer dans la proposition de crédit, et doit avoir été prévu dans le Plan financier quadriennal.*

**2. CALCUL DES FRAIS REELS**

*Les frais de promotion d'un objet donné sont calculés et comptabilisés, chaque année par la Comptabilité générale, sur le cumul de la dépense annuelle des objets en cours au 31.12. de l'année concernée, et sur les objets annoncés terminés dans l'année.*

**A. Informations nécessaires****a) Généralités**

*Le calcul prévisionnel des frais de promotion doit être incorporé dans la proposition de crédit au Conseil administratif (coût des travaux avant calcul des intérêts intercalaires et de l'attribution au Fonds municipal d'art contemporain).*

**b) Responsabilité des services chargés d'opérations**

*En fin d'année lors du bouclement annuel des comptes, les services chargés d'opérations<sup>4</sup> doivent communiquer à la Comptabilité générale une liste de tous les objets concernés par les intérêts intercalaires (selon DGA 03.0060.00) et complétée pour les opérations concernées par les frais de promotion.*

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2009 (après-midi)  
Proposition: bouclement de crédits d'étude et de construction

2747

VILLE DE DÉPARTEMENT DES FINANCES  
GENÈVE ET DU LOGEMENT

B. Cas particuliers

a) Frais d'études et de préétudes

Les frais d'études et de préétudes ne donnent pas lieu à la calculation des frais de promotion. Cependant en cas de réalisation, le cumul des frais d'études et de préétudes concernés est reporté comme dépense d'investissement du crédit de réalisation voté.

b) Mobilier scolaire, aménagement de places de jeux d'école

En raison du très court délai entre l'achat et la mise en exploitation des objets cités en titres, ceux-ci ne supportent pas les frais de promotion.

c) Attribution au Fonds municipal d'art contemporain

Etant donné qu'il n'y a pas de corrélation entre l'attribution au Fonds municipal d'art contemporain et les dépenses effectuées sur ce dernier (achat d'oeuvres), aucun frais de promotion, sur la charge que représente l'attribution au Fonds, ne sera calculé ni imputé à l'investissement.

d) Mode de financement

Les objets financés, complètement ou partiellement, par le fonds d'équipement ou par le fonds énergie des collectivités publiques, supportent également la charge de frais de promotion sur le coût des travaux.

La participation à ces derniers par une entité tierce à la Ville ne dispense pas de calculer les frais de promotion sur l'ensemble du coût des travaux.

e) Compte rendu annuel

Lors du bouclement annuel, la Comptabilité générale comptabilisera la part de frais de promotion à charge des investissements.

3. PRESENTATION DANS LA PROPOSITION DE CREDIT

Les frais de promotion doivent figurer dans la proposition après le total du coût de l'opération et doivent être basés sur ce dernier montant.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur le sous-total obtenu avec le précédent calcul.

.....  
<sup>1</sup> Ce montant doit comprendre l'ensemble du coût de l'opération, à savoir : tous les frais d'études, de préétudes et de réalisation (à l'exception du Fonds municipal d'art contemporain et des intérêts intercalaires).

<sup>2</sup> Tous les investissements de Voirie sont assimilés à de la construction.

<sup>3</sup> Ce taux est valable pour le domaine d'aménagement urbain et d'éclairage public.

<sup>4</sup> Est considéré comme chargé d'opération le service qui maîtrise l'opération (surveillance).

**Question : Les pourcentages de 4% ou de 5% (constructions et rénovations) sont-ils toujours d'actualité ?**

Le département des finances et du logement ne peut se prononcer sur cette question. Nous recommandons à la commission des finances de poser cette question au département en charge de la gestion des crédits.

**Question : D'autres collectivités incluent-elles les honoraires de promotion dans les coûts de leurs travaux et lesquelles?**

La Ville de Genève applique les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Dans un souci de transparence, le Conseil administratif a décidé de la facturation de ces honoraires en application de l'article 20 lettre b du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (B 6 05.01), dans un souci de faire figurer dans la comptabilité toutes les opérations financières et comptables.

**Question : Pourquoi des honoraires de promotion dans les boucllements de crédits concernant les travaux et non dans ceux relatifs à l'informatique, l'urbanisme (plans directeurs etc.) ?**

Le département des finances et du logement applique les dispositions de la DGA mentionnée ci-dessus.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté I est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté sans opposition (51 oui et 8 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté sans opposition (51 oui et 8 abstentions).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

### ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du boucllement de six crédits de construction terminés, un crédit complémentaire de 3 221 535,74 francs destiné à couvrir les hausses conjoncturelles et contractuelles liées à ces crédits, soit:

- 945 222,99 francs relatifs à la rénovation des immeubles de logements, rue des Grottes 18-20-22 et rue de la Faucille 1 (PR-138 votée le 25 avril 1989, PR-226 votée le 20 mars 1990 et PR-87 votée le 28 mai 2001);
- 102 993,43 francs relatifs à la réalisation d'une salle d'entraînement pour la gymnastique artistique, chemin de l'Ecu 35 (PR-349 votée le 14 février 1995, PR-386 votée le 10 février 1999, PR-106 votée le 29 avril 2002 et PR-258 votée le 14 janvier 2003);
- 1 644 250,26 francs pour la construction du groupe scolaire de Peschier, avenue Dumas 28 (PR-169 votée le 14 mars 1978, PR-349 votée le 14 mai 1991, PR-349 votée le 14 février 1995, PR-184 votée le 5 mai 1997 et PR-332 votée le 15 septembre 1998);
- 36 265,29 francs pour l'aménagement du chalet «ex-Spring», avenue de Peschier 34 (PR-201 votée le 30 mars 1982, PR-349 votée le 14 février 1995, PR-184 votée le 5 mai 1997 et PR-332 votée le 15 septembre 1998);
- 412 852,80 francs pour la construction de trois quarts de groupe scolaire, rue des Allobroges 4-6 (PR-49 votée le 19 février 1992, PR-97 votée le 23 juin 1992, PR-63 votée le 21 juin 1988, PR-249 votée le 12 avril 1994 et PR-399 votée le 27 juin 1995);

- 79 950,97 francs pour l'extension et transformation des locaux de l'AMR, rue des Alpes 10 (PR-117 votée le 15 janvier 2002 et PR-308 votée le 21 janvier 2004).

*Art. 2.* – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans les patrimoines administratif ou financier, suivant la nature du patrimoine des objets concernés. Pour chaque objet, la dépense sera amortie sur la durée d'amortissement restante de la réalisation.

## ARRÊTÉ II

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

#### *arrête:*

*Article premier.* – Les crédits d'étude suivants:

- 45 000 francs (PR-300 votée le 10 février 1998) et 90 000 francs (PR-175 votée le 25 février 2002), soit un crédit total de 135 000 francs, sur lesquels ont été dépensés 116 164,75 francs pour l'étude de la rénovation du bâtiment d'entrée du cimetière sis au chemin Furet 71;
- 180 000 francs (PR-284 votée le 14 janvier 1998), sur lequel aucune dépense n'a été effectuée pour l'étude du déplacement du dépôt de la Voirie de la rue Baulacre 12 sur un autre site,

sont bouclés sans demande de crédit complémentaire.

*Art. 2.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget 2009 de la Ville de Genève.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.*

## **6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Priorité aux riverains – avenue Eugène-Pittard» (P-225 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato.**

La pétition P-225 a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions le 6 décembre 2008. Elle a été traitée par la commission au cours des séances des 19 janvier, 2 février et 16 février 2009, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion. Les notes de séance ont été assurées par M<sup>me</sup> Nathalie Bianchini que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

### **Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

### **Séance du 19 janvier 2009**

#### *Audition des pétitionnaires.*

Les pétitionnaires sont représentés par M<sup>me</sup> Chantal Bouvard, dépositaire de la pétition et riveraine de la zone concernée, M<sup>me</sup> Marina Hehlen, M. Peter Pazmandy et M. Jean-Louis Pasquier, riverains.

Une pétitionnaire présente la situation en précisant que les auditionnés habitent tous le chemin de Normandie, pour sa part depuis trente-deux ans, alors que c'était pratiquement la campagne.

Actuellement, le contexte est extrêmement différent. Il y a la grande avenue Louis-Aubert, très fréquentée, desservant l'axe Eaux-Vives-Carouge et l'avenue Eugène-Pittard où se termine le chemin de Normandie. Le quartier s'est considérablement développé ces dernières années (construction de nombreux immeubles et installation de bureaux), entraînant une forte augmentation de la circulation et des perturbations du trafic telles qu'il est devenu quasiment impossible aux riverains de l'avenue Eugène-Pittard de quitter leur domicile en voiture. Les feux de circulation donnant accès à l'avenue Louis-Aubert depuis l'avenue Eugène-Pittard permettent le passage de 5 à 6 voitures. De 6 à 9 h du matin, un flot continu de véhicules (trafic pendulaire essentiellement) bloque la sortie de l'avenue Eugène-Pittard, même lorsque les feux sont au rouge. Cette situation cause par ailleurs souvent des accidents sans conséquences graves. La pétitionnaire ajoute qu'elle a écrit à divers services de l'administration cantonale et communale, depuis 2004, en vue de trouver des solutions, mais sans succès puisqu'elle a surtout été renvoyée d'un service à l'autre. A l'heure actuelle, il est d'autant plus urgent d'agir

---

<sup>1</sup> «Mémoire 166<sup>e</sup> année»: Commission, 3522.

que deux immeubles supplémentaires, en cours de construction, draineront au minimum 700 personnes de plus.

S'agissant du chemin de Normandie, les pétitionnaires précisent qu'il s'y trouve trois immeubles avec au moins 250 habitants. Une grande société, comptant près de 600 employés, tous motorisés, y a également ses bureaux. Tous passent par l'avenue Eugène-Pittard. Par ailleurs, beaucoup de frontaliers se rendant à Carouge empruntent également l'avenue Eugène-Pittard. Il en va de même des habitants d'un autre grand immeuble qui accueille aussi des bureaux et ceux de trois nouveaux immeubles, soit environ 1500 personnes.

A ce constat s'ajoute le fait qu'il est fréquent que des cyclistes et motards circulent à contresens le long de l'avenue Eugène-Pittard, et que de nombreux élèves cheminant à pied se retrouvent bloqués au carrefour dans la plus grande confusion. Relevons que l'avenue est exigüe et que les arbres qui la bordent en rendent l'élargissement impossible.

La solution, selon les pétitionnaires, serait de limiter l'accès de l'avenue Eugène-Pittard aux riverains, et d'obliger tous les autres automobilistes à passer par la route de Florissant, jusqu'à l'intersection chemin Rieu-avenue Louis-Aubert d'où ils peuvent prendre à gauche pour rejoindre Carouge. A noter que cette solution n'a jamais été proposée formellement par les pétitionnaires.

A la suite de cet exposé détaillé, les commissaires posent quelques questions. Il en ressort, notamment, que la présente pétition n'a pas été déposée au Grand Conseil et que les travaux de génie civil rendus nécessaires pour améliorer la situation avaient été jugés trop coûteux par la Direction générale de la mobilité.

Dans la discussion, les auditionnés sont informés qu'il revient au Grand Conseil et à l'Etat de décider de la modification des dispositions de circulation pour améliorer la mobilité dans le périmètre. Les compétences de la commission des pétitions se limitant à appuyer les démarches des pétitionnaires et à inviter la Ville à prendre position, il est proposé aux pétitionnaires d'envoyer leur pétition au Grand Conseil.

Après le départ des auditionnés, la commission décide, à l'unanimité, d'entendre M. Rémy Pagani, conseiller administratif, sur cet objet.

### **Séance du 2 février 2009**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, et de M. Alexandre Prina, chef du Service de la mobilité*

M. Prina explique que, pour le giratoire, solution qui a été examinée par les services compétents, il n'a pas établi de projet en tant que tel. Il rappelle que

la pétition demande de procéder à un aménagement raisonné du trafic automobile octroyant aux habitants du quartier, le long des rues adjacentes à l'avenue Eugène-Pittard, une priorité permettant de sortir dudit chemin et respectivement d'y rentrer aux heures de pointe.

Le constat des habitants est qu'il y a des difficultés de sortie le matin, à midi et le soir. Les habitants disent qu'il y a un problème de transit sur l'avenue Eugène-Pittard, situation qui risque de s'aggraver car des immeubles sont en construction.

L'avenue Eugène-Pittard fait partie du réseau de quartier et a donc comme fonction de desservir les immeubles qui l'entourent. Cette avenue circule depuis la route de Florissant, qu'elle croise en direction de l'avenue Louis-Aubert. Deux rues viennent se brancher sur l'avenue qui est pourvue d'un contresens cyclable. Aujourd'hui, l'absence de «tourner à gauche» sur le réseau primaire, au carrefour Louis-Aubert/route de Florissant, occasionne un gros trafic. Après analyse, on se rend compte que l'essentiel du trafic pendulaire passant par le pont de Sierne et transitant par Florissant peut emprunter d'autres axes que l'avenue Eugène-Pittard. Ce trafic devrait être sur le réseau primaire. Au-delà de l'idée d'instaurer un «tourner à gauche» au carrefour Louis-Aubert/route de Florissant, l'option d'un giratoire a été examinée mais est impossible (le diamètre est trop petit pour l'installation). Peut-être qu'ici la solution serait une mesure de réglementation de trafic qui nécessiterait de la part des riverains une adaptation.

Un commissaire demande des précisions sur l'idée d'inverser le sens de circulation. Il lui est répondu qu'il s'agit de diriger le sens de circulation depuis le carrefour de Florissant vers le bas. Dans tous les cas, la meilleure solution est de mettre l'avenue Eugène-Pittard en sens unique.

M. Prina ajoute que l'on peut imaginer le maintien de la rue sur le tronçon en direction de la ville. Dans la hiérarchie du réseau, on est dans un réseau de quartier qui pourrait, à terme, devenir une zone à 30 km/h. Il y a déjà eu des négociations entre les habitants et la Direction générale de la mobilité, qui ne souhaitait pas entreprendre des mesures tant que l'ensemble du périmètre n'est pas urbanisé et aimerait se saisir de l'occasion de travaux sur l'avenue Eugène-Pittard pour restreindre la circulation dans le cadre de mesures de chantier et, après, ne plus revenir aux conditions précédentes.

Une commissaire demande pour quelles raisons l'autorisation de tourner à gauche qui est donnée à l'avenue Eugène-Pittard ne peut l'être à la route de Florissant. La réponse est la suivante: sur l'avenue Louis-Aubert, le taux de feux verts est moindre que celui que l'on peut mettre à disposition pour le carrefour route de Florissant-avenue Louis-Aubert. C'est surtout une question de durée de feux verts. M. Prina explique que ce qui détermine la capacité d'un carrefour, ce sont les mouvements donnés au carrefour, le nombre de voies que l'on y met et le temps du cycle du feu que l'on donne. La capacité d'un carrefour est confrontée

à des charges de trafic qui souhaitent passer par ce carrefour. Dans le cas du carrefour de la route de Florissant-avenue Louis-Aubert, ajouter un tourner à gauche entraînerait une phase supplémentaire, un mouvement qui sera consommateur de temps. Cela ajoute trop de temps: trois temps alors qu'avant il y avait un temps. Sur la route de Malagnou, on a affaire à du réseau primaire, ce qui est différent.

En fin de compte, il apparaît que la solution la moins coûteuse est le panneau «bordiers autorisés» dont le prix s'élève à 650 francs, alors que la question du sens de circulation coûtera le panneau plus la vérification des feux.

En conclusion, M. Prina expose une dernière possibilité, qui serait de prolonger la borne centrale, si bien que le mouvement de transit ne se ferait plus et que le sens de circulation actuel serait conservé.

### **Séance du 16 février 2009**

#### *Prise de position des groupes et vote*

Le groupe socialiste demande le renvoi de la pétition P-225 au Conseil administratif, en mentionnant le fait que la proposition du rond-point a été étudiée mais écartée pour des raisons de coût. Les socialistes demandent également d'y joindre, en recommandation, les deux propositions d'amélioration citées plus haut (mise en «bordiers autorisés» et inversion de la circulation dans l'avenue Eugène-Pittard) que la commission des pétitions soutiendrait dans les démarches auprès du Canton.

Le groupe des Verts est convaincu du bien-fondé du problème de desserte, augmenté du problème de transit, dont il est question dans cette pétition. Pour cette raison et en partant du principe que le quartier va encore se densifier, les Verts appuient la proposition de renvoi au Conseil administratif. Ils considèrent, par contre, qu'il n'est pas nécessaire de l'accompagner de recommandations, car il est du ressort des services de la Ville et du Canton que de trouver les meilleures solutions.

L'Union démocratique du centre appuie aussi ce renvoi, avec invitation à effectuer l'embranchement entre la route de Florissant et l'avenue Eugène-Pittard, et de limiter la circulation aux bordiers. Inverser la circulation entre la route de Florissant et l'avenue Louis-Aubert poserait d'autres problèmes, notamment celui de la desserte de la Migros. De plus, il serait peut-être utile que la police se déplace, histoire de faire de la prévention.

Les radicaux soutiennent le renvoi de cette pétition au Conseil administratif sans y ajouter de recommandations, car les services de la Ville ont certainement déjà quelques pistes par rapport aux mesures à prendre concernant l'état de la circulation évoqué.

Les libéraux demandent également le renvoi au Conseil administratif sans recommandation, car ils font confiance à la Ville pour le choix des mesures à prendre.

A gauche toute! déclare être en faveur du renvoi.

Le Parti démocrate-chrétien se prononce aussi en faveur du renvoi. Il pense que les débats qui ont eu lieu donnent effectivement des pistes qui seront relatées dans le rapport. Il n'est, par contre, pas nécessaire d'émettre des recommandations précises concernant un problème de nature technique.

Mis aux voix, l'ajout des recommandations au rapport est refusé par 9 non (2 AGT, 3 Ve, 2 L, 1 R, 1 DC) contre 4 oui (2 S, 2 UDC).

Mis aux voix, le renvoi de la pétition au Conseil administratif est accepté à l'unanimité des membres de la commission (2 UDC, 1 R, 2 L, 2 S, 3 Ve, 2 AGT, 1 DC).

*Annexe:* texte de la pétition

*R. 1.12.08*

Chantal F. Bouvard  
8, Chemin de Normandie  
CH-1206 Genève

Commission des Pétitions  
Conseil municipal  
Palais Eynard  
Case postale 3983  
1211 Genève 3

A l'attention de  
Madame Marie-Christine Cabussat

Genève, le 28 novembre 2008

**Concerne : PETITION – Priorité aux riverains  
Avenue Eugène-Pittard – 1206 Genève**

Madame, Monsieur,

Les personnes dont les noms, adresses, signatures, figurent en annexe à la présente, demeurant chemin de Normandie, notamment numéros 6, 8 et 10, vous demandent qu'il soit procédé à un aménagement raisonné du trafic automobile qui assure aux habitants du quartier venant des rues adjacentes **une priorité** leur permettant de sortir dudit chemin, ou y entrer, notamment aux heures de pointe.

En désespoir de cause et dernier recours nous nous adressons aux municipaux aux fins d'être entendus. A l'appui de cette requête, les intéressés tiennent à préciser :

- 1) qu'ils ne peuvent plus sortir de (ou entrer) chez eux entre 7h30 et 9h30; de même de 11h30 à 13h00 et le soir de 18h00 à 19h30;
- 2) que les feux réglant le trafic angle Ave Louis-Aubert/Ave Eugène Pittard sont programmés de telle manière que **cinq (5) véhicules seulement** parviennent à passer ceux-ci pour soulager le trafic matin, midi et soir, ce qui est nettement insuffisant. En conséquence 2, voire 3 voitures passent au jaune ou rouge !
- 3) que moult démarches administratives ont été entreprises sans qu'il y soit donné suite par les Services concernés;

- 4) qu'ils subissent les désagréments découlant d'une circulation intense, non maîtrisée, due pour l'essentiel au flux de la circulation en provenance de la route de Florissant (pendulaires, frontaliers);
- 5) que plusieurs immeubles en fin de construction vont prochainement accueillir, avenue Eugène-Pittard, de nouveaux habitants ce qui augmentera considérablement le trafic au quotidien;
- 6) qu'un nombre non négligeable de voitures provient de la rue Giovanni-Gambini qui "coulent" le stop (Migros, habitants, etc...), outre les motos, cyclistes, piétons (école Toepffer) venant à contresens (!);
- 7) que l'immeuble de la Winterthur draine, à lui seul, de multiples véhicules, dans les deux sens;

Enfin, je prends la liberté de vous adresser photocopie de l'échange de correspondance intervenu entre 2004 et 2008 avec divers Services de notre Ville, dans l'espoir de trouver des solutions aux problèmes qui se posent quotidiennement.

Je vous remercie par avance de vouloir bien accorder à la présente votre meilleure attention et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Chantal F. Bouvard

Annexes mentionnées.

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2009 (après-midi)  
Pétition: circulation à l'avenue Eugène-Pittard



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département du territoire  
Office cantonal de la mobilité

COPIE

DT - OCM  
Rue du Stand 20  
1204 Genève

Madame  
Chantal F. Bouvard  
Chemin De-Normandie 8  
1206 Genève

Genève, le 9 avril 2008

N°ref.: B.Castella/vb/2008-00316

**Concerne :** carrefour ch. De-Normandie, av. Eugène-Pittard, rue Giovanni-Gambini

Madame,

La lettre que vous avez envoyé à la Brigade du Trafic, le 1<sup>er</sup> février 2008, nous a été transmise pour raison de compétence.

Après recherches et vérifications de l'ensemble des signaux et marques, nous constatons être parvenus au maximum des possibilités techniques dans la configuration actuelle des lieux.

Nous avons notamment cherché de quelle manière permettre d'obliquer à gauche de la route de Florissant sur l'avenue Louis-Aubert en direction de la Cité Universitaire, ce qui allégerait considérablement le trafic sur l'avenue Eugène-Pittard. La création d'un giratoire ne permettrait pas d'absorber le volume de trafic à cet endroit, tout comme la modification des feux lumineux, avec l'ajout d'une phase permettant ce mouvement.

Dans ce genre de situation, l'intervention de l'OCM dépend étroitement des surfaces mises à disposition de la circulation par le propriétaire du fonds, ainsi que de leur géométrie.

Nous avons, par conséquent, le regret de constater que nous nous trouvons dans ce quartier, notamment à l'heure de pointe du matin, dans une situation de saturation qu'il ne nous est plus possible de gérer.

Il n'existe, par conséquent et à notre sens, pour l'amélioration du trafic individuel dans ce secteur, pas d'autre solution que l'engagement d'importants budgets de la part du propriétaire du fonds, en l'occurrence la Ville de Genève, afin d'effectuer des travaux de génie civil conséquents. Il n'est, bien entendu, pas de notre compétence d'en décider, ni même de le suggérer, dans la mesure où ceci ne correspond pas aux priorités que se sont fixés tant la Ville que l'Etat de Genève en matière de mobilité.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

  
Jean-Claude PIEMONTESE  
Adjoint au Chef de service  
de la circulation

Copie à : Brigade du Trafic, gendarmerie

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2009 (après-midi)  
Pétition: circulation à l'avenue Eugène-Pittard

2759



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département du territoire  
Office cantonal de la mobilité

COPIE

DT - OCM  
Rue du Stand 20  
1204 Genève

Madame  
Chantal F. Bouvard  
Chemin De-Normandie 8  
1206 Genève

N<sup>o</sup>réf. : B.Castella/vb/2008-00316

Genève, le 22 février 2008

**Concerne :** Carrefour chemin De-Normandie

Madame,

Nous avons bien reçu votre envoi du 1<sup>er</sup> courant, adressé à la Brigade du Trafic, concernant l'objet cité en titre et dont le contenu a retenu toute notre attention.

Votre demande a été transmise à M. Castella (tél. 022.327.49.75), inspecteur responsable des études concernant votre secteur.

Nous ne manquerons pas de la traiter dans les meilleurs délais et de vous faire part de nos conclusions ultérieurement.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

Jean-Claude PIEMONTESE  
Adjoint au Chef de service  
de la circulation

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2009 (après-midi)  
Pétition: circulation à l'avenue Eugène-Pittard



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département des institutions  
Police

Gendarmerie  
Brigade du Trafic  
CP 3661  
1211 Genève 3

G U R T E

Madame  
BOUVARD F. Chantal  
Chemin de Normandie No 8  
CH-1206 GENEVE

Genève, le 6 février 2008

**Concerne : Circulation carrefour chemin de Normandie**

Madame,

Nous accusons réception de votre courrier du 24 octobre dernier, lequel a retenu notre meilleure attention.

En l'état et pour des raisons de compétence, nous sommes dans l'impossibilité de vous apporter une réponse. Nous transmettons votre missive à l'Office Cantonal de la Mobilité (rue du Stand No 20 – 1205 GENEVE), qui gère ce genre de situation.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Br rop VEUJAZ Christian, G8064

Chantal F. Bouvard  
8, Chemin de Normandie  
CH-1206 Genève

COPIE

Brigade du Trafic  
5, Chemin de la Gravière  
Case Postale 236  
1211 Genève 8

Genève, le 1<sup>er</sup> février 2008

**Concerne : Circulation carrefour chemin de Normandie,  
Avenue Eugène-Pittard, Rue Giovanni-Gambini**

Messieurs,

Me référant à mon courrier du 2 novembre dernier adressé à l'Office des Transports et de la Circulation (voir copie jointe) et à ses annexes, je constate qu'aucune réponse ou suite n'y a été donnée à ce jour !

J'attire votre attention sur le fait que les diverses nuisances mentionnée dans mes divers courriers n'ont fait que croître et "embellir", que le trafic est de plus en plus dense et que **plusieurs immeubles en construction au chemin Eugène-Pittard vont accueillir prochainement un grand nombre de locataires, dont les déplacements devront bien être drainés d'une manière ou d'une autre.**

A cet égard je souhaiterais que vous m'indiquiez de quelle manière vous entendez gérer le trafic s'écoulant du chemin Eugène-Pittard (frontaliers, habitants, Ecole Toepffer), celui venant de la rue Giovanni-Gambini, celui sortant (ou entrant) des divers immeubles du chemin de Normandie, notamment de l'immeuble de la Winterthur (plus de 500 personnes !).

Le petit carrefour situé à l'extrémité de la rue Giovanni-Gambini est constamment encombré, la circulation souvent bloquée. Compte tenu de l'étroitesse du chemin Eugène-Pittard quelle solution préconisez-vous aux fins d'éviter les difficultés qui ne manqueront pas de surgir dans un avenir proche si, d'aventure, vous ne preniez pas les mesures qui s'imposent ?

"*Gouverner, c'est prévoir*". Je ne suis pas l'auteur de cet adage. En l'état, Je ne doute cependant pas qu'il prenne tout son sens et que le défit à relever mérite que vous vous y employiez !

Je vous remercie d'accorder à la présente votre meilleure attention et vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Chantal F. Bouvard

Chantal F. Bouvard  
8, Chemin de Normandie  
CH-1206 Genève

COPIE

Office des Transports et de la  
Circulation  
20, Rue du stand  
1204 Genève

Genève, le 2 novembre 2007

**Concerne : Circulation carrefour chemin de Normandie,  
Avenue Eugène-Pittard, Rue Giovanni-Gambini**

Messieurs,

Me référant à mon courrier du 5 mars 2004 (!) et à ses annexes, dont copie jointe, je persiste et signe.

En effet, depuis lors, la situation n'a fait que s'aggraver malgré la toute récente modification opérée, à savoir le flux simultané dans le sens Eugène-Pittard direction carouge, ou direction ville et réciproquement concernant le flux lui faisant face.

En outre, je n'ai pas constaté un quelconque renforcement des contrôles de vos Services et les multiples infractions déjà signalées sont toujours d'actualité : les comportements irrespectueux des règles élémentaires autorisant la circulation n'ont fait que croître et embellir !

Ne pensez-vous pas qu'il est grand temps de responsabiliser les conducteurs de tous poils en sévissant, enfin, en appliquant tout simplement la Loi ?

Je vous remercie de vous pencher, avec courage et sans trop tarder, sur la problématique exposée ci-dessus et vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Chantal F. Bouvard

Chantal F. Bouvard  
8, Chemin de Normandie  
CH-1206 Genève

Office des Transports et de la Circulation  
20, Rue du Stand  
1204 Genève

COPIE

Genève, le 16 juin 2004

**Concerne : Circulation carrefour Ch. de Normandie, Ave Eugène-Pittard, Rue Giovanni-Gambini**

Messieurs,

Je me réfère à mon courrier du 5 mars adressé à la Brigade du Trafic, dont vous avez dû recevoir copie, ainsi qu'à la réponse de M. D. Oguey, datée du 9 mars 2004.

Concernant votre service, serait-il possible de d'allonger, en semaine notamment, la durée des feux régulant le trafic s'écoulant de l'Avenue Eugène-Pittard (frontaliers) pour permettre aux véhicules venant du chemin de Normandie de sortir de celui-ci ? Le dimanche, en revanche, la circulation étant pratiquement inexistante à ce carrefour, ne serait-il pas opportun d'y régler lesdits feux en quelque sorte "à la demande", de la même manière qu'à l'intersection du Pont-de Sieme ?

A la route de Florissant, entre le chemin Rieu et l'avenue Krieg, pouvez-vous envisager la pose d'un radar ?

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Chantal F. Bouvard

Chantal F. Bouvard  
8, Chemin de Normandie  
CH-1206 Genève

COPIE

Brigade du Trafic  
27, Bld Helvétique  
Case postale  
1211 Genève 3

Genève, le 16 juin 2004

**Concerne : Circulation carrefour Ch. de Normandie, Ave Eugène-Pittard, Rue Giovanni-Gambini**

Monsieur,

Je me réfère à mon courrier du 5 mars dernier ainsi qu'à votre réponse du 9, dont la lecture ne m'a pas convaincu. En effet, la situation ne fait qu'empirer et je doute fort que des contrôles appropriés aient été opérés aux fins d'apporter les solutions qui s'imposent, notamment en ce qui concerne le respect des règles élémentaires permettant à chacun de circuler correctement

Quotidiennement, je constate les infractions grossières commises en toute impunité dans ce quartier. A la route de Florissant l'anarchie règne et même fleurit : vitesse, "U-turns", parking sur les trottoir, en double file ou sur les lignes jaunes, sans parler de l'usage fréquent du téléphone !... Où se cachent les agents sensés verbaliser ?

Pour quelle raison les services compétents ne sanctionnent-ils pas ces comportements provocateurs et irresponsables ? N'oublions pas que des morts sont à déplorer, notamment angle Florissant/Robert-de-Traz.

Je n'ignore pas combien votre tâche est rendue difficile par le peu de soutien reçu de la population. Cependant, la politique du "laisser faire" n'est pas une solution. Tôt ou tard, il faudra sévir et surmonter la difficulté en faisant preuve d'une fermeté mal comprise car tardive, donc disproportionnée. Les dégâts sont importants; il n'est plus temps de tergiverser.

J'espère sincèrement que vous donnerez une suite favorable à ce courrier et vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Chantal F. Bouvard

cc. copie de ma lettre de ce jour à l'Office des Transports et de la Circulation

REPUBLIQUE ET CANTON  
DE GENEVE



Département de justice, police et  
sécurité  
**CORPS DE POLICE**  
ETAT-MAJOR DE LA  
GENDARMERIE  
BRNP  
CP 236 - 1211 GENEVE 8

Genève, le 9 mars 2004

Li Oy

Madame  
BOUVARD Chantal  
Chemin de Normandie 8  
1206 GENEVE

---

*Circulation carrefour ch. de Normandie - avenue E.-Pittard.*

Madame,

Nous accusons réception de votre courrier, daté du 5 mars 2004, lequel a retenu toute notre attention.

Le comportement de certains usagers de la route, dont vous faites état, est éminemment regrettable. Nous ne manquerons pas, dans la mesure de la disponibilité de nos effectifs, d'effectuer des contrôles dans le secteur en question.

Toutefois, concernant la régulation du trafic, cette tâche est de la compétence de l'Office des Transports et de la Circulation. Service qui est rattaché au DIAE et auquel nous transmettons une copie de votre écrit. Nous leurs laissons le soin de juger de la suite utile à donner à cette affaire.

Dans l'intervalle, nous vous prions de croire, Madame, à l'expression de notre considération distinguée.

LE LIEUTENANT

D. OGUEY

Chantal F. Bouvard  
8, Chemin de Normandie  
CH-1206 Genève

Brigade du Trafic  
27, Bld Helvétique  
Case postale  
1211 Genève 3

Genève, le 5 mars 2004

**Concerne : Circulation carrefour Ch. de Normandie, Ave Eugène-Pittard, Rue Giovanni-Gambini**

Monsieur,

Je prends la liberté d'attirer votre attention sur la difficulté croissante qu'il y a à sortir du chemin de Normandie les jours de semaine, notamment entre 7h30 et 8h30. En effet, le flux des véhicules provient de l'avenue Eugène-Pittard (frontaliers), des immeubles situés à droite, angle chemin de Normandie, de la rue Giovanni-Gambini, seule artère où il faut respecter (?) un stop, et du chemin de Normandie. A ce stade l'automobiliste, une fois dégagé (!), peut opter pour la présélection de droite (direction ville) ou de gauche (direction Carouge). Je noterai ici que les feux permettant les sorties angle Ave Louis-Aubert me paraissent être de bien courte durée compte tenu de l'importance du trafic.

Il faut ajouter à ce casse-têtes les bicyclettes, moto et piétons (adolescents se rendant à l'école), circulant dans les deux sens, et de manière souvent anarchique, ce qui rend plus difficile encore le dégagement d'une situation bien obérée.

Il serait opportun qu'un responsable de votre Brigade se rende sur place aux fins de constat. L'analyse du problème doit pouvoir conduire à la mise en lumière de solutions tendant à fluidifier le trafic à ce carrefour, à limiter la pollution, le bruit, la mauvaise humeur !

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Chantal F. Bouvard

Google maps  
Adresse



©2009 Google - Données cartographiques ©2000, 2005, 2008

**M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato, rapporteuse** (DC). La pétition intitulée «Priorité aux riverains – avenue Eugène-Pittard» a été renvoyée le 6 décembre 2008 à la commission des pétitions, qui l'a étudiée les 19 janvier, 2 février et 16 février 2009 sous l'excellente présidence de M. Jean-Charles Lathion. Ont été auditionnés les pétitionnaires ainsi que le magistrat Pagani, accompagné de M. Alexandre Prina, chef du Service de la mobilité. Lors de l'audition des pétitionnaires, les commissaires ont pu prendre la mesure du ras-le-bol des habitants du quartier et spécialement des habitants du chemin de Normandie, qui n'en peuvent plus d'être bloqués aux heures de pointe par le trafic pendulaire. Les pétitionnaires ont décidé de prendre le problème à bras le corps, mais ils se sont fait renvoyer d'un service à l'autre, avant de mettre en route une pétition adressée à notre Conseil municipal.

L'avenue Eugène-Pittard est une route à sens unique, faisant partie du réseau de quartier; elle a pour fonction de desservir les immeubles qui l'entourent. Cette avenue circule depuis la route de Florissant qu'elle croise en direction de l'avenue Louis-Aubert. Deux rues viennent se brancher sur l'avenue qui est pourvue d'un contresens cyclable et, aujourd'hui, l'absence de «tourner à gauche» sur le réseau primaire occasionne un gros trafic. A noter que ce quartier est en plein développement, que de nombreux logements sont en cours de construction ou en projet, et que la situation risque encore de s'aggraver.

Lors de l'audition du Service de la mobilité, il est apparu qu'au vu de la configuration des lieux des mesures d'aménagement, tel un rond-point, n'étaient pas possibles. S'agissant du réglage des feux, la question est complexe. Finalement, la solution la plus simple et la moins coûteuse consisterait, semble-t-il, à limiter l'accès de l'avenue Eugène-Pittard aux seuls riverains.

La solution d'inverser le sens de la circulation sur ce tronçon a été également évoquée comme une possibilité pour améliorer la situation, solution plus coûteuse toutefois que la mise en «bordiers autorisés».

La majorité de la commission a décidé de renvoyer cette pétition au Conseil administratif. Les compétences de la Ville se résumant à financer les travaux d'aménagement, il s'agira pour le Conseil administratif de prendre langue avec l'Etat qui peut seul décider de la modification des dispositions de circulation.

#### *Premier débat*

**M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer** (AGT). Mesdames et Messieurs, le groupe A gauche toute! estime que les demandes des pétitionnaires sont justifiées, car il y a effectivement trop de voitures qui empruntent aujourd'hui l'avenue Eugène-Pittard.

Il convient de donner une priorité aux riverains et le Conseil administratif, d'entente avec l'Etat, doit prendre des dispositions afin d'améliorer cette situation. Quelques panneaux de signalisation à placer aux bons endroits et le problème sera réglé.

C'est la raison pour laquelle nous demandons le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Christiane Olivier** (S). Voilà une pétition qui a fait l'unanimité au sein de la commission et qui fera, je l'espère, l'unanimité au sein de ce Conseil municipal. En effet, nous sommes toujours soucieux de la tranquillité des riverains. Comme l'a très bien expliqué la rapporteuse M<sup>me</sup> Carron-Cescato, il s'agit ici d'un réseau de quartier qui est utilisé comme s'il s'agissait d'un réseau primaire. A l'avenue Eugène-Pittard, toute la journée, des flux de voitures passent sans s'arrêter.

Plusieurs solutions ont été envisagées. D'abord, le transfert par la route de Florissant avec un aménagement central, mais on nous a dit que ce n'était pas possible. Ensuite, les deux propositions qui ont été faites en commission. La première est le changement de sens de la circulation, de l'avenue Louis-Aubert en direction de l'avenue Eugène-Pittard, pour éviter que les gens venant de Carouge passent par là. La deuxième, qui est la moins coûteuse et la plus facile à mettre en place, consiste à installer une signalisation «bordiers autorisés», à l'intersection de l'avenue Eugène-Pittard et de la route de Florissant. Les automobilistes passeraient par la route de Florissant et contourneraient l'avenue Eugène-Pittard.

Nous sommes très soucieux de la tranquillité des riverains et c'est pour cette raison que le groupe socialiste soutient le renvoi de la pétition au Conseil administratif. En commission, lors de l'audition du conseiller administratif, il a entendu nos recommandations et je suis sûre qu'il fera tout son possible pour qu'elles soient suivies d'effets.

### *Deuxième débat*

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées à l'unanimité (59 oui).

**La présidente.** Nous sommes saisis d'une motion d'ordre de M. le maire Rémy Pagani demandant de traiter en urgence les rapports PR-699 A et PR-582 A, figurant aux points 43 et 44 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. Rémy Pagani pour défendre l'urgence.

## Motion d'ordre

**M. Rémy Pagani, maire.** Comme d'habitude, ce sont des délais légaux qui imposent de voter ces deux propositions. Rien de plus, rien de moins... Je vous remercie d'accepter cette demande.

**La présidente.** Je donne la parole à une personne par groupe pour qu'elle s'exprime sur l'urgence. Monsieur Barbey.

**M. Alexis Barbey (L).** Merci, Madame la présidente. Cela ne surprendra personne que les libéraux n'entrent pas en matière sur cette demande. Le rapport PR-699 A concerne la modification d'une servitude pour un balcon et le rapport PR-582 A concerne un crédit pour la fourniture de 200 armoires à déchets: ce n'est pas quelque chose d'urgent. De plus, ce dernier rapport a mis près de trois ans à être rendu, sans que la moindre alternative ait été proposée, s'agissant du prix prohibitif de ces armoires. D'ailleurs, il semble que personne, ni les fonctionnaires ni aucun des magistrats présents, n'ait pris la peine d'ouvrir les catalogues des entreprises fournissant des armoires à déchets... Je ne pense donc pas, et les libéraux avec moi, qu'il y ait la moindre urgence dans ce dossier.

Monsieur le maire, comme je vous l'ai dit la dernière fois, je ne vous lâcherai plus! Nous en avons assez de vos interventions de dernière minute pour essayer de nous faire voter en urgence des sujets qui ne sont pas urgents. Lorsqu'il s'agit de plans localisés de quartier ou d'autorisations de construire pour lesquels l'Etat attend notre préavis, d'accord. Mais pour le reste, Monsieur le maire, vous pouvez faire comme vos collègues du Conseil administratif et respecter les procédures qui ont été mises en place.

**M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve).** Si la position libérale n'étonnera personne, celle des Verts étonnera peut-être un peu plus, car nous refuserons aussi cette motion d'ordre. Je comprends bien l'inquiétude du maire qui voudrait que ses dossiers passent en priorité et qu'ils soient acceptés à temps, mais, comme nous l'avons déjà dit plusieurs fois, nous en avons assez de ces demandes de voter en urgence. Pourquoi se rend-on compte à la dernière minute qu'il y a urgence? Le bureau du Conseil municipal gère l'ordre du jour, le Conseil administratif assiste aux séances, il était donc tout à fait possible d'annoncer ces urgences avant, y compris lors de nos dernières séances de mardi et mercredi passé. D'ailleurs, nous avançons dans notre ordre du jour plus rapidement que prévu et je vous rassure, Monsieur le maire: je pense que nous arriverons à traiter ces deux points très vite.

## Motion d'ordre

**M. Pierre Rumo** (AGT). Je me prononcerai surtout sur la motion d'ordre concernant le rapport PR-582 A. En effet, cet objet a été voté en commission il y a plus d'une année et demie. Quand j'ai repris la présidence de la commission du logement, je me suis aperçu que le rapport n'avait jamais été déposé. Cette proposition avait été traitée en une fois à la commission du logement et, malheureusement, les deux présidents qui m'ont précédé ont oublié de rappeler au rapporteur qu'il devait déposer son rapport. De même, l'administration n'a peut-être pas fait attention au fait que ce dernier n'était pas déposé. En tout cas, il me semble que nous pouvons accepter l'urgence. Nous arriverons peut-être à traiter ce point ce soir, mais, en l'état, je préférerais que nous votions la motion d'ordre.

**M. Jacques Baud** (UDC). Il y a là 200 armoires à déchets – ce sont des merveilles – pour 200 immeubles. Je doute que ces 200 immeubles aient les emplacements voulus pour recevoir ces armoires et il y aura certainement des travaux à effectuer pour pouvoir les installer. Or je n'ai rien vu dans le budget, je ne sais pas combien cela va coûter...

**La présidente.** Monsieur Baud, excusez-moi: veuillez vous exprimer sur l'urgence uniquement.

*M. Jacques Baud.* C'est une demande de complément que je fais là, pour pouvoir travailler sur le sujet.

**M. Rémy Burri** (R). Le groupe radical refusera cette motion d'ordre. Une fois de plus, M. le maire vient nous présenter de pseudo-urgences. C'est une mauvaise habitude qui devient insupportable, d'autant plus qu'aucun de ces deux objets n'est vraiment urgent.

**M<sup>me</sup> Isabelle Brunier** (S). Le groupe socialiste n'est pas convaincu de l'urgence de traiter le rapport PR-699 A qui, semble-t-il, traîne depuis longtemps. En revanche, pour le rapport PR-582 A, nous estimons avoir une part de responsabilité, puisque c'est un commissaire socialiste qui a tardé à rendre son rapport, et nous accepterons donc l'urgence.

**M. Jacques Hämmerli** (UDC). L'Union démocratique du centre refusera l'urgence. L'urgence a été tuée par les gens pressés...

**M. Rémy Pagani, maire.** Mesdames et Messieurs, je retire la motion d'ordre sur le rapport PR-699 A concernant ce balcon qui, depuis trois ans, n'est pas conforme à la loi. Je comprends que vous en refusiez l'urgence. Par contre, je ne comprends pas votre refus pour le rapport PR-582 A qui concerne les 200 armoires à déchets. Nous avons présenté ce projet il y a deux ans. Il vise à aider les gens qui ont un petit appartement à trier leurs déchets – de manière écologique, Madame Klopmann! – grâce à l'installation de ces armoires dans les allées.

Toujours est-il que je prends acte de la nouvelle conception du Conseil municipal s'agissant des propositions de mon département. Je vous rappelle toutefois que je suis dans une situation très délicate, puisque tous les mois je dois défendre des propositions de crédit pour arriver à dépenser, comme vous le souhaitez, les 95 millions figurant au budget d'investissement. Mais je prends acte de votre position et je retire l'urgence. C'est votre responsabilité, Mesdames et Messieurs!

**M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve).** Je répondrai juste à M. Rémy Pagani: si bonne que soit sa proposition et si écologiques que soient ces armoires à déchets, c'est la méthode que nous lui reprochons. C'est pourquoi nous ne voterons pas l'urgence.

**La présidente.** L'urgence sur le rapport PR-699 A est donc retirée. Je fais voter la motion d'ordre demandant de traiter en urgence le rapport PR-582 A.

*Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 39 non contre 22 oui.*

**La présidente.** Bien. M<sup>me</sup> Salerno étant arrivée, nous pouvons aborder le rapport M-781 A.

**7. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 12 mars 2008 de MM. Patrick Baud-Lavigne, Thierry Piguet, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, Jean-Louis Fazio, Christian Lopez Quirland, M<sup>mes</sup> Martine Sumi, Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Mary Pallante, Christiane Olivier, Silvia Machado, Isabelle Brunier, Véronique Paris, Annina Pfund et Nicole Valiquer Grecuccio, renvoyée en commission le 10 novembre 2008, intitulée: «Pour une mise en œuvre communale de la politique d'intégration des étrangers et des étrangères (M-781 A)»<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Maria Casares.**

Sous la présidence de M<sup>me</sup> Martine Sumi, la commission sociale et de la jeunesse s'est réunie les 4 et 11 décembre 2008, 22 janvier, 26 février, 12 et 26 mars, et 7 mai 2009 pour étudier la présente motion.

La rapporteuse tient à remercier vivement M<sup>me</sup> Marta Wesolowska pour ses excellentes notes de séances.

**Rappel de la motion**

Considérant:

- le caractère bénéfique d'une intégration réussie pour l'ensemble de la collectivité, que ce soit d'un point de vue social ou économique;
- la tradition et la réalité genevoises en matière d'accueil des étrangers et des étrangères;
- le chapitre 8 de la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008;
- l'ordonnance du Conseil fédéral sur l'intégration des étrangers (OIE) du 24 octobre 2007;
- les moyens financiers mis à disposition par la Confédération pour encourager les collectivités publiques à mettre en place des programmes d'intégration des étrangers,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en place une politique d'intégration au niveau communal en:

1. mettant en place des programmes d'intégration des étrangers et des étrangères visant à atteindre les buts décrits à l'article 53 de la loi sur les étrangers (LEtr), en lien avec le Bureau de l'intégration des étrangers;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 166<sup>e</sup> année»: Développée, 2604.

2. informant la population sur la politique d'intégration qu'il mène (art. 56 LEtr);
3. recherchant des financements pour la mise en place de ces programmes, comme l'y autorise l'article 55 de la LEtr;
4. rendant compte au Conseil municipal des résultats obtenus.

### **Séance du 4 décembre 2008**

#### *Audition de M. Patrick Baud-Lavigne, motionnaire*

La motion a été élaborée en tenant compte de la nouvelle loi sur l'asile et les étrangers de septembre 2006. Pour la première fois, cette loi accorde aux communes la possibilité d'établir des politiques en matière d'intégration. Les directives précises ne sont pas formulées concernant toutes les possibilités qu'offre cette nouvelle loi.

L'article 53 stipule un encouragement de l'apprentissage des langues, en tenant compte des besoins. Par conséquent, cette loi permettra à la Ville de Genève de s'engager et travailler avec le Bureau de l'intégration des étrangers.

Plusieurs questions et interrogations sont posées au sujet de cette motion:

- le rôle du Bureau de l'intégration des étrangers et la collaboration et partenariat avec la Ville de Genève;
- il faut travailler sur la coordination et faire une analyse des besoins, notamment sur la situation actuelle, par exemple dans le domaine de l'emploi et la formation, et plus particulièrement sur les femmes;
- plusieurs commissaires ont insisté sur la question des doublons Ville-Etat.

M. Baud-Lavigne propose de mettre en place une politique en se basant sur la loi sur les étrangers, et d'y associer le Bureau de l'intégration des étrangers. Il insiste sur le fait que la politique d'intégration doit être transversale et qu'il s'agira, notamment, de former les fonctionnaires à ce sujet. Il n'est pas pour créer un gros service.

Il ajoute qu'il y a tout un travail d'éducation à faire du côté de la population suisse et que l'intégration se fait toujours sur deux volets. Il estime que cette tâche est de compétence communale. Il mentionne l'organisation de soirées d'amitié. Toutefois, il est conscient qu'étant donné le très grand nombre de nationalités présentes sur la Ville de Genève il s'agit d'un labeur de longue haleine. Il ajoute qu'il y a un nombre de mesures à prendre afin de pouvoir tous mieux vivre ensemble.

M. Baud-Lavigne précise qu'il ne voit strictement aucun problème à ce que la motion soit retravaillée en commission.

Des auditions sont demandées: MM. Castella et Türker, afin d'avoir accès aux connaissances existantes à ce sujet, M<sup>me</sup> Salerno, afin de préciser quelles sont les actions menées sur l'intégration par la Ville de Genève.

### **Séance du 11 décembre 2008**

*Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports*

M. Tornare commence par citer quelques extraits de son discours de Saint-Pierre où sont mentionnés les engagements pris en lien avec l'intégration: «Nous voulons favoriser une véritable cohésion sociale, travailler à l'intégration de toutes et tous [...]. Un soutien accru sera apporté aux parents qui le souhaitent et qui en ont besoin (au sujet des crèches), plus particulièrement les femmes; mais aussi à la lutte contre la marginalisation des jeunes et des personnes âgées.

»Cet engagement solidaire nous conduira également à nous préoccuper davantage de l'intégration des personnes handicapées, des migrants – en particulier les plus récemment arrivés dans notre ville – et même des sans-papiers. Chacun connaît la place occupée par le sport dans les processus d'intégration. Cet effort sera fortement soutenu, avec une interaction plus poussée entre action sociale et sportive.

»Ces principes s'inscrivent dans la mise en œuvre d'une politique publique démocratique qui vise à développer l'égalité des chances, à valoriser les initiatives et les potentiels des personnes et des groupes qui composent notre communauté: femmes et hommes, Suisses et personnes venues d'ailleurs, riches et pauvres, jeunes et vieux, malades et bien portants. Car c'est aussi et surtout à l'aune du respect que nous manifesterons à celles et ceux qui sont aujourd'hui les plus vulnérables que nous serons jugés.»

Le magistrat explique que ce qui a été mentionné lors de ce discours est également ce que demande la motion M-781.

Au sujet des mesures spécifiques envers les migrants, le magistrat mentionne l'inauguration de l'Espace parents-enfants. Il ajoute que les enfants sans papiers sont admis dans certaines crèches.

M. Tornare mentionne la présence de nombreuses communautés étrangères dans les ludothèques et les écoles qui prêtent leurs locaux. Il ajoute que le réseau d'enseignement prioritaire assiste régulièrement à des réunions avec des groupes de travail du Département de l'instruction publique.

Le magistrat souligne la présence de huit équipes communautaires dont le travail s'effectue dans les quartiers, entre autres avec les commerçants et les res-

taurateurs. Ces équipes organisent régulièrement des tablées avec des aînés, des étrangers, des assistants sociaux. Il mentionne également le rôle bénéfique de la Cité Seniors.

M. Tornare cite l'idée de son prédécesseur, M. Mugny, d'organiser chaque année une cérémonie d'accueil pour les nouveaux habitants de la ville de Genève.

Une commissaire rappelle que cette motion s'inscrit dans le cadre de la nouvelle loi fédérale et que l'un des points positifs de la loi est que les personnes doivent être plus rapidement accompagnées pour l'apprentissage de la langue. Elle ajoute que cela ne concerne pas les enfants et les adolescents qui apprennent très rapidement les langues, mais les adultes.

Elle continue en expliquant que ce sont les femmes qui apprennent le moins rapidement, pour des questions d'organisation domestique. Elle ajoute que la Confédération met le cadre du processus d'intégration, mais que celui-ci doit être décentralisé. Elle insiste sur le fait que ce processus doit se faire au niveau communal en soutenant les projets des associations, les actions spécifiques.

Elle rappelle que l'on avait mentionné l'association Camarada, mais que l'on aurait besoin d'au moins trois associations comme celle-là.

M. Tornare met l'accent sur les actions de terrain et sur l'importance de fortifier une politique d'intégration. Le magistrat cite en tant qu'exemple l'intégration des étrangers dans les soirées citoyennes.

Une commissaire précise que la loi fédérale pose un cadre qui permet aux communes de faire une politique large.

Un commissaire explique qu'il est indiscutable que les politiques sociales et sportives ont un impact sur l'intégration. Il ajoute qu'il est toutefois primordial de mieux visualiser les politiques en matière d'intégration dans les domaines de l'accueil des étrangers et de l'asile. Il mentionne, à ce sujet, l'intégration par la langue et professionnelle. Il explique que les financements fédéraux se feront seulement à 30 ou 50% et que les compétences de la Ville et du Canton devront être séparées. Il évoque la nécessité de subventionner les associations. Il ajoute que l'on parle toujours d'un même type d'étrangers au sujet de l'intégration, en lien avec leur origine et leur permis.

Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'un sujet transversal, qu'il n'est pas propre à M. Tornare mais que l'on doit l'envisager sous l'angle de vue d'une collaboration avec M<sup>me</sup> Salerno et M. Maudet. Il ajoute que les politiques sociales et sportives ayant un impact sur l'intégration sont une piste.

## Motion: intégration des étrangers

*Audition de M. A. Castella, délégué du Bureau de l'intégration du Canton de Genève*

M. Castella informe la commission qu'il n'y a pas de politique d'intégration au niveau fédéral, ce qui est plutôt une bonne chose, mais une ordonnance. Il ajoute qu'il n'y a pas non plus de politique cantonale cohérente.

Il propose un changement de style de conduite dans l'intégration et il ajoute que ce qui est désormais nécessaire, c'est de passer à l'action. Il mentionne le nombre important d'associations, mais il est d'avis que leurs actions ne sont pas suffisantes ni, parfois, adéquates. Il mentionne un plan d'action mis en place au Conseil d'Etat. Ce plan comporte 18 actions au niveau organisationnel et opérationnel. Il est étonné qu'il n'y ait pas, jusque-là, de politique des nouveaux arrivants. Il donne comme exemple le Centre d'accueil de la Genève internationale où les gens sont très bien accueillis mais qui n'est pas ouvert aux détenteurs d'un permis F.

Pourtant, ces gens sont les bienvenus à Genève et il faut le leur faire savoir. M. Castella ajoute que le parcours d'intégration est un processus long qui échoue parfois et qu'il est nécessaire d'être solidaire à ce sujet. Il mentionne la brochure *Bienvenue à Genève*, les séances d'information, ainsi que la lettre d'accueil que reçoit chaque nouvel arrivant.

Il évoque également le sujet important de l'insertion professionnelle des permis F. Depuis deux ans, ces gens peuvent accéder à toutes les professions, mais personne ne sait cela. Les personnes concernées se trouvent principalement à l'aide sociale. Il mentionne la nécessité d'une campagne d'information auprès des entreprises. Il mentionne également que, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, le Canton a reçu un forfait d'intégration de 6000 francs par permis F et B étranger. Il explique que la pratique n'est actuellement pas adaptée.

M. Castella mentionne l'axe d'intégration important, à savoir l'apprentissage de la langue. Cet aspect est accentué par les lois fédérales, et passablement d'argent est disponible afin de financer ces activités.

M. Castella se défend des accusations qui lui ont été faites de torpiller la subvention à SOS Racisme. Il explique que certaines choses ne sont plus acceptables à l'heure de la IAF.

Il mentionne l'organisation de rencontres qui permettent de retenir les bons côtés de la diversité. Il mentionne également la discrimination dans les places d'apprentissage. Il ajoute que l'aide et l'écoute aux victimes de discriminations doit se développer.

Il ajoute être sensible à la cause des sans-papiers et des sans-statut, qui représentent environ 15 000 personnes dans le canton. Il explique qu'il est nécessaire

que le Bureau de l'intégration fasse un pas pour dire que ces gens existent. Il ajoute qu'il est important d'être attentif à ces populations au lieu de se concentrer sur le 1% de fauteurs de troubles. Il cite l'exemple des femmes clandestines, employées comme nounous ou comme femmes de ménage, et il explique que c'est, entre autres, leur emploi par les familles qui a permis aux femmes suisses d'accéder au monde du travail. Il est indispensable de reconnaître cette réalité.

Une commissaire demande le montant estimatif du budget alloué à l'ensemble des associations subventionnées dans le cadre de l'intégration.

M. Tornare mentionne l'importance de subventionner les associations qui renforcent les liens dans les communautés. Le travail est partagé entre la commune et le Canton et il fonctionne très bien.

M. Castella explique qu'il existe deux types d'aides: les contrats de prestation, qui sont des aides importantes, et les financements pour des projets, qui sont des subventions moins importantes mais en très grand nombre.

L'ensemble de la subvention pour les petits projets est de 250 000 francs. La subvention maximale par petit projet est de 15 000 francs; 100 000 francs sont alloués à la lutte contre le racisme. Le budget des contrats de prestation est de 300 000 francs. Camarada bénéficie d'une subvention de 290 000 francs. L'Université populaire albanaise reçoit 110 000 francs. Cette subvention est en baisse, car la communauté albanaise est, dans l'ensemble, très bien intégrée.

M. Tornare tient à préciser qu'il faut faire une distinction entre la population albanaise et les 2 ou 3% de personnes responsables d'incivilités. Il ajoute qu'il y a un très grand nombre de Kosovars extrêmement bien intégrés.

M. Castella mentionne que 2009 verra le démarrage de la subvention de 30 000 francs à l'association Tierra Incognita. Il ajoute que ces contrats de prestation sont très précis, car les normes sont sévères, à cause de la IAF.

Une commissaire demande quelles sont les causes du manque de politique d'intégration.

M. Castella répond qu'il n'y a effectivement pas de politique fédérale d'intégration et que l'on s'en réjouit. Le manque de politique cantonale d'intégration revient aux sensibilités locales. Il ajoute qu'un ensemble d'action ne suffit pas pour créer une politique d'intégration. Il explique qu'il est nécessaire qu'il y ait un socle qui permette de déterminer des efforts principaux et que cet effort passe par l'élaboration d'un texte et d'un standard commun.

Une commissaire fait remarquer qu'il faut relativiser la facilité d'apprentissage de la langue. Elle explique que c'est pareil, que les enfants soient européens ou extra-européens. Elle insiste sur le problème de l'apprentissage de la langue

## Motion: intégration des étrangers

par les femmes, qui n'est pas assez abordé. Elle explique que, du fait de leur condition familiale, les femmes ont moins de possibilités. Elle mentionne à ce sujet les violences domestiques: la connaissance de la langue permet de savoir où se diriger et comment se défendre. Elle insiste également sur la nécessité de cibler l'attention sur les femmes sans statut légal, puisque 85 à 90% des personnes sans statut légal sont des femmes. Elle demande également ce qui est fait pour les seniors étrangers.

M. Castella explique que 500 000 francs par an, entre 2009 et 2011, seront alloués à l'apprentissage des langues. Il précise que l'association Camarada bénéficiera d'une partie de cet argent, ce qui permettra de toucher dans une certaine mesure les laissés pour compte et les sans-statut. Il ajoute que cette population est sans voix, car elle ne peut s'exprimer par la voix du Conseil d'Etat. Il ajoute que cette population est extrêmement fragilisée et effrayée, et il cite, à titre d'exemple, les personnes qui se font soigner au dernier moment. M. Castella ajoute que le Bureau de l'intégration souhaite participer durablement à leur intégration. Le plan d'action consiste à étudier les problèmes de la population des personnes sans statut légal selon les facteurs d'âge et de genre. Ce travail se fait en collaboration avec Pro Senectute, la Cité Seniors, ainsi que la Croix-Rouge.

M. Castella mentionne à ce sujet les permis F. Il rappelle que ces personnes ne repartent pas et qu'elles n'ont pas la possibilité de quitter la Suisse. Il faudrait envisager des mesures au niveau fédéral pour que ces personnes puissent quitter la Suisse de temps en temps afin de rendre visite à un parent.

Un commissaire remercie MM. Tornare et Castella pour les présentations. Il émet l'avis que le fait qu'il n'y ait pas de politique fédérale d'intégration est plutôt positif. Il demande comment on imagine la répartition des rôles entre la commune et le Canton en matière d'intégration.

Pour la Ville, M. Tornare répond qu'il s'agit de mettre en place une politique de proximité centrée sur les quartiers. Il cite à titre d'exemple les Maisons de quartier de Saint-Jean et des Eaux-Vives qui œuvrent pour l'intégration des aînés et des étrangers. Il mentionne également la politique de M<sup>me</sup> Salerno en direction des femmes étrangères.

M. Castella souligne l'importance de la concertation, car les dossiers se chevauchent en matière d'intégration. Il s'agit de savoir comment gérer une certaine opulence sans être accusé de gaspillage.

Il est nécessaire de faire les choses ensemble et d'aborder le problème point par point. Il rappelle également que les communes doivent prendre conscience qu'elles ont un rôle à jouer, entre autres dans l'accueil. Il insiste qu'il faudra être très attentif aux doublons.

M. Tornare explique qu'il est nécessaire d'élaborer un catalogue de tout ce qui se fait et de tout ce qui s'envisage de faire. Il ajoute que certaines communautés suisses souffrent particulièrement d'un manque d'intégration et mentionne à ce titre les communautés musulmane et juive. Il mentionne la création de passerelles, afin que ces communautés soient mieux intégrées. Le magistrat ajoute que l'octroi de carrés confessionnels dans les cimetières va dans le sens de cet effort.

M. Castella explique que les tâches cantonales incluent les cours de langue et qu'il est inutile de créer un système parallèle. Une autre tâche du Canton est d'informer les personnes sur les possibilités de naturalisation et d'obtention de permis. Il explique qu'il est motivant pour les personnes qui entament un processus d'intégration de connaître d'entrée leurs possibilités concrètes (par exemple, la possibilité d'obtenir un permis C après cinq ans pour les personnes indépendantes financièrement). Il mentionne également la création de cours de civisme et d'information afin de faciliter le parcours du migrant.

Un commissaire relève le risque de créer des ghettos. Il remarque, en effet, que l'on entreprend de plus en plus de projets communautaires et s'interroge sur les limites de ce communautarisme.

M. Tornare répond que les projets soutenus par la Ville sont examinés avec attention et qu'ils ne sont pas subventionnés s'ils fonctionnent en vase clos.

Une commissaire demande quelle est la ligne budgétaire du Bureau de l'intégration. M. Castella répond qu'il s'agit de 2,5 millions, qui comprennent les salaires du personnel. Le Bureau de l'intégration dispose de 4,8 postes à l'Etat et de 2,8 postes auxiliaires, auxquels s'ajoute un civiliste dont le salaire n'est pas dans le budget du Bureau de l'intégration.

### **Séance du 22 janvier 2009**

Par manque de temps, l'audition de M<sup>me</sup> Salerno n'a pas pu avoir lieu pour cette motion. Elle a été reportée au 26 février 2009.

### **Séance du 26 février 2009**

*Audition de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement*

M<sup>me</sup> Salerno explique que, à ce jour, en matière d'intégration communale des étrangers, la Ville de Genève n'a pas fait grand-chose et qu'il faut y remédier. Il faudrait, dans un premier temps, dégager des moyens en ressources humaines et elle espère trouver les moyens pour avoir deux personnes, en ne comptant que sur un seul poste, car la tâche est difficile. Elle espère pouvoir, au plus vite, créer un poste «égalité» qui comporte aussi des aspects d'intégration, bien que le chantier

## Motion: intégration des étrangers

égalité Suisses-étrangers n'ait pas du tout été entamé. La Ville de Genève fait plus que les autres communes, par exemple quelques actions symboliques comme la journée d'accueil des nouveaux habitants. Mais on ne peut pas parler d'une vraie politique d'intégration. Cette motion est donc particulièrement bienvenue.

M<sup>me</sup> Salerno favorise le travail en partenariat public associatif, ce qui a en plus l'avantage de ne pas devoir engager des forces de travail supplémentaires.

Un commissaire ajoute que la motion est tout d'abord une recherche de solutions. Il souligne qu'il est important de mettre en place une véritable politique des étrangers. La Ville devrait avoir un recensement de ce qui se fait déjà. Etant donné qu'il n'y a pas de politique cantonale cohérente, il est indispensable, à travers cette motion, de créer les ciments pour développer une politique au niveau municipal.

La volonté doit être politique, partagée entre le Conseil administratif et le Conseil municipal. La lacune actuelle ne permet pas de construire une politique cohérente.

La magistrate explique que le Conseil administratif devrait commencer par définir le contenu des prestations offertes à la population. Elle donne l'exemple de la Gérance immobilière municipale (GIM), dont 80% des demandeurs sont des personnes étrangères maîtrisant mal le français, et toutes les brochures et formulaires sont rédigés en français. Personne dans ce service ne parle espagnol. A la GIM, on ne s'est jamais posé la question de savoir quel était le public cible qu'ils ont en face d'eux. Si l'on était dans une administration sensible à la problématique d'intégration, il n'y aurait pas ce problème. La magistrate ajoute qu'il y a 46% de personnes d'origine étrangère dans la commune. Celle-ci doit donc être sensibilisée à la diversité, par exemple dans les crèches.

Une motionnaire confirme les propos tenus par la magistrate et l'illustre en décrivant l'expérience d'une association, dont beaucoup de membres sont hispanophones, et le fait de parler leur langue les tranquillise et les rassure, c'est déjà un message d'intégration. Elle mentionne l'importance du soutien indirect à des communautés, et donne comme exemple la création d'une librairie arabe dans un but d'intégration de la communauté musulmane. La commissaire explique que le développement d'infrastructures est aussi une priorité. Elle attire également l'attention sur la population sans statut légal. Elle mentionne aussi les femmes vivant à Genève depuis dix ou quinze ans, qui parlent peu ou mal le français, qui travaillent et qui participent donc à un certain type d'économie. Ce serait bien d'offrir des cours de français à ces personnes-là.

Une commissaire explique que, si l'on subventionne les associations, cela réorientera la subvention vers les populations qui ne sont pas touchées par la nouvelle loi, ce qui est une priorité à Genève. Elle ajoute que ce n'est pas à la Ville de mettre en place les programmes à la place du monde associatif, qui possède le savoir-faire. Elle mentionne à ce sujet «Tierra Incognita».

La présidente explique que, bien que l'on soit dans une administration laïque, cette laïcité implique justement le respect de la religion des autres. Elle ajoute que la réalité fait que beaucoup de populations étrangères, vivant à Genève, sont d'autres confessions. La demande concerne le fait que l'administration communale devrait accorder à son personnel des jours de vacances pour des raisons de fêtes religieuses. Le respect des autres religions est un signe d'intégration fort.

M<sup>me</sup> Salerno répond que la Direction des ressources humaines enverra une réponse par écrit. Un commissaire ajoute qu'il estime la question pertinente: il est intéressant de prendre conscience de comment la laïcité bouge dans une société multiculturelle.

Une commissaire insiste sur l'importance d'informer la population sur la politique d'intégration elle-même.

### **Séance du 12 mars 2009**

*Audition de M. Ismail Metin Türker sur son rapport au Conseil d'Etat, fin 2007, rapport en deux volumes joint à la présente convocation et intitulé «Intégration des étrangers à Genève»*

M. Türker remercie la commission de son accueil. Il rappelle que son rapport est un état des lieux de ce qui est fait, subventionné ou pas, et n'est en aucun cas un point de vue idéologique. Il fait le constat que beaucoup de choses se font dans beaucoup de domaines, notamment dans celui des associations féminines. Il souligne les lacunes, qui sont à la fois cantonales, nationales et privées, en faveur des jeunes migrants et des personnes du troisième âge. De manière générale, ce rapport conclut que des moyens existent à Genève, mais qu'il n'y a pas de coordination entre les acteurs travaillant dans ce domaine. Pour plus de détails sur les compétences et les moyens mis en œuvre, se référer au rapport «Intégration des étrangers à Genève, un inventaire raisonné» de M. Ismail Metin Türker du 22 octobre 2007.

Il remarque également qu'il n'y a pas d'utilisation adéquate des moyens que permet la loi au niveau fédéral et que le volet intégration est extrêmement restrictif.

Pour ce qui concerne les Européens soumis à la loi fédérale sur les étrangers (LETr), il s'agit d'une population d'environ 1000 personnes arrivant chaque année en Suisse par le biais de multinationales. Dans le canton, cela représente entre 300 et 400 personnes par année. Il s'agit d'une population bien formée.

En ce qui concerne la migration non européenne à Genève, il s'agit, en majorité, d'Américains et de Russes travaillant dans les multinationales de gaz et de

## Motion: intégration des étrangers

pétrole, ainsi que d'Indiens travaillant dans l'informatique et des Turcs. Il s'agit dans tous les cas de personnes au salaire extrêmement élevé (entre 250 000 à 300 000 francs par année), et d'une population qui change très vite. M. Türker insiste sur le fait que la LETr concerne cette population. Les multinationales ont leur réseau propre pour trouver à leurs employés un logement, leur enseigner les langues nationales et intégrer leurs enfants dans les écoles privées.

Parallèlement à cette immigration, une autre population vient en Suisse pour des raisons essentiellement économiques. Elle est de plus en plus forte et elle est composée majoritairement par des femmes. Cette tendance est mondiale et tend à augmenter. Ces dix dernières années, elle a augmenté de 46 à 54%.

Le tour de parole est donné aux commissaires et des précisions sont demandées sur:

- la collaboration entre les associations: M. Türker confirme qu'il n'y a pas de redondance entre les diverses activités fournies par les associations féminines et qu'elles font un énorme travail. Elles collaborent également pour le reste, et pas uniquement pour ce qui est des questions de migrations;
- sur la migration économique et sur les personnes sans statut légal: M. Türker précise qu'il s'agit, en grande majorité, de migration économique et d'une petite minorité pour des raisons politiques. En ce qui concerne les sans-papiers, le rapport n'en tient pas compte, car un rapport détaillé a été fait à ce sujet en 1995 et le but était de ne pas se répéter;
- est-ce que cette immigration féminine est due à des raisons de maltraitance? M. Türker répond que pas du tout. Il ajoute que l'observation est juste dans le domaine de l'asile, où on les retrouve parmi les sans-papiers. Il fait remarquer que la maltraitance n'est pas un motif admis par le Conseil fédéral pour une demande d'asile;
- des précisions sont demandées sur les carences, tout particulièrement pour les jeunes et les personnes âgées: M. Türker explique que, pour ce qui est des personnes âgées, cela concerne environ 4000 à 5000 personnes. Il explique que les gens ne repartent plus définitivement chez eux à la retraite quand ils ont leurs enfants et petits-enfants sur place. En ce qui concerne les jeunes, M. Türker explique que, avant, tout le monde se débrouillait pour avoir un emploi. Aujourd'hui, il y a une grande concurrence et le communautarisme représente un danger. Celui-ci met en difficulté une bonne intégration pour les jeunes;
- son avis sur la motion est demandé à M. Türker: il avoue avoir de la peine à comprendre la motion. Il explique que, si l'on part de la LETr, on ne peut toucher que les personnes légalement installées. Le problème est dû au fait que cette motion ne fait référence qu'à la LETr. Il insiste sur le fait qu'il ne faut

drait pas oublier les personnes qui sont déjà là. Il mentionne, à ce sujet, une politique d'accueil pour les nouveaux arrivants;

- que pourrait-on faire dans les communes? M. Türker explique que, concrètement, il y a des problèmes liés à la discrimination dans l'emploi et l'accès au logement. Il mentionne à ce sujet les formulaires de l'Etat qui comportent des discriminations non légales. En matière de politique globale, la commune doit être attentive à ces questions. Il s'agit également d'attirer les migrants dans les maisons de quartier et les comités de ces associations. Il souligne l'importance de donner l'information aux nouveaux arrivants. Il explique qu'il est très difficile, pour un nouvel arrivant, de comprendre comment la Confédération fonctionne. Il ajoute que l'on ne peut avoir une politique d'intégration uniquement communale, mais qu'il y a déjà une richesse à ce niveau qu'il ne faudrait pas dédoubler, mais plutôt l'aider à mieux faire leur travail.

La commune de Meyrin sera auditionnée, car elle fait beaucoup en matière d'intégration des étrangers.

### **Séance du 26 mars 2009**

*Audition de M<sup>me</sup> Melissa Rebetez, cheffe du Service des actions sociales et jeunesse de Meyrin*

Pour étayer la présentation, M<sup>me</sup> Rebetez distribue un document explicatif et elle précise que la politique d'intégration de la commune n'est ni aboutie ni figée. Dans les années 1960, les habitants de la commune de Meyrin ont dû se mobiliser afin d'y implanter des équipements sociaux et culturels.

M<sup>me</sup> Rebetez explique que les migrants ne sont pas une entité unique. Les migrants sont souvent définis en fonction de leur statut légal: type de permis (B, C), requérants d'asile, diplomates, sans-papiers. Dans une politique d'intégration, il faut également prendre en compte les rapports des migrants entre eux.

Comment définit-on une politique d'intégration? Il s'agit, selon la commune de Meyrin, de permettre les conditions pour que les personnes soient intégrées sur le plan économique (travail), social (famille, amis) ainsi que culturel. Il y a également une dimension symbolique qui répond à la manière dont on peut constituer un patrimoine de valeurs communes.

M<sup>me</sup> Rebetez explique que 140 nationalités sont représentées sur le territoire meyrinois: 52% des personnes migrantes sont d'origine européenne et 48% de pays non européens. La population totale meyrinoise comporte 44% de migrants, 29% de Genevois et 27% de Confédérés. Dans la population migrante, il y a une forte proportion de permis d'établissement.

## Motion: intégration des étrangers

Une motionnaire demande une précision: existe-t-il un centre pour les réfugiés dans la commune? Réponse de M<sup>me</sup> Rebetez: oui, le château de Feuillasse.

M<sup>me</sup> Rebetez poursuit la présentation en expliquant que la politique d'intégration de Meyrin participe à une théorie constructiviste: l'intégration est perçue comme un processus bilatéral et non unilatéral; le patrimoine des normes et des valeurs de la communauté migrante, ainsi que de la communauté d'accueil, est modifié par rapport à celui de départ. Les autorités meyrinoises ont pris le parti de ne pas faire de politique d'intégration des migrants, mais plutôt une politique d'intégration au sens large afin qu'il y ait moins de stigmatisation, d'une part, et de jalousies, d'autre part. Cette politique traverse les nombreux domaines de la vie quotidienne: il s'agit de travailler de façon transversale, ce qui est d'autant plus réalisable dans un territoire restreint. Un aspect fondamental de ce travail est le fonctionnement par réseaux, ce qui fait intervenir les divers acteurs: le milieu associatif, les bénévoles ainsi que les habitants.

M<sup>me</sup> Rebetez présente la politique d'intégration en trois temps.

1. Reconnaissance, accueil. Il s'agit de réduire les souffrances du migrant, de diminuer ses inquiétudes.
2. Ensemble des institutions: celles-ci sont des tremplins à l'intégration. Il s'agit de lieux où l'on peut travailler sur la prise de confiance en soi: prendre de l'énergie, de l'assurance, envisager la vie sociale de façon plus large.
3. Friction sociale: rencontrer et comprendre l'autre. Il s'agit de développer un sentiment d'appartenance et de réduire les divergences.

M<sup>me</sup> Rebetez explique que tous ces pôles mis ensemble permettent une intégration réussie. Il s'agit d'un processus qui se déploie dans le temps et demande le franchissement d'un certain nombre d'étapes.

Pour illustrer le point 1, M<sup>me</sup> Rebetez mentionne la soirée d'accueil des naturalisés. Il s'agit de l'accueil au sens strict, puis de la transmission d'informations utiles dans un second temps. Elle précise que les institutions du point 2, qui permettent la prise de confiance et fonctionnent comme des tremplins, sont des lieux d'accueil, d'écoute et d'apprentissage. Il s'agit des premiers lieux où l'on apprend la vie citoyenne et l'organisation sociale. Ces lieux comprennent les structures de la petite enfance, les écoles, le dispositif jeunesse, l'aide au développement, les blocs sportifs et culturels, ainsi que des actions concrètes.

Le point 3, il s'agit de créer des structures pour permettre la friction sociale ainsi que l'émergence de la parole autour de la chose publique, l'organisation de fêtes qui contribuent à un esprit d'appartenance collective. Elle mentionne un exemple positif: la soirée de présentation de la politique suisse: il s'agit d'un succès, puisque 31% des étrangers se sont déplacés pour voter ensuite. M<sup>me</sup> Rebetez prône la création d'une commission consultative des étrangers pour ce dernier point.

M<sup>me</sup> Rebetez mentionne les indicateurs d'une intégration réussie:

- que le migrant connaisse les us et coutumes de la communauté d'accueil;
- qu'il ait un sentiment d'appartenance;
- qu'il connaisse ses droits et devoirs;
- qu'il s'investisse dans les structures locales;
- qu'il se sente respecté et reconnu dans la société d'accueil.

M<sup>me</sup> Rebetez mentionne l'importance du Centre de formation pour femmes migrantes (CEFAM). Elle explique qu'il y a une déqualification des femmes migrantes bien formées, qui se solde par la perte d'un bagage culturel. Le CEFAM est une structure passerelle pour les femmes. Dernièrement, le besoin s'est fait ressentir du côté des hommes et le CEFAM s'est ouvert à ses derniers.

Le tour des questions est ouvert et porte sur:

- demande de précisions au sujet de la commission consultative des étrangers. M<sup>me</sup> Rebetez explique que l'idée d'une commission plus protégée signifie qu'il s'agit d'un espace où la parole est donnée, accessible, où les conditions pour qu'elle émerge sont favorables;
- au sujet de la lisibilité de la politique d'intégration, M<sup>me</sup> Rebetez explique que le document qu'elle a préparé pour la présentation actuelle sert justement à mettre en valeur la politique. Elle ajoute que faire une politique d'intégration au sens strict est risqué en matière de cohésion sociale, et qu'il est important de mettre en avant le partage de valeurs communes;
- demande comment les services sociaux, sportifs et culturels perçoivent le fait que l'intégration est une responsabilité commune. M<sup>me</sup> Rebetez mentionne le groupe Transversalité, qui réunit le théâtre, l'école, les sports et dont la thématique est l'intégration. Pour chaque pôle, il s'agit de définir des actions bien spécifiques;
- demande quelles sont les relations de la commune de Meyrin avec le Bureau de l'intégration des étrangers. Elle demande également si Meyrin a des liens avec d'autres cantons ou villes dans le cadre de la Conférence tripartite sur les intégrations. M<sup>me</sup> Rebetez répond que la commune est en contact avec le Bureau de l'intégration des étrangers dans le projet de la réalisation d'une étude préliminaire. Il y a eu une promesse d'engagement pour financer une partie de la réalisation de l'étude. Elle explique que le Bureau de l'intégration des étrangers a également financé le CEFAM ainsi que 90% d'un cours de conversation et d'écriture, ouvert d'abord aux migrants puis à tout un chacun. M<sup>me</sup> Rebetez mentionne le fait qu'elle échange des informations avec des collègues à Carouge, Lancy et d'autres communes, mais qu'il n'y a pas assez de ressources humaines à Meyrin pour avoir des liens avec d'autres cantons;
- demande de précisions sur les lacunes en ce qui concerne les jeunes, le troisième âge, la discrimination liée à l'emploi, l'accès au logement, aux maisons

## Motion: intégration des étrangers

de quartier. M<sup>me</sup> Rebetez mentionne la structure d'intégration sociale et professionnelle ainsi que les travailleurs sociaux hors murs en ce qui concerne les jeunes. Elle mentionne également les permanents de Transit. Elle prend l'exemple de l'école de Bella-Vista qui est en réseau d'enseignement prioritaire depuis plusieurs années; elle explique qu'il est important de travailler sur la problématique de la diversité dans cette école. En ce qui concerne les aînés, elle ne peut pas répondre ayant une très mauvaise connaissance du sujet;

- demande de précisions concernant la problématique des migrants âgés qui concerne 4000 à 5000 personnes sur le territoire du canton. Il y a également le problème du vieillissement des sans-papiers;
- en ce qui concerne l'emploi, M<sup>me</sup> Rebetez explique la nécessité de bourses pour les femmes ayant un projet professionnel, ainsi qu'une passerelle chômage;
- une commissaire rappelle un point important du rapport de M. Türker, à savoir le fait que la commune, en tant qu'employeur, doit éviter la discrimination. M<sup>me</sup> Rebetez n'a jusque-là pas eu l'impression d'une politique discriminatoire dans les services de la commune.

La présidente demande à M<sup>me</sup> Rebetez d'éclairer les commissaires sur ce qu'est le CEFAM. M<sup>me</sup> Rebetez explique que le CEFAM a été créé en 2007 grâce à quatre pôles de financement: la Confédération, le Bureau de l'intégration des étrangers, les fonds privés, ainsi qu'un subside municipal. A cela s'ajoutent les fonds propres du CEFAM. Un groupe «hommes» existe depuis 2008. A la base, il s'agit d'un lieu pour les femmes qui ont peu l'habitude de sortir, se consacrant aux enfants. Il s'agit d'un espace qui leur permet d'apprendre le français. En 2004, 140 femmes de 45 pays différents le fréquentaient deux fois par semaine. Le CEFAM permet de valoriser les compétences de ces femmes. Il comporte un atelier de retouches, un service traiteur, ainsi qu'un service de nettoyage et vise une reconnaissance des acquis. Un des pôles du CEFAM est l'apprentissage du système social dans lequel ces femmes se retrouvent. Il organise des actions spécifiques comme des cours de français grâce à une antenne de l'Université ouvrière de Genève. Le CEFAM a également organisé une visite au Conseil fédéral, à Berne, ainsi qu'une visite au Palais Eynard. Le CEFAM comporte également un module Santé – Assurance maladie, afin de prévenir des situations critiques liées au changement de statut légal de ces femmes.

La structure comporte également une crèche, L'Arc-en-ciel, qui prodigue des cours de français pendant la garde d'enfants.

M<sup>me</sup> Rebetez revient sur l'accès aux maisons de quartier, elle constate qu'elles sont largement peuplées de garçons et qu'il y a peu de filles. Il s'agit de donner des garanties aux parents pour que les filles puissent trouver une place sur l'espace public, et devenir ainsi une composante culturelle.

En ce qui concerne les filles, le problème de leur absence dans les structures est longtemps resté non abordé. Actuellement, la structure Transit essaie d'aller davantage en direction des filles. Les jeunes adultes sont un public extrêmement fragile. Transit est une structure destinée à accueillir des jeunes entre 18 et 30 ans pour les aider à s'insérer. M<sup>me</sup> Rebetez mentionne l'importance de l'œuvre suisse d'entraide ouvrière qui effectue le coaching ainsi que le lien avec l'employeur.

Une question est posée au sujet des frais administratifs, de locaux, de personnel, etc. M<sup>me</sup> Rebetez explique qu'il n'y a pas de fonction particulière de délégué aux migrants, et qu'il est difficile de chiffrer quoi que ce soit, la politique n'étant pas exclusivement réservée aux migrants.

### **Séance du 7 mai 2009**

#### *Discussion et vote*

La présidente donne la parole aux commissaires pour s'exprimer sur cette motion.

Un des motionnaires annonce que le groupe socialiste accepte la motion avec une proposition de modification des invites, qui seront les suivantes (en tenant compte de l'intervention d'une autre commissaire qui propose le remplacement du terme «étrangers» par «personnes étrangères»):

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à définir et mettre en œuvre une politique d'intégration des personnes étrangères adaptée aux besoins de la ville de Genève;
- à développer, piloter et promouvoir des projets favorisant l'accueil et l'intégration des personnes étrangères en donnant notamment mandat aux associations actives dans ce domaine;
- à coordonner cette politique et les projets avec tous les acteurs concernés, notamment le Bureau de l'intégration des étrangers, les acteurs associatifs, ainsi que d'autres communes et la Confédération.»

Les commissaires d'A gauche toute! sont favorables à une politique d'intégration des étrangers et au fait de développer davantage le rôle de la commune dans cette problématique. Elle approuve le changement des invites.

Le commissaire libéral réprovoque l'empilement des structures. Il accepte la motion.

Les commissaires de l'Union démocratique du centre annoncent que le groupe approuve les nouvelles invites.

Le commissaire radical accepte la motion en émettant des réserves. Il garde l'impression d'enfoncer une porte ouverte.

Mise aux voix, la motion M-781 amendée est acceptée à l'unanimité.

### *PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à définir et mettre en œuvre une politique d'intégration des personnes étrangères adaptée aux besoins de la ville de Genève;
- à développer, piloter et promouvoir des projets favorisant l'accueil et l'intégration des personnes étrangères en donnant notamment mandat aux associations actives dans ce domaine;
- à coordonner cette politique et les projets avec tous les acteurs concernés, notamment le Bureau de l'intégration des étrangers, les acteurs associatifs, ainsi que d'autres communes et la Confédération.

**M<sup>me</sup> Maria Casares, rapporteuse** (AGT). Mon intervention sera assez brève. Comme vous l'aurez vu tous et toutes, j'ai rédigé un complément à mon rapport, puisque dans la première version, j'avais oublié de rendre compte de la séance du 11 décembre 2008, où nous avons auditionné M. Tornare et M. Castella, délégué à l'intégration au niveau du Canton. Ces auditions étaient importantes et j'aurais trouvé dommage qu'elles ne figurent pas au rapport. (*Inseré au Mémorial.*)

### *Premier débat*

**M<sup>me</sup> Odette Saez** (DC). Au sein du Parti démocrate-chrétien, nous trouvons qu'une politique d'intégration des étrangers doit être mise en œuvre par la Ville. Il existe plusieurs associations qui s'occupent, chacune, d'une partie de cette intégration. Le problème est que ces associations ne sont pas coordonnées entre elles, bien que le Bureau de l'intégration cantonal travaille dans ce sens.

En l'occurrence, il s'agit de plusieurs sortes de populations. Les étrangers venant travailler dans les multinationales sont moins concernés puisqu'ils ont leurs propres réseaux. En revanche, la Ville doit se préoccuper surtout des familles qui viennent dans un but économique et des réfugiés. Dans ce groupe de population, les femmes et les enfants sont particulièrement concernés car souvent très démunis. Les épouses et les mères plus âgées restent à la maison et ont de la peine ne serait-ce qu'à trouver des gens à qui parler. Les enfants ont moins de

difficultés grâce à la fréquentation de l'école et des clubs sportifs, qui facilitent l'intégration. Pour ces raisons, le Parti démocrate-chrétien votera cette motion amendée et la renverra au Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung** (Ve). Ce soir, nous allons donc parler d'intégration. L'intégration n'est pas un état, mais un processus dans lequel la Ville de Genève peut intervenir, puisque la politique d'intégration définie par la Confédération dit clairement qu'elle se mène aux trois niveaux fédéral, cantonal et communal. Au niveau communal, il s'agit de pratiquer une politique d'intégration de proximité et je vais vous donner quelques exemples de ce que peut être une telle politique.

En tant qu'employeur, par exemple, il s'agit de donner les mêmes chances à tous, y compris aux personnes d'origine étrangère ou qui portent un nom pouvant les discriminer. On voit, lorsqu'on fait des tests à l'aveugle, que certains noms sont discriminants à l'embauche. De même, dans les services municipaux – je pense par exemple à la Gérance immobilière municipale – on peut traduire un certain nombre de documents dans plusieurs langues. Cela peut se faire également pour le site internet de la Ville de Genève. Ce sont là des exemples concrets où la Ville, sans réinventer la roue, peut clairement mener une politique d'intégration de proximité.

En outre, la Ville peut mettre un accent particulier sur l'intégration des populations déjà fragilisées par le processus de migration. Certaines personnes, par exemple les Européens, qui viennent ici en ayant trouvé un travail, ou qui viennent se marier, ont des facilités et ont très vite une vie sociale, un réseau. De même, les personnes qui arrivent dans le cadre de la communauté internationale trouvent rapidement un réseau. Par contre, tous ceux qui passent par le processus migratoire de la demande d'asile vivent un certain nombre d'échecs et de changements. Ils sont très souvent déplacés de foyer en foyer, ce qui les empêche de créer un réseau. Or, sans réseau social, l'éloignement du pays, l'absence des amis, de la famille, sont ressentis de façon beaucoup plus forte par les migrants, à certains moments de leur vie. Je pense aux décès, bien sûr, mais aussi aux naissances, aux mariages, à tous ces moments où on aimerait être accompagné. La personne qui trouve un travail, qui fréquente un club sportif ou une association – je citerai Camarada, mais il y en a d'autres – se crée un réseau, qui ne remplacera pas sa famille et son pays d'origine, mais qui peut atténuer le sentiment de solitude.

La Ville peut donc intervenir concrètement et, comme je l'ai dit, porter une attention particulière au recrutement du personnel dans ses services. Car la diversité culturelle est une richesse et les personnes recrutées seront ensuite des ponts entre les cultures. Je pense ici aux agents de sécurité municipaux: s'ils connais-

## Motion: intégration des étrangers

sent plusieurs codes culturels et parlent plusieurs langues, leur travail est plus simple dans la rue, où ils ont affaire à une société multiculturelle.

Un autre axe d'intervention est le soutien aux associations qui travaillent auprès des migrants, mais aussi à toutes les autres – j'ai parlé des clubs sportifs. En effet, l'intégration ne doit pas se faire en pensant uniquement aux migrants: elle doit se faire entre la population résidente – qu'elle soit issue de l'immigration ou de souche – et les nouvelles populations. A cet égard, le dispositif mis à disposition par la commune à travers notamment les maisons de quartier, les fêtes de quartier, va aussi permettre au processus d'intégration de se mettre en place tranquillement, au fil des années, au fil des rencontres. Ce processus va aider la personne à se sentir membre de notre communauté et nous-mêmes allons être enrichis par cette différence culturelle.

Certes, je ne veux pas faire d'angélisme et dire qu'il y a seulement des avantages à accueillir des populations étrangères, car cela pose aussi un certain nombre de difficultés. Mais celles-ci peuvent être surmontées si nous changeons notre regard, si nous passons d'un regard discriminant et accusateur à un regard bienveillant, accueillant, un regard qui va permettre à la personne étrangère de se sentir capable de mener ce processus d'intégration avec nous.

**M<sup>me</sup> Maria Casares** (AGT). Mesdames et Messieurs, lors des différentes auditions effectuées par la commission, il a été intéressant de constater que pratiquement tout le monde était unanime pour dire que les politiques d'intégration, et notamment celle que nous pourrions développer au niveau communal, devaient surtout mettre l'accent sur les populations les plus défavorisées. Comme l'a rappelé la préopinante démocrate-chrétienne, les internationaux ont leurs propres réseaux. L'effort devrait donc porter particulièrement sur les femmes migrantes et les jeunes. C'est dans cette direction que notre groupe A gauche toute! souhaite œuvrer.

Je ferai maintenant quelques recommandations. Comme nous l'avons vu, la loi fédérale nous accorde dorénavant la compétence de mener une véritable politique d'intégration communale et alloue des fonds pour concrétiser ces politiques. A cet égard, je rappellerai que, pour notre groupe, parler d'intégration, c'est aussi s'engager pour les personnes sans statut légal. Nous ne pouvons parler d'intégration en excluant tout un pan de la population. Ces gens vivent et travaillent à Genève: c'est un fait connu de tous, les services de police le savent, les services d'immigration le savent. Il est donc hypocrite de ne pas évoquer les sans statut légal, quand on travaille sur des politiques d'intégration. Pour nous, parler d'intégration, c'est aussi parler de leur régularisation, et nous le ferons, nous le martèlerons. C'est dans ce sens-là que nous voulons mener les politiques d'intégration.

Cette première recommandation rejoint la suivante. Parler de politique d'intégration, c'est aussi proposer qu'en Ville de Genève les étrangers qui sont là depuis huit ans puissent siéger dans notre parlement. Ils peuvent déjà voter et ils le font: on l'a vu, ils sont nombreux à exercer ce droit. Leur donner la possibilité de siéger dans notre parlement, c'est aussi favoriser leur intégration. Ils sont là, ils paient des impôts, ils participent à l'essor de notre ville, mais on leur dénie le droit de siéger. Heureusement, dans le canton de Genève, ils peuvent voter au niveau communal, c'est déjà un avantage. Mais, pour notre groupe, il faudrait aller plus loin, il faudrait être plus audacieux et leur accorder le plaisir de siéger parmi nous.

A l'instar des préopinantes, je terminerai en proposant deux mesures concrètes en matière d'intégration. La Ville de Genève, Madame Salerno, a un parc immobilier très important. Nous aimerions que la GIM favorise la diversité dans ses logements et se préoccupe d'intégrer les étrangers non pas dans un seul secteur de la ville, mais aussi dans les beaux quartiers, pourquoi pas... Je suis sûre que c'est aussi votre préoccupation et votre volonté, Madame Salerno, et je tiens à vous apporter notre soutien en la matière.

La deuxième mesure concerne M. Maudet. Dernièrement, il a fait la une des journaux en disant qu'il allait mettre en place un service de sécurité, qu'il allait se préoccuper du quartier des Pâquis, que grâce à lui tout allait s'arranger... Pour ma part, je demande à voir, mais c'est là une petite pique, juste pour le plaisir! Plus sérieusement, puisqu'il veut mettre ce service en place, notre groupe lui propose d'engager des gens issus des diverses communautés de notre ville, afin qu'ils puissent travailler dans les secteurs les plus problématiques et qu'ils tentent d'apporter une meilleure convivialité dans nos quartiers.

**M. Simon Brandt** (R). Mesdames et Messieurs, en commission, lors du vote de cette motion qui a été acceptée à l'unanimité et que j'ai donc votée, j'avais mis un bémol. J'avais dit, au nom du groupe radical, que nous acceptions cette motion à deux conditions sine qua non. La première était – car nous étions en mai 2009 – que le budget à venir soit équilibré avec un contrôle des charges. La seconde était qu'il n'y ait pas de mauvaise surprise non plus s'agissant de la création de postes qui feraient doublon avec le Canton. Or qu'a-t-on vu au mois de septembre 2009? La Ville de Genève a publié une offre d'emploi pour un délégué au développement durable, à l'égalité et à la diversité, dans le département de M<sup>me</sup> Salerno! C'est dire que voter cette motion a une conséquence directe, à savoir soutenir des postes qui créent un doublon avec le Canton.

Mesdames et Messieurs, on ne peut pas, d'un côté, se plaindre à longueur d'année des transferts de charges non concertés avec le Canton et, de l'autre, voter à tour de bras, séance après séance, des postes qui font doublon avec le

## Motion: intégration des étrangers

Canton. Certes, on pourrait se dire que le Bureau de l'intégration cantonale, qui était sous la responsabilité de Laurent Moutinot pendant quatre ans, va peut-être se mettre à faire un meilleur travail, puisqu'il ne sera bientôt plus en mains socialistes... On pourrait faire ce constat et, pour engager le futur magistrat à mener une meilleure politique, voter des crédits et des motions pour appuyer celle-ci. Toutefois, le problème posé ici est simple: l'intégration des étrangers est en l'état une tâche cantonale. Qu'on m'explique ce qu'une commune comme la Ville de Genève, aussi grande soit-elle, va faire en complément ou à la place du Bureau cantonal de l'intégration!

C'est une chose de se concerter, d'échanger des informations; c'en est une autre de créer des postes à tour de bras, à partir du constat que le Canton ne fait pas de politique, qu'il ne fait rien et que la Ville de Genève doit le remplacer. Pour nous, c'est inacceptable. Cela doit faire partie d'un débat général: des transferts de charges oui, mais accompagnés de compétences. En revanche, des transferts de charges seuls, pour créer des postes croquignolet, avec une dénomination qui fait joli, c'est inacceptable!

Vous comprendrez donc que, ce soir, nous ne pourrions voter cette motion, vu qu'elle entraîne la création de nouveaux postes, dans une situation budgétaire qui est tout sauf claire. Plutôt que de créer de nouveaux postes, de nouvelles missions de toutes pièces, essayons de préserver les acquis et la politique de proximité que nous devons mener. Et gardons-nous de charger la barque un peu plus chaque année, car un jour elle finira par craquer!

**M<sup>me</sup> Catherine Buchet-Harder** (UDC). Mesdames et Messieurs, au risque de répéter certaines choses dites par mes préopinants, je voudrais quand même relever que cette motion s'inscrit dans le cadre de la nouvelle loi fédérale, qui permet aux communes d'offrir une politique plus large en matière d'intégration des étrangers et des étrangères, et ceci est d'importance. Le Canton n'est plus seul: les communes ont également une responsabilité.

Il est nécessaire de souligner d'entrée que cette motion a été amendée et que c'est grâce à ces amendements que l'Union démocratique du centre l'a acceptée. En effet, les invites initiales ne faisaient référence qu'à la loi fédérale sur les étrangers et ne permettaient pas d'avoir un spectre plus large. Or cette loi ne permet de toucher que les personnes résidant légalement à Genève. Les personnes arrivant chez nous pour travailler et qui sont soumises à cette loi – entre 300 et 400 pour le canton de Genève – sont en général bien formées. Elles n'ont pas de problème d'intégration et n'ont pas besoin de mesures spécifiques, parce qu'elles sont généralement prises en charge par les multinationales.

Reste l'immigration essentiellement économique, de plus en plus forte, qui augmente ces dix dernières années et qui est composée majoritairement de

femmes. La préopinante Verte l'a rappelé: l'intégration, en sociologie, est un processus qui permet à une personne ou à un groupe de personnes de se rapprocher et de devenir membre d'un autre groupe plus vaste, par l'adoption de ses valeurs et des normes de son système social, et non le contraire. L'intégration nécessite deux conditions: la première est la démarche individuelle, la volonté de s'insérer et de s'adapter. J'aimerais le souligner, car on l'oublie de temps à autre. La deuxième est la capacité intégratrice de la société, qui est aussi d'importance, et c'est là où la commune, ici la Ville de Genève, a son rôle à jouer.

Le travail en commission nous a permis de nous rendre compte qu'il était difficile d'obtenir une bonne vue d'ensemble de tout ce qui se faisait dans le canton et dans notre commune. Mais il ressort une chose, c'est que les associations féminines fournissent un excellent travail grâce à leurs activités diverses. Ce qui manque avant tout, c'est un travail de coordination entre tous les acteurs œuvrant dans ce domaine. Alors que tout le monde parle d'intégration, il n'existe pas – et c'est là où le bât blesse – une véritable politique d'intégration. Toutes les personnes auditionnées l'ont souligné.

Il est évident pour nous, l'Union démocratique du centre, qu'il est urgent de définir et de mettre en œuvre une telle politique, afin de coordonner toutes les actions sur le terrain et de développer et promouvoir des projets nouveaux. Il est urgent de savoir ce qui se fait, ce que l'on veut, et quels sont les standards communs en matière d'intégration des personnes étrangères. Il nous a été dit en commission qu'il était important de se concerter, car les dossiers se chevauchent. Je cite: «Il s'agit de savoir gérer une certaine opulence sans être accusé de gaspillage.» Donc, les moyens, nous les avons. Il s'agit aujourd'hui de supprimer les doublons Ville-Etat et de favoriser le travail associatif, en établissant des partenariats clairs entre la Ville et les associations.

C'est seulement dans ces conditions-là que nous arriverons à créer une politique d'intégration cohérente et logique. L'Union démocratique du centre acceptera donc cette motion amendée et se voit d'ores et déjà fort intéressée par la politique d'intégration que mettra en place la Ville de Genève.

**M. Grégoire Carasso** (S). En introduction, je voudrais revenir sur les propos de notre collègue M<sup>me</sup> Buchet-Harder. Si je me réjouis des travaux qui ont été menés en commission et du vote à l'unanimité de cette motion socialiste, si comme elle je considère que la commune, en tant que premier échelon institutionnel et passage obligé pour toute procédure de naturalisation notamment, doit se préoccuper d'intégration et se demander quel est le sens du vivre ensemble pour tous ses habitants et toutes ses habitantes, si je partage toutes ces préoccupations, je ne la rejoins malheureusement pas sur le concept d'une intégration perçue, pensée comme une assimilation à sens unique.

## Motion: intégration des étrangers

En effet, pour les socialistes, il va de soi que l'intégration fait référence à des valeurs fondamentales, celles de solidarité et d'égalité des chances. C'est sous cet angle que nous appelons, comme l'essentiel des groupes de cette enceinte, au développement d'une politique d'intégration en Ville de Genève, partant du constat qui a rapidement été tiré lors de l'examen de la motion socialiste. Celle-ci avait vu le jour dans le sinistre sillage des lois Blocher sur l'asile et les étrangers. Pour la première fois, le terme d'intégration était évoqué au niveau de la Confédération et les socialistes se sont dit, courant 2007, qu'il y avait, dans ces lois malheureuses, une chose à retenir, à savoir les quelques dizaines de milliers de francs à glaner auprès de la Confédération.

Dans ce contexte, nous avons dû constater que la Ville de Genève – et c'est une différence par rapport à d'autres communes – n'avait pas l'ombre d'une politique, d'un cadre conceptuel en matière d'intégration. Ce constat était clair et nous l'avons fait en toute humilité. La commune de Meyrin, que nous avons eu le plaisir d'auditionner, a pensé et agi, depuis plusieurs années déjà, pour développer un cadre et des projets en matière d'intégration. En Ville de Genève, la commission a constaté à l'unanimité qu'il n'y avait rien, raison pour laquelle le texte socialiste a été à ce point amendé. La motion demande dorénavant que soient définis une politique d'intégration, des objectifs et des moyens: où souhaite-t-on aller en matière d'intégration et quels moyens sommes-nous prêts à nous donner pour atteindre les objectifs définis?

Cette ambition, qui était celle de la commission unanime et qui sans doute se dégagera de cette enceinte ce soir, nous souhaitons qu'elle se développe en partenariat avec l'Etat pour éviter la psychose des doublons évoquée par notre collègue Simon Brandt. Tout à l'heure, j'ai d'ailleurs eu de la difficulté à l'entendre sur autre chose que cette psychose des doublons, alors que, dans le cadre de nos travaux en commission, le fond de la question, les problématiques soulevées occupaient manifestement une part importante de ses réflexions...

Je terminerai en rappelant que la Ville de Genève est une commune dans laquelle 46% des habitants sont d'origine étrangère. En fin de compte, si nous, socialistes, sommes à ce point enthousiastes à l'idée de définir un cadre et d'allouer des moyens pour atteindre les objectifs en matière d'intégration, c'est bien parce que ces 46% représentent à nos yeux une richesse, qu'il s'agit de développer et d'entretenir.

**M. Christian Lopez Quirland (S).** Je souhaiterais ajouter au consensus qui se dégage quelques éléments qui me paraissent importants. Je ne crois pas, à titre personnel, qu'une politique d'intégration doive s'adresser seulement à un certain type de population. La nouvelle loi fédérale sur les étrangers et la motion que nous allons voter doivent permettre à notre Ville de jouer son rôle en matière

d'intégration à l'égard de tous les étrangers, quels qu'ils soient, quels que soient leur milieu socio-professionnel, leur religion, leur nationalité. C'est fondamental, Mesdames et Messieurs, si nous ne voulons pas faire de l'intégration discriminatoire, si je puis dire.

Je travaille dans le domaine de l'insertion professionnelle et la crise que nous vivons à l'heure actuelle nous a montré que des personnes travaillant dans des multinationales, dans des organisations internationales, sont complètement perdues lorsqu'elles se retrouvent tout à coup au chômage. On nous dit que ces personnes sont formées et que les multinationales les ont aidées. Oui, c'est juste, mais ce n'est pas suffisant. Il nous faut mettre en place une politique qui tienne compte, bien sûr, des spécificités des différents publics, des étrangers défavorisés ou peu scolarisés, mais également de tous les autres. Il nous faut mettre en place une politique d'accueil et d'intégration digne de ce nom, qui permette à chacun de trouver sa place à Genève. C'est fondamental si nous ne voulons pas faire une politique marginale.

Ensuite, pour essayer de convaincre les sceptiques, je rappellerai que Lausanne, Neuchâtel, Bâle ont un bureau d'intégration des étrangers. On ne compte plus les grandes villes qui ont décidé de mener une politique en la matière. C'est donc l'occasion rêvée de donner mandat au Conseil administratif pour qu'il définitive et développe une politique d'accueil et d'intégration qui s'adresse à tous les étrangers, je le répète. Encore une fois, lorsqu'on parle d'intégrer, on pense toujours aux mêmes, aux réfugiés, aux personnes qui viennent du Sud... Certes, on l'a dit, les personnes qui travaillent dans les multinationales ont plus de facilité dans l'intégration, qui passe souvent par la chance d'avoir un métier. Mais ces questions méritent d'être approfondies.

Ensuite, je voudrais répondre à M. Brandt qu'il n'y a pas et qu'il n'y aura pas de doublon avec le Canton, puisqu'il s'agit de coordonner les diverses actions. D'ailleurs, M<sup>me</sup> Doris Leuthard a organisé la rencontre tripartite des agglomérations l'année passée et cette année. Un excellent rapport est paru, que je vous invite à lire, où on détermine la place de chacun en la matière, Confédération, Cantons et communes.

Enfin, je dirai qu'intégrer implique des droits et des devoirs pour celles et ceux qui arrivent dans notre pays, mais que cela implique également des droits et des devoirs pour l'Etat. Les différents acteurs ont des droits et des devoirs et c'est donc un partenariat que nous souhaitons mettre en œuvre.

**M. Alexis Barbey (L).** Mesdames et Messieurs, j'aimerais partager un secret avec vous: personnellement, je considère que les bonnes idées qui sont applicables nécessitent peu de mots pour les exposer. Or, ce soir, il a fallu plus d'une

## Motion: intégration des étrangers

demi-heure pour défendre cette motion et j'ai donc quelques doutes sur les possibilités de la mettre en œuvre, voire sur ses fondements mêmes.

Pourtant, comme ce serait rassurant si je pouvais simplement voter oui à cette motion, qui en appelle à ma générosité. Entre vous et moi, quand je me rase le matin, je n'ai pas l'impression d'être quelqu'un de peu généreux, et je me sentirais sans doute mieux si je pouvais simplement dire oui. Mais il y a quand même certaines choses qu'il s'agit de rappeler ici, dans ce Conseil municipal.

D'une part, ce projet manque cruellement d'une estimation concernant les conséquences de ces belles intentions. On ne sait pas combien de personnes, combien de fonctionnaires, combien d'associations, combien de coordinateurs il faudra engager. Je rappelle que les objectifs annoncés ne sont pas minces: on parle d'intégrer entre 4000 et 5000 personnes sur le territoire du canton. Pour ma part, je ne suis pas sûr qu'il y ait 4000 à 5000 personnes qui se sentent mal intégrées à Genève... Mais enfin, voilà l'objectif qui a été donné. Je suis donc mal à l'aise de voter un rapport tel que celui-ci, sans savoir ce qu'il implique en termes de moyens financiers et humains.

D'autre part, je voudrais lire deux phrases tirées du rapport, je cite: «M<sup>me</sup> Rebe-  
tez mentionne les indicateurs d'une intégration réussie: que le migrant connaisse les us et coutumes de la communauté d'accueil; qu'il ait un sentiment d'appar-  
tenance; (...) qu'il se sente respecté et reconnu dans la société d'accueil.» Ce sont là des objectifs extrêmement généreux, mais pourra-t-on mesurer s'ils sont atteints? Cela me fait penser au budget, il y a quelques années, lorsqu'on négligeait de mettre des indicateurs ou des mesures de résultat. Il n'y a dans cette motion aucune mention d'un indicateur possible, aucune mesure de résultats possible. On en reste au stade des bonnes intentions, pour lesquelles on peut certes voter, mais qui ne mènent pas souvent à grand-chose.

Mesdames et Messieurs, nous avons été élus dans ce Conseil municipal pour définir des priorités parmi les projets que nous sommes amenés à examiner. A l'heure actuelle, pour les libéraux, l'intégration des migrants ne passe certainement pas avant la construction de logements, les mesures en faveur des jeunes couples, les conditions générales économiques et sociales du canton. Je vous le dis franchement, même si je sais que c'est difficile à entendre comme c'est difficile à dire: les migrants économiques à Genève ne sont pas une population que nous souhaitons favoriser, que nous souhaitons voir se multiplier. Or il est des mesures – et cette motion en fait partie – qui créent des appels d'air, parce que les conditions deviennent trop favorables à Genève, comparativement à celles des autres cantons.

Je sais que cela peut paraître dur dans la bouche d'un libéral qui se targue d'aimer son prochain, mais pourtant c'est la vérité. Je ne vois pas pourquoi nous devrions créer des conditions cadres qui amènent plus de gens à venir chercher à Genève des ressources économiques qu'ils n'ont pas chez eux... (*Remarque de*

*M<sup>me</sup> Wenger.*) Non, Madame Wenger, c'est vous qui favorisez le MCG (Mouvement citoyens genevois), pas nous!

Ainsi donc, Mesdames et Messieurs, les libéraux vous recommandent de revenir aux réalités, de tomber du nuage, de mettre les priorités là où nous sommes censés les mettre. Nous vous recommandons de refuser cette motion et de refuser par là même l'engagement d'un nombre inconsidéré, et en tout cas non précisé dans cette motion, de psychologues et d'assistants sociaux dont je pense qu'ils auraient bien mieux à faire ailleurs!

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. J'en profite pour saluer, à la tribune du public, M<sup>me</sup> Anne Mahrer, députée et ancienne présidente du Grand Conseil. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung** (Ve). Je suis très étonnée par certaines prises de parole, qui n'étaient pas forcément celles que j'attendais... J'ai ainsi eu des bonnes surprises et des moins bonnes. J'ai pu constater en tout cas que certains partis qui, au niveau fédéral, ont voté la loi sur l'intégration, ne la trouvent tout à coup plus adéquate et veulent couper la partie de l'intégration qui revient aux communes. Mesdames et Messieurs, vous avez voulu cette politique d'intégration à trois niveaux, elle a été votée par le peuple, mais elle est aussi souhaitée au niveau international. Dans les organes internationaux, au sein des experts onusiens, il y a une volonté d'aller dans ce sens. Pour une fois qu'on peut utiliser une politique fédérale pour les étrangers au niveau communal, pour une fois que c'est positif, certains partis aujourd'hui rechignent à mettre la main à la pâte.

C'est d'autant plus dérangeant que cette motion demande peu de moyens. M. Brandt a cité le poste de coordinateur, mais celui-ci est déjà créé et appartient au budget de l'année dernière – on ne parle donc pas du budget 2010. En plus, ce poste n'est pas dédié seulement à l'intégration des étrangers, mais à diverses politiques que le Conseil administratif a voulu mettre en place. En réalité, cette motion implique un changement de mentalité: il ne s'agit pas de multiplier les postes, mais de penser différemment au moment d'engager quelqu'un, de louer un appartement... Comme je le disais tout à l'heure, à la Gérance immobilière municipale, on devrait pouvoir trouver des documents en plusieurs langues. Il n'est pas nécessaire d'investir des centaines de milliers de francs pour faire cela. Parmi les personnes qui travaillent pour la Ville de Genève, il y en a certainement qui parlent d'autres langues et qui pourraient traduire ces documents. Et si vraiment on doit allouer quelques montants, ce ne sera jamais des centaines de milliers de francs. Par conséquent, je ne comprends pas la position de M. Barbey, qui me choque carrément, et je n'ai pas très bien compris celle de M. Brandt.

## Motion: intégration des étrangers

J'ai l'impression qu'il n'a pas assisté à l'audition de M. Castella, ou alors qu'il n'écoutait pas... Voilà pour mon étonnement ce soir.

J'espère que nous verrons des projets concrets se réaliser, sans nouveaux postes, mais avec des postes qui sont déjà votés et qui seront dorénavant occupés par des gens qui connaissent d'autres cultures, ou alors des gens qui travaillent déjà chez nous et à qui on dira: «Votre culture nous intéresse, ne la cachez pas, mettez-la en valeur!» C'est tout ce que nous demandons ce soir!

**M. Jacques Hämmerli** (UDC). Je n'avais pas l'intention de prendre la parole, mais, après avoir entendu le président des socialistes de la section Ville de Genève, je me dois d'intervenir. Mesdames et Messieurs, les groupes se déterminent selon leur conception de l'organisation de la cité. Là, je tiens à remercier la préopinante, M<sup>me</sup> Moratti Jung, qui vient de rappeler à M. Carasso que la loi fédérale sur les étrangers a été adoptée par le peuple. Alors, naturellement, on peut avoir une conception socialiste-léniniste de l'adoption d'une loi, c'est-à-dire que si le peuple se trompe, on change de peuple, mais on a vu ce qu'il en est advenu ces dernières semaines à Genève...

Maintenant, il y a une chose que je n'admets pas, Madame la présidente, c'est qu'on déguise les propos de ma collègue de parti. J'ai le texte sous les yeux. M<sup>me</sup> Buchet-Harder a très précisément dit ceci: «L'intégration nécessite deux conditions: une volonté et une démarche individuelle de s'insérer et de s'adapter (...) et une capacité intégratrice de la société par le respect des différences et des particularités de l'individu.» Si cela, c'est de l'assimilation, je suis navré, mais je pense alors que, durant les huit ans passés au collège de Saint-Maurice où les pères ont essayé de me donner la maîtrise de la langue française, ils ont manifestement échoué!

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Chers collègues, comme M. Hämmerli, je n'avais pas l'intention d'intervenir! Néanmoins, je dois dire ici que je viens d'entendre une série de clichés qui m'ennuient infiniment. Il y a d'abord ceux pour lesquels les étrangers polluent et font baisser le niveau de vie... (*Remarque.*) Les Verts! Puis, il y a ceux qui dégoulinent de paternalisme. C'est un peu répugnant, ils sont bien-pensants, ils veulent intégrer tout le monde... (*Remarque.*) Non, d'autres! Ensuite, il y a les libéraux qui ne craignent rien tant que l'appel d'air, surtout en direction des pauvres. Car les riches, les millionnaires, fussent-ils Kirghiz ou Ouzbeks, ils les trouvent merveilleux! Je n'ai évidemment rien contre les Kirghiz et les Ouzbeks...

Mais le plus merveilleux, c'est d'entendre toute cette assemblée parler de la culture suisse. Là, j'ai un problème: de quelle culture suisse parle-t-on? De la

Suisse allemande? Mais, en Suisse allemande, il y en a plusieurs... De la Suisse romande? Je vous rappelle qu'il n'y a pas si longtemps on parlait des Valaisans de la même manière... Alors, de quoi parle-t-on?

Mesdames et Messieurs, le seul moyen d'intégrer les gens, c'est le travail! Je ne connais pas d'autres moyens. J'ai vu toutes les politiques d'intégration et toutes les bonnes volontés se mobiliser, mais pour l'instant je ne fais qu'un seul constat. Exemple: quand on se présente sur une liste pour les élections, quel que soit le parti, y compris le mien, et qu'on porte un patronyme étranger, on n'est pas élu, même si on est né à Genève, même si on a fait ses études à Genève.

Donc, pour ce qui est de l'intégration, il semble qu'il y aurait énormément à faire, mais après s'être posé cette simple question: intégrer quoi? Car nous sommes en train de parler d'humains, je veux dire d'humanité: nous ne sommes qu'une seule espèce, me semble-t-il. Et si nous devons parler culture, de quoi parlons-nous? J'ai émigré et j'ai rencontré des gens, des Suisses, des Européens, qui émigraient. Je n'ai jamais vu qu'ils avaient des problèmes d'intégration: ils avaient des problèmes pour imposer leur propre culture, et cela s'appelle le colonialisme! Alors, ici, voudrait-on reproduire la même chose? Voudrait-on apprendre à ces malheureux imbéciles d'étrangers, qui ont la malchance de venir travailler chez nous, comment se comporter, comment vivre comme des Suisses allemands? Non, mais attendez! Là, je ne comprends pas très bien... (*Remarque.*) Des Suisses allemands notamment, car nous sommes bien d'accord qu'entre Zurich et Bâle il y a d'énormes différences, sans parler d'Uri ou d'un autre canton...

En l'occurrence, nous sommes en train de parler de respect: se respecter les uns les autres, non pas en tant qu'étrangers ou issus de cultures différentes, mais en tant qu'humains! Nous parlons d'humanité. Alors, arrêtez ces discours convenus et dégoulinants de paternalisme! S'agissant de perdre du temps dans cette enceinte, c'est vrai, une discussion comme celle-ci est une perte de temps!

**M. Simon Brandt (R).** «Que vous soyez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.» A vous entendre, Mesdames et Messieurs, c'est la position qu'auraient certains partis par rapport à l'intégration. Dire, comme j'ai cru l'entendre, qu'à droite nous sommes pour l'intégration des étrangers, mais uniquement les riches à l'exclusion des pauvres, c'est nous faire un mauvais procès. Je vous assure que le jour où le colonel Kadhafi demandera la naturalisation et le droit de cité en Ville de Genève, nous nous y opposerons!

Cependant, il y a une conclusion que je partage avec M<sup>me</sup> Wenger sur le moyen principal pour intégrer les étrangers... (*Remarque.*) Laissez-moi finir, Madame Wenger, vous verrez que je ne vous contredirai pas! Pour moi, le principal moyen

## Motion: intégration des étrangers

pour permettre à un étranger de s'intégrer, c'est simplement qu'il le veuille bien. On ne peut pas aider quelqu'un à s'intégrer qui ne le veut pas.

Par ailleurs, c'est me faire un mauvais procès que de dire que je n'ai pas suivi les travaux de la commission alors que je ne rate jamais aucune séance, ou de dire que je n'ai pas lu la loi sur l'intégration des étrangers. Au passage, je rappellerai à certains partis, qui maintenant défendent une étrange application de cette loi, qu'ils l'avaient refusée au moment des votations. Toute la gauche était contre, alors que le Parti radical et le Parti libéral étaient parmi les principaux soutiens de cette nouvelle loi.

En l'occurrence, la principale compétence communale en matière d'intégration passe par la naturalisation. A Genève, c'est par les communes qu'on se naturalise. Au Canton d'intégrer les étrangers qui ne veulent pas être naturalisés; à la commune de dépenser l'argent pour des séances d'information et des *flyers* à destination des étrangers qui désirent être naturalisés. Voilà la compétence communale que donne la loi sur les étrangers, voilà la compétence communale que nous devons creuser. Mais créer un délégué à l'intégration en Ville de Genève, c'est simplement créer un doublon avec ce que fait le Canton.

Certes, je comprends maintenant pourquoi les socialistes ont perdu les élections hier. A les entendre, ils font le procès de Laurent Moutinot, qui a eu, pendant quatre ans, le Bureau de l'intégration sous sa responsabilité et qui semble n'avoir rien fait, puisque vous allez voter ce soir des substituts à un service cantonal dont l'activité, apparemment, ne vous satisfait pas. Je comprends mieux les résultats d'hier, si vous-mêmes, vous n'êtes pas convaincus de la politique de vos magistrats...

Pour notre part, nous n'entendons pas entrer dans une polémique socialo-socialiste sur le travail qu'a fait ou non le conseiller d'Etat Laurent Moutinot. Nous souhaitons rester dans le débat municipal, en disant non aux transferts de charges et oui à des compétences claires. Or la principale compétence communale en matière d'intégration des étrangers, c'est la naturalisation.

Pour conclure, j'aimerais rappeler – cela figure dans le rapport – que j'avais proposé l'audition du magistrat municipal Pierre Maudet, en charge des naturalisations, afin que nous nous intéressions justement à ce volet de l'intégration qu'est la naturalisation. La majorité de la commission l'a refusée, disant que cela n'avait rien à voir. Nous voulions faire le débat sur les véritables compétences communales; vous avez opté pour la création pure et simple d'un doublon. Alors maintenant, assumez!

**M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung** (Ve). Je voudrais répondre, car les Verts ont été mis en cause. Je n'ai pas compris ce que voulait dire M<sup>me</sup> Wenger quand elle parlait

de la migration qui pollue... (*Remarque.*) J'aimerais terminer, Madame Wenger! Je n'ai pas utilisé ces termes dans mon discours, jamais! Vous faites certainement référence à d'autres propos, dans une autre enceinte, mais ils n'ont pas été les miens, ni ceux d'aucun de mes collègues. Si, aujourd'hui, je devais vous faire endosser les dérives de vos collègues, les dérives de certaines politiques d'extrême-gauche ou ce qui s'est passé du temps de Staline, voire vos propos par rapport aux frontaliers, nous ne sortirions pas de cette enceinte avant minuit! (*Applaudissements.*)

**M. Jacques Baud** (UDC). L'histoire est un éternel recommencement. Intégration, un grand mot, et non un gros mot, comme certains pourraient le penser... J'aimerais tout de même rappeler que dans notre bonne ville de Genève, il y a plus de cinq cents ans, nous, Genevois, avons accueilli à bras ouverts les réfugiés protestants venant de France. Ceux-ci ont fait venir Calvin: question d'être intégré, on a été intégré! On rasait les murs, on fuyait la ville pour ne pas avoir la tête tranchée ou finir sur un bûcher comme Michel Servet! L'histoire est un éternel recommencement et il serait bon, cette fois, que l'intégration se fasse dans le bon sens, avec nous autres, pour nous autres, avec les étrangers, et que les choses se fassent bien. Ici, il semble que cette motion va dans le bon sens, je l'espère, j'y compte!

**M. Grégoire Carasso** (S). Suite à l'intervention du chef de groupe de l'Union démocratique du centre, je voudrais tout d'abord exprimer mon regret devant cette assemblée. Si la conception politique de l'intégration de l'Union démocratique du centre en Ville de Genève ne repose pas sur l'assimilation, comme cela a été dit, j'en suis très content, je m'en félicite, et je retire cette critique que j'ai formulée tout à l'heure.

J'en viens à un autre registre de critique, autrement plus pathétique à mes yeux, celle de M. Simon Brandt à l'instant, qui nous fait une belle interprétation des résultats électoraux d'hier! Sans poursuivre dans cette interprétation, je souhaiterais m'exprimer sur le trouble quasiment psychorigide des radicaux en Ville de Genève sur les doublons. Mesdames et Messieurs, et vous notamment, Monsieur Brandt – vous transmettez, Madame la présidente – vous avez une admiration toute particulière pour celui qui sera bientôt notre ancien conseiller d'Etat Laurent Moutinot. Vous le citez quasiment à chacune de nos séances et, s'il ne le sait pas déjà, je lui transmettrai cette admiration particulière que vous lui vouez. Cela dit, vous savez comme moi qu'un département ne se limite pas à sa tête politique. Or, en matière d'intégration, je trouve que la dureté de vos propos sur l'intégration telle qu'elle est menée au niveau cantonal ne fait pas honneur à M. Castella, qui dirige le Bureau de l'intégration. Je n'ai pas besoin de citer ici

## Motion: intégration des étrangers

sa couleur politique pour saluer son travail. Je me limiterai à souligner qu'il n'est pas socialiste et qu'il n'en fait pas moins un excellent travail.

Toujours en relation avec le caractère psychorigide de vos troubles en matière de doublons, je relèverai que M. Moutinot – et je n'ai absolument pas le même avis que lui sur le sujet – n'a jamais été un fervent défenseur de l'autonomie et des compétences communales. A ses yeux, peut-être dans un idéal politique qui va au-delà du canton de Genève, une seule collectivité publique sur le territoire de Genève suffirait largement. Sur ce point, peut-être le rejoignez-vous. Le cas échéant, je vous invite à informer vos élus à la Constituante que les radicaux en Ville de Genève ont pour objectif de supprimer toutes les communes du canton, et la Ville en premier! En effet, des doublons il y en a partout, et heureusement. Ainsi, en matière de finances, on trouve des collaborateurs en Ville de Genève qui s'occupent des finances de la Ville, et on trouve au Canton de Genève des collaborateurs qui s'occupent des finances du Canton. De même dans toutes les communes, sans pour autant que ce soit un doublon ou un gaspillage des deniers publics. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer** (AGT). Chers camarades, chers collègues, j'aimerais savoir qui, ici dans cette enceinte, est un vrai Suisse... Nous sommes presque tous des étrangers... Quand M. Barbey dit qu'il n'y a pas besoin d'intégration, il précise qu'il ne veut pas de pauvres. Il ne veut pas de pauvres, mais il oublie une chose: dans la banque qui l'emploie, c'est avec l'argent des pauvres qu'il travaille! Donc, qu'il arrête de dire n'importe quoi! (*Applaudissements.*)

**M. Olivier Fiumelli** (R). Je voudrais juste clarifier la position du groupe radical. Madame la présidente, vous transmettez à M. Carasso: le groupe radical n'a pas critiqué le Bureau de l'intégration des étrangers du Canton. D'ailleurs, je ferai référence ici au rapport divers RD-647, consultable sur le site internet de l'Etat, qui retrace la nouvelle politique du Conseil d'Etat en matière d'intégration des étrangers, à laquelle nous souscrivons. Ce soir, nous constatons simplement que vous créez un doublon et que, ce faisant, c'est vous qui critiquez la politique de l'Etat en la matière.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Je voudrais insister sur l'opportunité et l'intérêt de cette motion, comme du débat ce soir, même s'il est parfois l'otage de règlements de comptes politiques qui n'ont pas lieu d'être. En l'occurrence, il est important de se pencher sur la diversité culturelle, sur la diversité des origines. De l'avis unanime du Conseil administratif, il faut mener

ce débat non pas comme quelque chose de problématique et de difficile, mais en voyant la diversité et la différence comme une chance, comme une opportunité, comme un aspect positif sur lequel nous devons toutes et tous travailler.

Pour nous, la perspective n'est pas de dire que les étrangers – encore faudrait-il s'entendre, comme l'a relevé M<sup>me</sup> Meierhofer, sur qui est étranger et qui ne l'est pas – posent un problème: nous préférons y voir une opportunité. Cette opportunité n'est pas nouvelle, comme l'a très bien dit M. Baud au nom de l'Union démocratique du centre: elle incarne l'histoire de Genève. Vous êtes, Mesdames et Messieurs, à la tête d'une ville internationale, qui, historiquement, s'est construite sur l'apport de différentes populations, qui l'ont rendue forte, qui ont fait de Genève ce qu'elle est aujourd'hui, en plus de sa spécificité de ville frontière.

Ce débat est essentiel et vital parce que nous sommes la deuxième ville suisse après Zurich et que la Suisse, c'est précisément l'histoire du métissage entre des gens de langues différentes, de confessions différentes, des gens de la campagne et des gens des villes. L'histoire de la Suisse, c'est comment s'enrichir des différences, la différence devenant un atout. En ce sens-là, je comprends bien le discours de l'Union démocratique du centre. C'est un discours qui peut paraître paradoxal, puisqu'on attendrait plutôt de ce parti-là une position dure et rétrograde, mais dans le cas d'espèce ses positions sont inscrites dans un monde contemporain qui a évolué. Mesdames et Messieurs, vous avez visiblement conscience de qui vous représentez, qui sont les personnes qui vous élisent. Car l'histoire de la Suisse, c'est l'histoire de l'accueil, de l'émigration et de l'immigration, une immigration venue d'ailleurs, un ailleurs qui n'est parfois pas si lointain: Fribourg, le Tessin, le Jura, je vois M. Burri qui acquiesce! Et c'est cela qui fait notre force.

Cela étant, vous avez raison, Madame Wenger, quand vous dites qu'il ne faut pas faire d'angélisme. En effet, il n'est pas simple de vivre ensemble et d'accepter le fait qu'on soit différent: hommes et femmes, personnes de culture ou de confession différente... C'est pourquoi il faut un cadre, un dialogue constructif et des outils de compréhension. Ces outils-là, Mesdames et Messieurs les radicaux, ne se déclinent pas uniquement au niveau de la Confédération et du Canton. M<sup>me</sup> Buchet-Harder l'a dit: c'est aussi le rôle des communes, des villes comme Genève. Genève est largement différente des autres communes du canton puisqu'elle est une ville et le cœur de l'agglomération. De cela aussi, nous sommes tributaires, et nous devons le porter et le valoriser.

En ce sens-là, je pense que notre Ville doit être exemplaire. Elle doit trouver les moyens, la force, l'intelligence, et je suis persuadée que nous les avons. Enormément de choses se font déjà sur le terrain et je suis très optimiste sur la capacité des hommes et des femmes à travailler ensemble. Notre Ville doit être exemplaire

## Motion: intégration des étrangers

dans le vivre ensemble, sans angélisme et au-delà des mots que sont la tolérance ou l'acceptation de l'autre, en développant des outils de compréhension, en travaillant de façon positive sur les différences et, donc, sur les richesses et l'intérêt de vivre ensemble.

Ce travail, nous l'avons commencé, y compris grâce aux recensements fait par l'Etat. Nous avons commencé, notamment dans mon département, au sein de l'unité Développement durable, égalité, diversité – et cela sans créer de postes! – à poser un discours politique qui devrait être celui du Conseil administratif, de la Ville et donc du Conseil municipal, indépendamment du bord politique, droite ou gauche. Car c'est ainsi que nous aurons un discours fort qui fera sens, pour les personnes qui nous élisent ou qui nous voient faire la vie de la cité.

Et puis, vous l'avez dit également, il y aura prochainement un changement de magistrat à la tête du Département cantonal des institutions. La Ville prendra contact avec la personne qui succédera à M. Moutinot, pour voir comment nous pouvons travailler ensemble, ce qui ne veut pas dire créer des doublons. En effet, ce n'est pas parce qu'il existe une structure à un niveau qu'il est interdit aux autres niveaux institutionnels de se pencher sur la question et de collaborer. Certes, la réponse la plus facile serait de laisser le Bureau cantonal de l'intégration s'occuper de ces questions. Mais nous estimons que nous devons, toutes et tous, nous en soucier, que nous devons, toutes et tous, avoir un discours fort de valorisation et de reconnaissance, portant ainsi l'héritage de ceux qui, avant nous, ont fait Genève. C'est ce qu'on attend de Genève, du Conseil municipal, du Conseil administratif et, plus largement, des habitantes et des habitants.

En tout cas, nous, Conseil administratif, nous nous sommes attelés à cette tâche, de façon interdépartementale. Ce n'est ni le pré carré de M<sup>me</sup> Salerno, ni celui de M. Maudet: ce travail intéresse l'ensemble du Conseil administratif et nous le ferons avec le Canton. Je suis très heureuse d'apprendre ce soir que nous le ferons aussi avec l'Union démocratique du centre...

Enfin, un dernier mot pour faire un peu de publicité. Vous avez reçu un dépliant annonçant la discussion, le 23 novembre, sur le thème «Citoyenneté genevoise et cultures musulmanes»: ce sera une façon de prolonger les débats qui ont eu lieu autour de l'initiative anti-minarets. Celle-ci a, en définitive, permis de rendre visible la présence d'une communauté confessionnelle composée d'étrangers, mais aussi de Suisses et de Suissesses, de leur donner une réelle place dans la cité, et c'est à cela que nous aspirons. (*Applaudissements.*)

*Deuxième débat*

Mis aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée par 49 oui contre 14 non.

Elle est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à définir et mettre en œuvre une politique d'intégration des personnes étrangères adaptée aux besoins de la ville de Genève;
- à développer, piloter et promouvoir des projets favorisant l'accueil et l'intégration des personnes étrangères en donnant notamment mandat aux associations actives dans ce domaine;
- à coordonner cette politique et les projets avec tous les acteurs concernés, notamment le Bureau de l'intégration des étrangers, les acteurs associatifs, ainsi que d'autres communes et la Confédération.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, le point suivant est le rapport M-723 A. M. Manuel Tornare nous a fait savoir qu'il souhaitait être là, que c'était très important pour lui et il demande donc que ce point soit reporté... Je passe la parole à M. Barbey.

**M. Alexis Barbey (L).** Madame la présidente, la teneur de mon intervention ne vous surprendra pas: je ne vois pas pourquoi nous devrions reporter ce rapport sans autre forme de procès, parce que le magistrat n'est pas présent... D'autant que c'est au Conseil administratif que nous renvoyons une motion, et non à un magistrat. Par conséquent je demande que nous votions sur le report de ce point.

**La présidente.** Je vous suis sans problème, Monsieur Barbey. Je ferai juste remarquer que notre Conseil demande parfois à ce que des points soient reportés, justement parce que les magistrats sont absents. Je mets donc aux voix le report du rapport M-723 A.

*Mis aux voix, le report est refusé par 31 non contre 27 oui (1 abstention).*

**La présidente.** Bien, nous abordons donc le rapport M-723 A.

**8. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 6 novembre 2007 de M<sup>mes</sup> Nathalie Fontanet, Fabienne Aubry Conne, Linda de Coulon, Laetitia Guinand, MM. Jean Sanchez, Alexandre Chevalier et Alexis Barbey, renvoyée en commission le 6 novembre 2007, intitulée: «Enfants mendiants: réagissons à l'inacceptable» (M-723 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Maria Casares.**

Sous la présidence de M. Simon Brandt, la commission sociale et de la jeunesse s'est réunie les 17 janvier, 21 février, 6 mars et 3 avril 2008 pour étudier la présente motion.

La rapporteuse tient à remercier vivement M<sup>me</sup> Jacqueline Meyer pour ses excellentes notes de séances.

**Rappel de la motion**

Considérant:

- que, depuis quelques jours, nous assistons au développement d'un nouveau type de mendicité;
- que de très jeunes enfants entre 6 et 10 ans mendient seuls dans les lieux publics, et notamment aux alentours de la place Cornavin;
- que ce genre de mendicité est inacceptable au regard de la protection des enfants;
- que nous assistons, désarmés, à cette pratique de traite et d'exploitation des enfants;
- qu'en ne réagissant pas nous devenons complices de telles pratiques;
- que la Convention relative aux droits de l'enfant conclue à New York le 20 novembre 1989, ratifiée par la Suisse le 24 février 1997 et entrée en vigueur le 26 mars 1997 prévoit, à l'article 3, chiffre 2, que: «Les Etats parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents, de ses tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui et ils prennent à cette fin toutes les mesures législatives et administratives appropriées»;
- que l'article 36 de cette convention dispose également que: «Les Etats parties protègent l'enfant contre toutes autres formes d'exploitation préjudiciable»;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 164<sup>e</sup> année»: Développée, 2326.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- prendre des mesures immédiates pour venir en aide à ces enfants en prévoyant des mesures de protection et, si nécessaire, de répression envers leurs parents;
- prendre langue, dans les plus brefs délais, avec le Conseil d'Etat afin de mettre en œuvre conjointement les moyens d'action pour lutter contre l'exploitation des enfants.

### Séance du 17 janvier 2008

*Audition de M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet, motionnaire*

M<sup>me</sup> Fontanet annonce ne pas avoir de solution pour régler la situation des enfants mendiants. Elle n'exclut pas que la situation se répète. Si la mendicité peut déranger certains, lorsqu'on parle d'enfants, cela va au-delà d'un sentiment ingérable; c'est quelque chose d'insupportable.

Le président passe aux questions.

Les parents qui mettent leur enfant sur le trottoir n'ont pas besoin de répression, mais plutôt d'aide. Pourquoi vouloir associer la répression envers les parents, puisque cela nous échappe? M<sup>me</sup> Fontanet précise qu'il s'agit de responsabiliser chaque personne autant que faire se peut. Ce sont les parents qui mettent les enfants dans la rue. Soit on informe les parents en disant que leur attitude est contraire à celle de responsables, de parents et qu'en cas de récurrence des sanctions pourraient être prises. On ne peut pas vivre dans une ville comme la nôtre avec des enfants dans la rue. Il s'agit d'envoyer un message clair au Conseil d'Etat.

Comment va-t-on atteindre ces parents? On ne connaît pas leur domicile, puisqu'il s'agit en majorité de gens du voyage! M<sup>me</sup> Fontanet dit que, souvent, les enfants accompagnent leurs parents. Lorsque ce n'est pas le cas, la police recherche toujours les parents.

Une commissaire précise que la loi prévoit une disposition légale d'une peine élevée par manque de soins prodigués aux enfants. Quand il y a mort de l'enfant, dans les faits, la disposition a rarement été appliquée parce que les juges ont toujours considéré que le chagrin de la perte d'un enfant était déjà une punition en soi. Cet aspect est intéressant, car on va devoir s'y référer.

Un commissaire regrette une telle motion, car on risque d'envenimer à nouveau la situation. Il a l'impression qu'on connaît mal cette population et l'état de pauvreté dans lequel elle vit, en Roumanie et Bulgarie, entre autres. La mendicité fait partie de leur histoire, n'ayant pas d'autres moyens de vivre. Cette motion le met mal à l'aise, car le volet d'aide et de soutien aux parents de cette commu-

## Motion: enfants mendiants

nauté exclue manque dans ce texte. La Ville n'a pas de pouvoir pour faire de la répression. Comment prévoir cette répression? M<sup>me</sup> Fontanet prétend que le changement de cette motion appartient à cette commission. Cela ne la concerne plus. S'agissant de la première remarque, au moment du dépôt de cette motion, on n'avait aucune information sur le traitement de la question des mendiants entre MM. Moutinot et Maudet. Elle voyait des enfants, tous les jours, dans la rue proche de son lieu de travail et elle ne pouvait plus le supporter.

Il est précisé que la répression est une compétence cantonale, de même que les lieux de protection de l'enfant. Elle ne voit pas en quoi la Ville aurait un domaine de compétence. Est-il nécessaire de maintenir cette motion en l'état? M<sup>me</sup> Fontanet prétend que ça reste une motion d'actualité. Les autres pays qui ont pris des mesures contre la mendicité savent aussi qu'on a des retours. En tant qu'élue, elle estime avoir la responsabilité de demander aux autorités de réagir quand elle voit des situations choquantes dans la rue.

*Discussion*

Plusieurs commissaires pensent que cette motion n'a pas de raison d'être; elle doit être renvoyée au Canton. La Ville n'a pas de compétence en la matière. De plus, on s'acharne sur une population, et cela leur déplaît. Ils proposent de refuser cette motion. Un commissaire précise que tout citoyen venant de n'importe quel pays doit pouvoir vivre de ses propres moyens.

De plus, nous avons une responsabilité d'éviter les doublons.

La Ville de Genève a des compétences en matière d'aide sociale. La seule question qu'on peut se poser est de décider si l'on veut proposer une aide à cette population et sous quelle forme.

**Séance du 21 février 2008**

*Audition de M. Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de ses collaborateurs et de ses collaboratrices*

M. Tornare remercie M<sup>me</sup> Isabelle Widmer-Bisevac, responsable de ce dossier, pour son travail. Selon lui, il y aurait un nouvel afflux de mendiants en ville et dans le canton. C'est pourquoi l'abri à Carouge doit être maintenu ouvert.

M. Tornare pourra faire distribuer un document sur cette population, établi par un collaborateur de la Ville.

Un commissaire rappelle les objectifs de la motion et s'interroge sur les mesures supplémentaires à prendre.

M<sup>me</sup> Widmer-Bisevac répond que l'on peut faire et défaire en tout temps. Il faut un cadre définissant la politique à mener et celle du Canton n'est de loin pas précise.

M. Kanaan précise que la dernière partie de la motion entre dans les compétences cantonales. Par contre, la relation enfant-parent est du domaine privé et on ne peut pas interférer car, juridiquement, nous sommes dans la sphère privée.

Un commissaire mentionne une résolution (31 janvier 2008) prise au parlement européen sur ce sujet. Quelle est la position de la Ville? Il rajoute que l'association des Roms a déposé un recours au Tribunal fédéral sur la loi adoptée par le Grand Conseil et qui les pénalise.

M. Tornare répondra par écrit. Il a entrepris la réalisation d'un projet avec la délégation des Roms pour un soutien financier. Il n'a pas connaissance du recours mentionnée.

Une commissaire déclare que cette motion l'embarrasse; elle est trop agressive et demande la répression pour cette population. Cela ne correspond pas à la politique suivie par la Ville. Elle aimerait que cette motion soit modifiée par la commission pour favoriser la médiation.

Une autre commissaire demande aux professionnels du terrain si les enfants passent de bras en bras, comme on l'entend souvent dire.

M<sup>me</sup> Widmer-Bisevac explique que ce sont des gens qui vivent en groupes familiaux. Il se peut qu'il y ait des enfants qui sont là avec des oncles ou d'autres membres de la famille que leurs parents. Elle relève aussi que, depuis le retour des mendiants, il n'y a pratiquement plus d'enfants.

### **Séance du 6 mars 2008**

Séance consacrée à l'état d'avancement des auditions et quelques points de précision sont apportés sur les documents reçus.

### **Séance du 3 avril 2008**

#### *Discussion et vote*

Une commissaire propose d'amender la motion M-723 pour n'en retenir qu'une seule invite, soit: «poursuivre la politique municipale en matière d'aide et de protection à tout enfant».

Lors de l'audition de M. Tornare et de sa collaboratrice, les commissaires ont pu constater que les services de la Ville s'occupent de ces situations. On souhaite

## Motion: enfants mendians

que cette motion souligne le travail qui se fait et qu'elle le poursuive, sans faire d'amalgame avec quelque population que ce soit.

Un commissaire part du principe que la Ville a déjà fait une bonne part du travail, mais il ne peut pas accepter le quatrième considérant. Il a été dit ici qu'aucune violence ni exploitation n'était constatée auprès des enfants. On peut être choqué de voir des enfants dans la rue, mais la motion, telle qu'elle est formulée, stigmatise une certaine population et il ne pourra donc pas la voter, même amendée.

Une commissaire relève que les documents fournis ne mentionnent pas les rumeurs qui se propagent (mafia, enfants drogués, etc.). Les termes employés la gênent beaucoup. Si l'on pouvait modifier les considérants, elle le ferait, mais ce n'est pas possible.

Un commissaire déclare que cette motion lui apparaît scandaleuse, sur la forme comme sur le fond, et il le dira en plénum.

Un autre commissaire est aussi perplexe face à cette motion. Elle utilise des termes assez durs. C'est vrai que cette situation existe et que ces personnes sont aujourd'hui à nouveau ici. La motion a le mérite de mettre le doigt sur des situations qui se présentent. Il a été dit qu'il n'y avait pas de réseau, mais il en doute.

Un commissaire rappelle que M<sup>me</sup> Fontanet a dit que cette motion ne faisait pas l'unanimité dans les rangs libéraux. Il ne l'a pas signée. Il comprend l'embaras de certains, car on ne peut pas fermer les yeux sur ce qui se passe dans la rue. En séance plénière, ils amenderont sûrement cette motion. Il la votera ce soir avec l'espoir qu'il y ait un amendement pour la première invite.

Une commissaire revient sur l'historique: quand cette motion a été soumise en séance plénière, l'assemblée a décidé de ne pas prendre position, pour éviter une dérive dans les débats. Cette motion est donc inutile, puisque les mesures étaient déjà en train d'être prises. On peut le dire dans notre intervention, puisque le travail se fait de toute façon.

Le président passe au vote.

Mise aux voix, la motion est refusée par 8 non (1 R, 3 S, 3 Ve, 1 AGT) contre 2 oui (L) et 1 abstention (UDC).

*Premier débat*

**M. Alexis Barbey (L).** Mesdames et Messieurs, j'ai un peu l'impression d'être face à un remake, en négatif, de la motion sur l'intégration que nous venons de traiter, et j'imagine que les mêmes arguments vont entraîner les mêmes réponses.

Cette motion est née de la tristesse des motionnaires de voir que non seulement la population des mendiants en ville de Genève a crû de manière très surprenante depuis deux ans, mais que surtout une partie des mendiants se font accompagner par leurs enfants, voire font mendier directement les enfants. Plusieurs cas ont été portés à notre connaissance et nous en avons également été témoins.

Ainsi, à la gare des Eaux-Vives, des mendiants qui semblent avoir 7 ou 8 ans tendent la main. Ils ne sont pas accompagnés de leurs parents et ne peuvent profiter des mesures d'intégration de la Ville de Genève, notamment en fréquentant l'école, de sorte que le refuge sollicité par les parents en Suisse, ou leur éventuel séjour limité, permette au moins à l'enfant de bénéficier d'une forme d'apprentissage et d'une plus-value lors de son passage à Genève. Ainsi donc, il est extrêmement problématique de voir des enfants mendier seuls dans la rue, à l'heure où ils devraient être à l'école, mais il est tout aussi problématique de voir des mères utiliser de petits bébés, en les gardant dans leurs bras toute la journée, dans des conditions climatiques peu clémentes.

C'est pourquoi les libéraux ont déposé cette motion, qui demande au Conseil administratif de prendre des mesures pour venir en aide aux enfants qu'on oblige à mendier, et pour que soient punis les parents qui les y forcent, étant entendu qu'on se sent plus généreux face à des enfants qu'on ne le serait face à des adultes. Cette motion demande, d'autre part, d'agir en prenant langue avec le Conseil d'Etat de sorte à mettre en œuvre des mesures concertées, pour que cela cesse. En l'occurrence, la seconde invite prenant en compte la manière d'appliquer la loi du magistrat socialiste sortant, dont les pratiques ne correspondaient pas du tout à ce que les libéraux et la population genevoise espéraient.

Voilà les deux mesures, Mesdames et Messieurs, que les libéraux vous proposent d'accepter, sans aucune animosité. Il ne s'agit pas de vengeance, de stigmatisation, mais de venir en aide aux enfants, en ayant une attitude assez stricte face à ceux qui leur demandent de mendier, voire qui exigent d'eux un certain revenu quotidien pour pouvoir faire partie du clan, si je puis dire. Après cet exposé général, je vous invite à accepter cette motion et donc à refuser les conclusions du rapport qui nous est soumis.

**La présidente.** Avant de donner la parole à M. Schweingruber, je salue, à la tribune du public, M. Patrick Lussi, nouveau député au Grand Conseil. (*Applaudissements.*)

**M. Armand Schweingruber** (L). Mesdames et Messieurs, chers collègues, je m'exprimerai en quelques mots, en remplacement en quelque sorte des deux collègues qui faisaient partie de la commission sociale et de la jeunesse à

## Motion: enfants mendiants

l'époque, il y a deux ans déjà. L'un de ces commissaires a des problèmes de santé et l'autre a un empêchement de force majeure.

Les quelques commentaires succincts que je ferai sont les suivants. J'ai lu le rapport de la commission sociale et de la jeunesse et j'ai constaté que la motion avait fait quelques vagues, suscité quelques contestations, quelques discussions serrées, mais que le problème existait toujours. Pour preuve, je rappelle simplement ceci: il y a quelques jours, à la rue Ami-Lévrier, une file d'automobilistes, dont je faisais partie, a été abordée par un gamin de 7 ou 8 ans qui tendait son gobelet pour mendier de l'argent à la portière des voitures. Les parents étaient-ils là ou non, je n'ai pas pu le vérifier, mais c'est la démonstration que le problème que certains ne veulent pas voir est toujours là, d'une manière très concrète!

De façon plus générale, on a déjà beaucoup parlé de la mendicité, qui est beaucoup plus répandue à Genève que dans les autres grandes villes de Suisse. Il faut bien reconnaître que cela choque les codes sociaux de notre collectivité et qu'il y a quelque chose à faire pour remonter la pente, surtout quand des enfants sont en cause. Des remèdes doivent donc être prescrits, et c'est la raison pour laquelle le groupe libéral maintient sa motion. Une discussion va suivre, mais pour le moment, nous maintenons la position que nous avons exprimée dans le texte qui vous est soumis.

**M. Christian Lopez Quirland (S).** Je vais intervenir au nom de l'Alternative. J'ai d'abord envie de dire que oui, d'un point de vue humain, Monsieur Barbey, voir des enfants mendier dans la rue suscite plusieurs sentiments: cela nous interpelle, cela nous choque, nous trouvons cela inhumain. Il est effectivement terrible de voir des enfants qui mendient dans la rue, pas seulement en Suisse mais dans n'importe quel pays. Mais ces sentiments mis à part, une fois revenus à un peu de rationalité, la seule envie que nous ayons à la lecture de cette motion, c'est de prodiguer un bouche-à-bouche de pragmatisme, de réalisme, d'antipopulisme et d'humanisme au groupe libéral! Donc, commençons le bouche-à-bouche, j'espère qu'il va marcher... (*Exclamations.*) Dommage que M<sup>me</sup> Fontanet ne soit pas là, elle qui était l'une des initiatrices de cette motion...

Pour ce qui est du pragmatisme, je rappellerai à M. Barbey qu'en commission nous avons entendu les services de M. Tornare, qui sont venus nous expliquer leur action. Il faut ici les remercier, car ils ont fait un excellent travail: ils sont allés sur le terrain, vérifier, discuter avec les familles, et ils n'ont constaté aucun cas d'abus... (*Remarque.*) Je ne dis pas que cela n'existe pas, je ne dis pas que cela ne nous choque pas. Mais, en général, il s'agit de familles et on n'a constaté pour l'instant aucun cas d'exploitation des enfants. Ce qui est choquant dans cette motion, c'est précisément que vous parliez de traite et d'exploitation d'enfants, sans avoir de preuve.

En tout cas, les services de M. Tornare nous ont dit le contraire. Certes, nous n'allons pas faire de l'angélisme, pas plus que nous n'avons voulu en faire tout à l'heure pour les étrangers. Nous ne nions pas qu'il puisse y avoir des cas d'exploitation, mais les services de M. Tornare ainsi que les services cantonaux et la police sont attentifs à ce problème. J'en profite pour préciser que M. Tornare vient d'ailleurs d'ouvrir, dans les abris de protection civile, une partie spécifique pour les familles avec enfants.

Toujours à propos de pragmatisme, tout à l'heure nous entendions les radicaux dire que définir une politique d'intégration des étrangers en Ville de Genève, c'était créer un doublon. Or, là, la motion demande de faire de la répression envers les parents. Mesdames et Messieurs, jusqu'à preuve du contraire, la Ville de Genève n'a pas la compétence de faire de la répression, ni envers ces parents ni envers quiconque. C'est le Canton, respectivement la police qui a cette compétence. Nous ne pouvons donc que prévenir, être à l'écoute, regarder ce qui se passe, voir ce que nous pouvons faire.

Ensuite, s'agissant du bouche-à-bouche humaniste, même si cela nous choque de voir des mendiants, même si nous devons être attentifs à ce qu'il n'y ait pas d'exploitation, nous devons surtout nous préoccuper de ce que ces gens puissent vivre dans des conditions humaines, qu'ils ne dorment pas dans le froid, sous les ponts. Je rappelle qu'ils viennent souvent de Roumanie, qu'ils ont été exploités, mais aussi exterminés, par les nazis comme par les gouvernements de l'ancien bloc de l'Est. Dans leur pays de résidence, ces gens-là vivent dans des conditions infrahumaines.

Enfin, faut-il préciser que la Roumanie est entrée dans l'Union européenne et que ces gens arrivent en Suisse avec des passeports européens? Cela ne veut pas dire que nous faisons de l'angélisme ou que nous allons fermer les yeux, mais cette motion nous paraît vraiment inadéquate, à la limite de l'indécence. C'est pourquoi nous la refuserons, et j'espère que le bouche-à-bouche aura fonctionné!

**M<sup>me</sup> Catherine Buchet-Harder** (UDC). Mesdames et Messieurs, ce sujet avait été évoqué il y a quatre ans par mon collègue Roland Crot; je constate qu'il a fait des disciples à ce jour, et c'est bien. Pourtant, nous devons aujourd'hui refuser cette motion, quand bien même nous sommes particulièrement inquiets et préoccupés, comme l'ensemble de notre population, par le double problème de la présence des Roms dans notre ville et de l'inadmissible passivité des autorités cantonales en ce domaine – je souligne bien «cantonales».

Je limiterai mon rappel des faits à un article du journal *Le Matin*, qui citant le porte-parole de la police soulignait récemment que «la population est excédée. Nous recevons beaucoup de doléances.» Plus loin, le même article insistait sur le

## Motion: enfants mendiants

fait que les restaurateurs étaient particulièrement à bout de nerfs. Un professionnel de la branche précisait: «Il y en a tellement que les clients se sentent agressés.» Alors, oui, les enfants sont instrumentalisés, mais soyons réalistes, comme le conseillait mon préopinant socialiste: cet article mentionnait aussi les bandes d'enfants voleurs, qui prennent l'argent sur les tables et qui passent dessous afin de s'emparer des sacs et des téléphones.

L'article du *Matin* était daté du 30 juillet de cette année! Au cœur de l'été, au moment où il y a le plus grand nombre de touristes chez nous. J'ai honte pour ma ville lorsque je pense à l'image que nous leur donnons, par notre faiblesse et notre incapacité à faire respecter la plus élémentaire décence et la sécurité dans nos rues. Tous ici nous savons qu'il y a d'innombrables déclarations et plaintes semblables à celles de l'article cité, et elles ne font que se multiplier, toujours plus virulentes. La seule certitude, c'est que ces actes insupportables ne feront qu'augmenter en nombre et en intensité, avec toujours plus de Roms, toujours plus agressifs, tant que nos autorités cantonales n'agiront pas avec la vigueur que la loi prévoit, que les circonstances réclament et que la population exige. Cette population, je vous le rappelle, qui en a assez, qui n'en peut plus et qui attend vainement, depuis longtemps, une action ferme des autorités, c'est celle qui nous a élus. Elle attend de nous un minimum de fermeté, fermeté que nous avons aussi le devoir d'exiger de la part d'autorités cantonales qui jusqu'à maintenant n'ont rien fait, alors que c'est leur rôle.

En conséquence, si nous, l'Union démocratique du centre, nous comprenons que la motion juge inacceptable la situation d'il y a deux ans – qui n'a fait que s'aggraver depuis – nous ne pouvons que rappeler que c'est un problème cantonal. Pour la Ville, la pire des fautes serait de donner suite à une suggestion d'un conseiller administratif mentionnée dans le rapport, je cite: «Entreprendre la réalisation d'un projet avec la délégation des Roms pour un soutien financier.» Pourquoi alors, pour être juste et poursuivre dans le même esprit, ne pas soutenir par de fortes aides financières les trafiquants de drogue et récompenser officiellement les agresseurs de toutes sortes? L'Union démocratique du centre refusera donc cette motion.

**La présidente.** Il reste deux demandes de parole. Je propose d'aller jusqu'au bout du débat avant la pause.

**M. Simon Brandt (R).** Mesdames et Messieurs, contrairement à ce qui a été dit à l'instant par le conseiller municipal socialiste, qui confondait sans doute deux groupes politiques, le groupe radical a refusé cette motion et continuera à la refuser. Cela pour une raison extrêmement simple, c'est que nous n'avons pas

l'ombre d'un fifrelin de début de compétence pour agir contre la mendicité au niveau municipal!

Nous avons proposé en un autre temps – à mi-2007 – par ma voix, de donner aux agents de sécurité municipaux, futurs agents de police municipale (APM), la compétence de réprimer la mendicité, via l'amende ou la contravention. Une majorité de ce Conseil municipal n'a pas jugé bon de la leur donner. A partir du moment où les nouveaux APM n'auront pas de compétences pour agir, en dehors des mesures d'éloignement, nous ne pouvons pas leur demander d'intervenir en dehors de toute base légale. C'est, là encore, un travail qui devra être fait par le nouveau magistrat en charge de la police cantonale. C'est une tâche de gendarmerie, ce sera peut-être un jour une tâche de la nouvelle police municipale, lorsqu'elle en aura la compétence. Mais, en l'état, nous ne pouvons rien faire. Enfin, je ne peux m'empêcher de le répéter: j'espère que le futur magistrat ne fera pas ce qu'a fait Laurent Moutinot, à savoir laisser la situation dégénérer!

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs, vous savez que ce dossier est traité par une délégation du Conseil administratif, composée de M. Tornare pour le volet social et de M. Maudet pour le volet lié à l'utilisation accrue du domaine public. De plus, le maire, M. Pagani, est particulièrement attentif à ce que la politique de la Ville tienne compte de ces deux volets et que le travail se fasse en concertation avec l'Etat.

Vous dites, Madame Buchet-Harder, que vous avez honte pour votre ville quand vous la voyez prise d'assaut, occupée par ces enfants et ces personnes qui mendient. Je comprends, car moi aussi, j'ai honte! Mais je n'ai pas honte pour la ville, Mesdames et Messieurs, j'ai honte pour le monde qu'on a construit, où les capitaux circulent si librement et où, en même temps, en sortant de chez soi on trouve des hommes, des femmes, des enfants, qui tendent la main. J'ai honte lorsqu'en les voyant on regarde ailleurs, on sourit ou on hoche la tête, en continuant son chemin tranquillement. Moi, Sandrine Salerno, je me sens mal à l'aise à l'idée de détourner la tête, en me disant que le problème doit se résoudre ailleurs – je rappelle que c'est un problème international et que toutes les villes sont touchées – en me disant que c'est plutôt un problème de répression qui concerne donc le Canton... Cela donne une mauvaise image de notre ville, dites-vous: certes, on voudrait tellement ne pas voir cela, ne pas vivre cela, ne pas s'imaginer un instant dans la peau de ces gens...

Mesdames et Messieurs, je ne pense pas que quiconque ait envie d'avoir faim, d'avoir froid, de ne pas savoir où il va dormir et de tendre la main, en espérant que les passants vont jeter un regard... Alors, oui, j'ai honte! Et, bien que ce problème nous dépasse, bien que nous sachions, mes collègues et moi, que nous n'avons

pas la solution, nous pensons que nous devons quand même faire quelque chose, en intervenant du côté social et en écoutant aussi le discours de M. Maudet.

Nous discutons assez souvent de cette problématique au sein du Conseil administratif, car elle nous touche. En l'occurrence, nous avons décidé de demander à M. Sartoretti, qui travaille dans le département de M. Mugny et qui connaît bien ces populations, de voir si des partenariats sont possibles avec la DDC (Direction du développement et de la coopération), avec le DFAE (Département fédéral des affaires étrangères), pour agir sur place. Car, vous l'avez dit, Monsieur Lopez Quirland, sur place, en Roumanie, c'est l'horreur pour ces populations! Nous voulons voir si nous pouvons faire de la coopération avec certaines villes, s'il y a des personnes ou des groupes qui seraient d'accord de soutenir le travail de la Ville. Car nous avons toutes et tous intérêt à ce que les gens vivent bien chez eux, mais pour cela nous devons aussi, de notre côté, faire des efforts.

Le premier effort, c'est de voir la réalité en face. Or la réalité, elle est moche, elle est crue, et je comprends qu'elle nous fasse honte. Mais fermer les yeux, se boucher les oreilles, se dire qu'il faudrait certes résoudre le problème, mais que nous n'y pouvons rien, cela ne répondra pas aux attentes légitimes de la population, cela ne nous mettra pas de baume au cœur, cela ne nous rendra pas plus humains. Je sais que, dans cette salle, personne n'a envie que cela continue ainsi. Alors, arrêtons la polémique et les débats stériles, essayons de voir, à chaque échelon, ce que nous pouvons faire, avec nos moyens. Sur le long terme, il y a forcément des choses à faire pour que ces gens vivent dans des conditions respectant la dignité humaine. Genève, qui se dit la capitale des droits humains, doit au moins faire cet effort-là, car si elle ne le fait pas, aucune ville n'a alors à le faire! (*Applaudissements.*)

**M. Jacques Hämmerli** (UDC). Mesdames et Messieurs, je refuse de me laisser culpabiliser par les propos de M<sup>me</sup> Salerno! Je ne suis pas le plus âgé dans cette enceinte, mais j'ai vécu les bidonvilles en France voisine – il n'y en avait pas chez nous – qui aujourd'hui reviennent. Vous avez toujours stigmatisé le discours de mon parti au plan fédéral, mais il faut reconnaître que c'est une des conséquences de la libre circulation. A l'intention notamment de certains qui, ce soir, sont très silencieux et très discrets, je relèverai que ces gens viennent des pays du socialisme réel, sociétés dont on a vu la faillite... (*Protestations.*) Alors, je refuse d'être culpabilisé, je refuse qu'on vienne me faire la morale! Je ne parle pas de préférence nationale, mais je m'inquiète pour les gens qui sont nés ici, qui travaillent ici et qui ont aussi droit à notre considération.

D'autre part, il faut souligner que, dans ces populations qui certes n'ont pas choisi leur sort, il y a aussi de la délinquance. C'est aussi un terreau de la crimi-

nalité... (*Protestations.*) Oh, vous savez, quand on n'a pas d'arguments, on se contente de crier! Vos vociférations, comment dirait Démosthène, sont tout à fait irrespectueuses pour celui qui s'exprime. Mais je le répète, Madame, je refuse d'être culpabilisé, et je ne suis certainement pas le seul dans cette salle!

*Deuxième débat*

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le refus de la motion sont acceptées par 53 oui contre 6 non.

**9. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**10. Interpellations.**

Néant.

**11. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 19 h 10.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . . 2674
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . . 2674
3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 avril 2007 en vue du bouclage de 87 crédits de préétudes et d'études terminés, non utilisés, non suivis de réalisations ou abandonnés avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 1 754 818,45 francs composé:
  - I. d'un montant de 1 754 818,45 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires de 19 crédits d'études terminés dont la réalisation est abandonnée;
  - II. de 55 crédits d'études non utilisés, non suivis de réalisations ou abandonnés, représentant un montant total voté de 9 835 525 francs moins une dépense cumulée de 2 529 404,43 francs, sans demande de crédit complémentaire;
  - III. de 10 soldes ou réserves de crédits de préétudes et d'études diverses non attribués par le Conseil administratif, représentant un montant total voté de 2 003 947 francs moins un montant total attribué de 1 211 107 francs, laissant un solde positif de 792 840 francs, sans demande de crédit complémentaire;
  - IV. de 3 crédits terminés, représentant un montant total voté de 450 000 francs moins une dépense cumulée de 263 139,90 francs, dont le bouclage nécessite le vote d'annuités d'amortissement, sans demande de crédit complémentaire (PR-547 A) . . . . . 2675
4. Rapport de la commission de contrôle de gestion et de la commission des finances chargées d'examiner la résolution du 27 juin 2006 de M<sup>mes</sup> Catherine Gaillard-Lungmann, Gisèle Thiévent, Ruth Lanz Aoued, Vera Figurek, MM. Sébastien Bertrand, Christian Zaugg, François Sottas et Jacques Mino, renvoyée en commissions le 13 septembre 2006, intitulée: «Etat des lieux au Grand Théâtre» (R-97 A) . . . . . 2697
5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 juin 2008 en vue du bouclage de huit crédits d'étude et de construction terminés avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 3 221 535,74 francs, composé:

I	d'un crédit complémentaire d'un montant de 3 221 535,74 francs destiné à couvrir les hausses conjoncturelles et contractuelles de six crédits de construction terminés;	
II	de deux crédits d'étude, l'un non suivi de réalisation, l'autre abandonné, sans demande de crédit complémentaire (PR-632 A)	2705
6.	Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Priorité aux riverains – avenue Eugène-Pittard» (P-225 A) . . . . .	2751
7.	Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 12 mars 2008 de MM. Patrick Baud-Lavigne, Thierry Piguet, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, Jean-Louis Fazio, Christian Lopez Quirland, M <sup>mes</sup> Martine Sumi, Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Mary Pallante, Christiane Olivier, Silvia Machado, Isabelle Brunier, Véronique Paris, Annina Pfund et Nicole Valiquer Grecuccio, renvoyée en commission le 10 novembre 2008, intitulée: «Pour une mise en œuvre communale de la politique d'intégration des étrangers et des étrangères (M-781 A) . . . . .	2773
8.	Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 6 novembre 2007 de M <sup>mes</sup> Nathalie Fontanet, Fabienne Aubry Conne, Linda de Coulon, Laetitia Guinand, MM. Jean Sanchez, Alexandre Chevalier et Alexis Barbey, renvoyée en commission le 6 novembre 2007, intitulée: «Enfants mendiants: réagissons à l'inacceptable» (M-723 A) . . . . .	2807
9.	Propositions des conseillers municipaux . . . . .	2818
10.	Interpellations . . . . .	2818
11.	Questions écrites . . . . .	2818

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*